

AMIS de FREINET

et de son mouvement

N° 65
Juin 96

Fondateur :
MARCEL GOUZIL
(1912-1973)

ADRESSER CORRESPONDANCE ET ARTICLES A :

Pierre YVIN - 5 rue des Colverts - 44300 NANTES

SOMMAIRE

Editorial	P. Yvin	p. 1
La pédagogie Freinet : un choix politique.	C. Freinet	p. 2
Centenaire de la naissance de Freinet		p. 3
Congrès de Valbonne : Itinéraire Freinet	M. Barré	p. 13
La RIDEF à Cracovie	H. Ménard	p. 19
1996 : Freinet, on en parle toujours !	les journaux	p. 20
Conseil de l'Ecole Freinet de Vence	H.Portier et E.Séméria	p. 21
Pages "Notre vie"	Ecole Freinet	p. 22
De Robin à Freinet	C. Guihaumé	p. 23
Liberté ? Démocratie ?	M. Pigeon	p. 26
Droits de l'Enfant	J. Le Gal	p. 32
A propos d'auto-gestion	P. Yvin	p. 51
Responsabilités du système éducatif	Ec. Emancipée	p. 56
Coopération pédagogique avec la Russie	ICEM	p. 60
Activités secteur ICEM des A.F.		p. 68
Informations - courrier		p. 70
Droit de réponse	Madeleine Bens-Freinet	p. 71
Nécrologie	R.Jardin - M.Barré	p. 73
Page de la trésorerie	Renée et Guy Goupil	p. III
Dernière minute : A.G. des "Amis de Freinet"	Emile Thomas	p. III

Bulletin des "Amis de Freinet" - N° 65 - Juin 96
Comité de rédaction : Andrée BERNARD- Georges DAVID- Henri MENARD- Pierre YVIN
Ce N° a été mis au point au cours de la réunion du Comité du 3 mai 1996.

EDITORIAL — par Pierre YVIN

VIOLENCE A L'ECOLE ET COOPERATION

Les lecteurs de notre bulletin auront déjà lu beaucoup d'écrits sur le problème de la violence à l'école, avec les excès médiatiques qui ont amplifié le phénomène. Mais il m'a semblé qu'on ne pouvait passer sous silence les réactions qui se sont manifestées à l'égard de ce problème, de ce malaise profond qui constitue un défi pour l'éducation nationale.

Un journaliste du Nouvel Observateur a pu écrire : " On a voulu ouvrir l'école sur la vie, ce qui ne veut rien dire, alors que c'est la vie qu'il eût fallu ouvrir sur les valeurs de l'école." Ce n'est pas en tournant le dos à la vie, en revenant à l'école sanctuaire, qu'on résoudra les problèmes de violence à l'école.

Beaucoup de voix se sont élevées pour dire que la solution n'était pas dans la répression, et le ministre demande aux enseignants d'inventer une pédagogie différente.

Or, cette pédagogie existe bien, elle est pratiquée dans des écoles en zone sensible (expérience de Vaux en Velin).

Que ce soient la pédagogie Freinet, la pédagogie coopérative, les recommandations des instructions officielles, l'auto-école du collège Garcia Lorca de St Denis, la co-gestion du Lycée Expérimental de St Nazaire, toutes préconisent des relations basées sur la coopération, l'entraide, le dialogue, la coopération entre adultes, avec les parents, les associations.

Bien conscients des limites de notre action, nous pensons cependant que ce type d'éducation est en mesure d'aider à lutter contre la violence à l'école.

LA PEDAGOGIE FREINET CONSTITUE UN CHOIX POLITIQUE

Célestin FREINET

IL NE PEUT Y AVOIR COMME BUT A NOS EFFORTS QUE LA SOCIETE ... D'OÙ SERA EXCLUE TOUTE EXPLOITATION DE L'HOMME PAR L'HOMME.

Quelles que soient les entraves que la société capitaliste met aux essais de rénovation de l'éducation populaire, nous nous emploierons à mêler, plus que jamais, l'école au peuple, afin de dépouiller l'éducation de tout ce qu'elle a eu, jusqu'à ce jour, de mystiquement aristocratique pour en faire la puissante préparation à la vie prolétarienne.

1928

" Il est de notre devoir de tenter d'arracher les éducateurs du peuple à leur servile orthodoxie; nous devons les aider à se dégager de l'autoritarisme capitaliste qui se traduit à l'école par une pédagogie de faux libéralisme et de jalouse domination : nous devons montrer la nécessité pour les éducateurs de se mettre au service des enfants du peuple, première étape qui conduira la plupart d'entre eux à se mettre au service du peuple."

1930

" Nous ne craindrons pas, dans cette revue, de chercher les causes véritables de la misère de l'école populaire en régime capitaliste, nous montrerons les voies possibles de libération scolaire. A nos adhérents à lutter ensuite, comme ils l'entendront, sur le plan politique et social, et au sein de leurs groupements, pour que puissent un jour se réaliser les rêves généreux des pédagogues."

L' Educateur Prolétarien 1927

Nous l'avons dit maintes fois : le pouvoir capitaliste ne saurait admettre que les éducateurs -ses fonctionnaires- aillent chercher dans l'organisation sociale même les causes de la faillite de l'école; aussi fait-il l'impossible pour perpétuer le divorce entre l'école et la vie, ainsi que l'isolement pédagogique des instituteurs.

1929

"Mais il faut pour cela (une nouvelle éducation populaire)- nous l'avons dit bien des fois - réaliser d'abord une société dans laquelle puisse être victorieusement efficace l'action éducative, et c'est pourquoi la plupart de nos adhérents sont des militants syndicalistes et politiques."

1930

" Nous avons quant à nous, et sans aucune restriction, affirmé notre position de toujours : Nous sommes contre tout bourrage de crânes à l'école; nous pensons que notre besoin d'aller vers la vie ne doit pas nous faire redouter les discussions sincères sur les questions politiques et sociales, mais nous nous en voudrions de pousser nos enfants, par un enseignement dogmatique, vers une orthodoxie de quelque couleur que ce soit. Nous nous élevons au nom des mêmes principes sur l'obligation qu'on fait actuellement à l'école publique de servir passivement, et hypocritement, la morale et l'idéologie d'une classe au pouvoir. Le seul fait de prétendre former des hommes et d'y parvenir dans une certaine mesure, postule aussi que nous préparons nos enfants à prendre demain leur place dans la grande armée de ceux qui réclament et qui luttent pour le triomphe de la démocratie prolétarienne.

Ceci concerne l'école et notre position pédagogique avec les enfants.

1937

COMITE D'ORGANISATION DE LA CELEBRATION DU CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE FREINET

Une assemblée générale de ce comité s'est tenue le 13 octobre 1995, à l'I.N.R.P., à Paris.

Le comité a reçu les patronnages de l'UNESCO, d'Edith CRESSON membre de la Commission Européenne, et de la Présidence de la République.

Le secrétaire et animateur de ce comité est :

Henri PORTIER 98 rue du Dr Vallon - 84400 APT

Si vous désirez soutenir et faire partie du Comité du Centenaire, envoyez un chèque de 100 F libellé à l'ordre du " Comité du Centenaire de C. Freinet " à :

Roger BILLE 11 bis place Diderot 95100 ARGENTEUIL



PROJET DU LIVRE DU CENTENAIRE

Nous remercions la centaine de camarades qui nous ont adressé leur témoignage. Vous pouvez le comprendre, à notre grand regret, l'abondance des textes ne peut nous permettre d'en publier l'intégralité - comme d'ailleurs nous l'avions annoncé dans notre lettre de demande de participation, nous ne pouvions pas nous y engager - Nous sommes malheureusement contraints à ne publier que des extraits.

Nous avons tâtonné dans notre recherche, nous espérons pouvoir les publier réunis par grands thèmes afin de donner à l'ouvrage une lecture cohérente.

Pour le moment, le montage du document s'avère plus long que prévu, d'autant que les difficultés postales de la fin de l'année dernière n'ont pas permis un démarrage aussi rapide qu'on l'aurait souhaité.

Actuellement, deux groupes de travail se sont constitués et avancent chacun dans leurs recherches :

- L'un sur les témoignages que vous nous avez adressés.
- L'autre sur le thème : Freinet, militant pédagogique, social et politique examiné sous un aspect historique.

On envisage de publier l'intégralité des textes, petit à petit, dans les bulletins à venir des "Amis de Freinet ou, éventuellement, sous une autre forme à définir.

Guy GOUPIL

COMITÉ d'ORGANISATION de la Célébration du Centenaire
de **Célestin FREINET** (1896-1996)

Avec le haut-patronage de l' **UNESCO**
Sous le haut-patronage de Monsieur le ***Président de la République Française***
Sous le patronage de Madame Edith Cresson, Membre de la ***Commission Européenne***

Secrétaire général

Henri PORTIER
la Licorne
98, rue du Dr Vallon
84400 APT

Tél : 90 04 61 27
Fax : 90 04 61 90

Apt le 23/01/1996

COMPTE RENDU de la RENCONTRE

avec les Maires de GARS, Le BAR sur LOUP, ST-PAUL, VENCE

du Jeudi 18 janvier 1996

Pourquoi et Comment cette Rencontre ?

En mars 1995 j'adressai aux maires des quatre communes le dossier de présentation du Comité de Célébration du Centenaire, avec projet de budget et demande de subvention pour fonctionnement du Comité. Le dossier était également adressé au Conseil Général des Alpes-Maritimes et au Conseil Régional PACA.

Les réponses suivantes arrivèrent :

- La région PACA (direction de l'enseignement) ---> pas d'argent !
- Le Conseil Général ---> dossier arrivé trop tard pour 1995 .
- Le Bar/Loup, St-Paul et Vence ---> aucune réponse . (période électorale !?!)
- Gars (la plus petite commune) ---> subvention de 1000 F le 8 avril 1995, avec projet d'exposition photos sur "Freinet et son village natal".
- Le 15 septembre 1995, Mme Véronique du Rivau-Hirsch, conseillère municipale Déléguée à la Culture et au Tourisme du Bar sur Loup, propose de réunir les communes intéressées pour organiser le projet dans la première semaine d'octobre, et me demande de participer à cette réunion. Je réponds favorablement, en mentionnant la tenue du Congrès International de l'ICEM à Valbonne en août 96 avec un parcours prévu pour les congressistes " itinéraire de Célestin FREINET " (quatre communes et École Freinet de Vence). Je mentionne également l'Exposition prévue par l'Association des Anciens élèves, à l'École Freinet de Vence.
- Début octobre j'adresse à la coordonnatrice du projet des quatre communes, Mme du Rivau-Hirsch, un exemplaire du dossier que j'ai reçu du Ministère de la Culture, Délégation aux Célébrations Nationales, destiné à présenter l'ensemble des manifestations dans le "Livre des Célébrations Nationales 1996" édité gratuitement à 36 000 exemplaires par le Ministère et diffusé dans toutes les DRAC et dans le monde entier (ambassades). Le délai de retour des réponses est fixé au 15 octobre (que je pourrai faire reculer jusqu'au 30 octobre).
- Les maires et quelques adjoints se réunissent en urgence le 27 octobre au Bar sur Loup et mettent sur pied le projet commun " Les communes de l'École Buissonnière créent et exposent les oeuvres des *petits enfants* de Célestin Freinet ". Exposition itinérante :
  * du 14 au 19 août 96 à GARS
  * du 21 au 26 août au BAR sur LOUP
  * du 28 août au 2 septembre à St-PAUL (de Vence)
  * du 4 au 10 septembre à VENCE.

Cette réponse m'est adressée par fax le jour même, et je transmettrai le lendemain au Ministère de la Culture, avec les autres réponses reçues.

- Le 5 décembre 95 Mme du Rivau-Hirsch, au nom de Mme PAILLIER, maire de Gars (et aussi cousine de Freinet...), invite le "Secrétaire Général du Comité du Centenaire" à un déjeuner de coordination le 13 janvier 96 à GARS. Nouveau courrier le 26 décembre, pour reporter la réunion au 20 janvier, puis finalement courrier du 5 janvier qui arrête définitivement la réunion au 18 janvier, date qui permet à la Conseillère Générale de Gars d'être présente.

Réunion du jeudi 18 janvier 1996 - Mairie de GARS :

Arrivé en retard ... car il faut savoir que le minuscule village de GARS se trouve dans une montagne difficile d'accès aux routes étroites et même verglacées. Il m'a fallu une heure trente pour y accéder depuis Grasse ... et je signale qu'il faudrait plus de deux heures pour un car, avec des difficultés en cas de croisement dans la dernière partie du parcours ... C'est un village "*ravitaillé par les corbeaux*" - comme on dit chez moi -, mais très pittoresque. On a du mal à s'imaginer qu'il y avait quelque 300 personnes à y vivre au début du siècle !

18 personnes participent à la Rencontre avec, en plus des maires et/ou adjoints des quatre communes, la Conseillère Générale du Canton de St-Alban, un chargé de mission du SIVV Provence, et une journaliste suédoise qui accompagnait la réalisatrice Suzanne FORSLUND (la présence de cette dernière s'expliquant par l'engagement des communes au projet de film et de CD ROM qu'anime le sénateur Pierre LAFITTE).
Après avoir distribué un dossier récapitulatif je présente les objectifs et le rôle de coordination que joue le Comité du Centenaire pour l'ensemble des manifestations prévues, puis réponds aux différentes questions posées par les participants ...
Chaque commune expose son projet, et fait part de ses besoins, notamment en panneaux d'exposition et vitrines (demandes pour utiliser le matériel du Conseil Général), mais aussi en subventions.

L'exposition générale comprendra un "Herbier" fait à Gars, des "instruments de musique" réalisés par les enfants du Bar/Loup, des "peintures" par ceux de St-Paul, et des "journaux" par ceux de Vence. Les quatre communes vont lancer un appel pour réunir les témoignages des "anciens élèves", avec collecte de documents pour exposition sous vitrines (journaux scolaires, photos, matériels, documents ...) et récits des témoins lors de soirées. **Il est demandé aux "Amis de Freinet" un prêt de documents d'archives (journaux et presse ...)**
Il est décidé qu'un jeune animateur sera recruté par les mairies pour surveiller l'exposition, recevoir les visiteurs et répondre à leurs questions, et s'occuper de la vente des Livres et des CD (audio et ROM) qui seront édités à l'occasion du Centenaire.
Les organisateurs demandent s'il serait possible d'avoir des documents d'archives filmés (vidéo) pour les projeter lors des soirées dans leur commune respective. **Henri Portier posera la question à l'ICEM, aux PEMF, et aux "Amis de Freinet" qui détiennent ces archives.**
Il informe les participants de la tenue du Congrès International de l'ICEM au CIV de Valbonne du 26 au 29 août 96, avec expositions, et que les élus des communes seront invités à l'inauguration ; qu'il y aura une visite organisée par l'ICEM qui permettra à des congressistes de connaître "l'itinéraire de C. Freinet" avec la découverte des sites et des expositions faites par les communes, ainsi que de celles réalisées à l'École Freinet de Vence.
Pour présenter l'ensemble des manifestations qui se dérouleront dans les Alpes Maritimes pour le Centenaire, il est décidé d'éditer un dépliant en quadrichromie qui sera déposé fin mai 96 dans les syndicats d'initiative du département, et distribué dans les établissements scolaires de la Région PACA par le canal des Inspections académiques, CDDP et CRDP. **Le Comité d'organisation du Centenaire prend en charge la coordination et le financement de cette réalisation** (subventions demandées à cet effet). Chacune des quatre communes disposera d'une surface de 21x10 cm pour se présenter avec son exposition ; l'ICEM aurait une surface de 21x20 cm pour présenter son Congrès et expositions. ***Textes et photographies devront parvenir impérativement avant le 1er avril 96 chez Henri PORTIER*** .

De plus, si le montant des subventions allouées le permet, il sera envisagé l'édition d'une affiche.

La réunion de coordination terminée, la Mairie de GARS offre un apéritif aux participants, puis son maire nous fait visiter le village, avec commentaires sur FREINET et sa famille dans son village natal (maison, turbine hydroélectrique, cimetière ...)
Ensuite Madame Odette PAILLIER nous invite à nous rendre dans un restaurant du village de Collongues, à quelques kilomètres de Gars, où elle nous offre - à titre personnel, et non au titre de sa très modeste et trop pauvre mairie, tenait-elle à préciser - un repas de l'amitié délicieux, et apprécié comme il se doit ...

Apt le 24 janvier 1996 — Henri PORTIER

Avec le haut-patronage de l' **UNESCO**
Sous le haut-patronage de Monsieur le **Président de la République Française**
Sous le patronage de Madame Edith Cresson, Membre de la **Commission Européenne**

Manifestations U.N.E.S.C.O.
Paris 6 - 7 - 8 octobre 1996

En association avec l'UNESCO, l'Union Européenne, la République Française, la Fédération Internationale des Mouvements de l'Ecole Moderne, l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne et les **Amis de Freinet**, notre projet consiste à rendre hommage, à l'occasion de la célébration du centenaire de sa naissance, au grand pédagogue Célestin FREINET qui, dès 1926, fut l'organisateur d'un Mouvement pédagogique à caractère international.

La pédagogie Freinet c'est mettre l'enfant au coeur de l'acte éducatif, et c'est promouvoir une éducation à la démocratie, à la coopération, et à la paix dans le monde.
" *On prépare la démocratie de demain par la démocratie à l'école* " disait *Célestin FREINET* .

La pédagogie Freinet est pratiquée dans le monde entier, aussi bien dans les pays les plus déshérités de la planète que dans les pays les plus nantis ; de la pédagogie "aux mains nues" de favellas du Brésil ou de villages d'Afrique à la pédagogie "confortable" des pays du Nord, en passant par les anciens pays communistes de l'Est ; sans oublier tous les problèmes inhérents aux sociétés industrialisées qui vont des écoles de banlieue à celles du monde rural.

Cette reconnaissance de Célestin FREINET, nous avons pensé qu'elle pouvait se faire au siège de l'UNESCO à Paris lors d'une **Conférence Internationale** où des personnalités du monde de l'éducation (universitaires et institutionnels, représentants des Mouvements de l'Ecole Moderne) et des personnalités du monde politique et social rappelleraient le rôle décisif, la place originale, l'universalité de la pensée et de l'oeuvre de Célestin FREINET.

Un des objectifs sera de renforcer le réseau européen des mouvements et chercheurs de l'École Moderne avec les programmes éducatifs de l'Union Européenne.

Par delà cette reconnaissance officielle nous avons pensé que le plus bel hommage qui puisse être rendu à l'Éducateur FREINET sera de faire se rencontrer et échanger, également à l'UNESCO, des enfants venus de pays de toute la planète, pratiquant la pédagogie Freinet mais aussi la correspondance interscolaire internationale (et dont FREINET fut l'initiateur).

Cette **Rencontre Internationale d'Enfants** aura pour objectif de créer une chaîne de solidarité et de coopération, de renforcer les échanges culturels, de développer les recherches pédagogiques, mais aussi de favoriser l'éveil à la reconnaissance des Droits de l'Enfant dans le monde.

1/ **Rencontre internationale d'enfants et d'adolescents — Unesco PARIS 6 au 8 octobre 1996**

Le Comité pour la célébration du centenaire de Célestin Freinet organise une rencontre internationale d'enfants et d'adolescents à l'Unesco, à Paris les 6, 7 et 8 octobre prochains.

Cette rencontre a pour objectif de créer une chaîne de solidarité et de coopération, de renforcer les échanges culturels, de développer les recherches pédagogiques, mais aussi de favoriser l'éveil à la reconnaissance des droits de l'enfant dans le monde. Elle sera l'aboutissement de correspondances régulières déjà engagées entre des classes de tous pays et des classes françaises, elles sera l'occasion de rassembler des représentants enfants et jeunes de l'ensemble de ces classes. Une quarantaine de délégations sont attendues, parmi celles-ci : Algérie, Bénin, Mali, Sénégal, Burkina Faso, Brésil, Israël, Pologne, Géorgie, Russie, Ukraine, Bulgarie...

En parallèle, le 8 octobre une conférence internationale regroupera à l'Unesco des personnalités internationales du monde de l'éducation et du monde politique et social.

Pour tout renseignement et inscription :
Jacques Brunet, 4 rue des Nénuphars - 33370 Artigues-près-Bordeaux
Tél./Fax : 56 86 13 49

* ***Programme des activités*** **:**

- Chaque délégation fera une **présentation de son école, de son pays,** sous une forme appropriée d'expositions, de vidéos, de chants - danses - musiques mettant en valeur la création et l'originalité de sa culture, réalisées grâce aux techniques Freinet de "*l'expression libre*".

- Des animations multiples par "**ateliers**", allant de l'*expression théâtrale* à la réalisation d'un *Journal de la Rencontre*. "Echanges, autour de la Méditerranée", *un livre*, *un CD-ROM*, réalisés par des jeunes. Utilisation d'une "*borne informatique interactive de dialogue*"...

- Des **expositions internationales** :

1/ " *L'enfant et l'adolescent créateurs* " (pratiquant la correspondance scolaire internationale).

2/ " *Arts et créations enfantines - Cent oeuvres pour un Centenaire* ".

3/ " *Célestin FREINET et son Mouvement pédagogique* ".

- Réalisation d'un **Mur de poèmes** :

Avec l'aide d'un plasticien, à partir des poèmes illustrés d'enfants et d'adolescents en retour de 5000 cartes postales adressées à des classes Freinet de France et de l'étranger.

- **Interventions ponctuelles**, lors de la Conférence Internationale du 8 octobre.

- **Lâcher de ballons** en clôture de ces journées internationales à l'UNESCO, avec textes "bouteille à la mer".

- *Une **visite** de Paris sera organisée par petits groupes.*

A l'issue de la Rencontre, les délégations pourront rendre visite dans les classes de leurs correspondants, avant de retourner dans leur pays respectif.

2/ Conférence Internationale en hommage à Célestin FREINET :

Journée du 8 octobre 1996, dans la grande salle du Palais de l'UNESCO à Paris.

* ***Participants :*** (environ 500 personnes)

- Représentants de l'UNESCO, de la Commission Européenne, de la République française.

- Représentants du Conseil de l'Europe, de l'UNICEF.

- Représentants des Mouvements Freinet de la F.I.M.E.M. (Fédération Internationale des Mouvements de l'Ecole Moderne) venus de 35 pays environ .

-Personnalités internationales du monde de l'éducation (Universitaires. Praticiens-Chercheurs. Institutionnels).

- Représentants d'organisations amies (Mouvements pédagogiques. Syndicats d'enseignants).

- Personnalités du monde artistique et culturel.

- Enfants, adolescents, enseignants, présents à la Rencontre Internationale d'Enfants..

Les différentes interventions officielles, qui rendront hommage à Célestin Freinet et à son oeuvre, seront entrecoupées par des messages d'enfants venus de tous les continents et pratiquant la pédagogie Freinet (messages sur les Droits de l'Enfant dans le monde, et tout particulièrement les droits à l'Éducation et à la Paix).

L'objectif sera bien entendu de montrer l'importance, l'originalité et l'universalité de la pensée pédagogique de Célestin FREINET. Mais il sera aussi d'établir coopérativement, aujourd'hui comme demain, un partenariat efficace avec tous ceux qui oeuvrent pour l'enjeu majeur que constituent la formation et l'éducation du citoyen du prochain millénaire.

Henri PORTIER
La licorne
98, rue du Dr Vallon
84400 APT

tél : 90 04 61 27
fax : 90 04 61 90

CENTENAIRE DE LA NAISSANCE DE FREINET

EXTRAITS DE LETTRES ...

"... Néanmoins, j'ai le plaisir de vous faire connaître que le Ministre vous donne volontiers son accord pour placer cet évènement culturel sous le patronnage du Ministère de la Culture."

(Ministère de la Culture- F. EBLING chef de cabinet - 2O-O2-96)

"...C'est très volontiers que la FEN apportera son concours à la célébration que vous organisez. Nous serons très heureux de participer au comité de parrainage et de soutien.

Nous pouvons prendre en charge le financement du voyage et du séjour d'une délégation étrangère de 3 enfants avec leur enseignant. Nous pouvons participer à la Conférence Internationale qui aura lieu le 8 Octobre.

Nous sommes en train de constituer un Observatoire de l'Innovation Educative. S'il est opérationnel à temps, nous sommes prêts à voir quelle utilisation pourrait en être faite à l'occasion de la rencontre internationale des 6, 7 et 8 octobre.

Par ailleurs, nous inviterons nos syndicats et nos sections à répondre favorablement à toute sollicitation locale que vous pourriez leur adresser à l'occasion d'une manifestion. Bien entendu nous ferons écho de cette célébration dans notre presse."

(FEN - Guy LE NEOUANNIC - secrétaire Général - 1er Mars 96)

"... C'est avec beaucoup de plaisir que Francine BEST, présidente de la confédération, et moi-même avons reçu votre proposition de nous associer aux manifestations en hommage à Célestin Freinet qui vont se dérouler au cours de cette année 96.

C'est naturellement que nous vous adressons notre accord pour participer activement aux travaux du comité de parrainage et de soutien.

Nous vous proposons donc de parrainer et prendre en charge le financement du voyage et du séjour d'une délégation étrangère de 3 enfants avec leur enseignant, afin qu'ils puissent participer à la rencontre internationale d'enfants au Palais de l'UNESCO à Paris."

(JPA - Antoine GUIRAUD - 12 mars 1996)

"... Je suis néanmoins en mesure de vous proposer une subvention de 10 000 F destinée à concourir au financement des expositions qui marqueront en octobre prochain à l'UNESCO le centième anniversaire de la naissance de Célestin Freinet."

(Ministère de la Culture - Elisabeth PAULY - Conservateur Général du Patrimoine - 14 mars 1996)

"... C'est bien volontiers que nous sommes prêts à participer à une conférence débat sur Freinet."

(FEN - Martine LE GAL - 15 mars 1996)

"...Je suis tout à fait d'accord pour que la FSU (ou moi-même, selon la formule choisie) fasse partie du Comité de parrainage et de soutien aux manifestation organisées à l'occasion du centenaire de Célestin Freinet.

Nos collègues mesurent l'apport très important de Célestin Freinet à une école et une pédagogie proches des enfants et de leur vie. Nous souhaitons donc que son Centenaire soit l'occasion de rappeler cet apport et de mieux mesurer ce qu'il a aujourd'hui encore de particulièrement fécond.

Nous sommes prêts à examiner les formes concrètes de notre soutien, en fonction des propositions précises que vous nous ferez."

(FSU - Michel DESCHAMPS secrétaire Général - 16 mars 1996)

"... J'ai le plaisir d'apporter le soutien de la FCPE au Comité d'organisation de la célébration du Centenaire de Célestin Freinet.

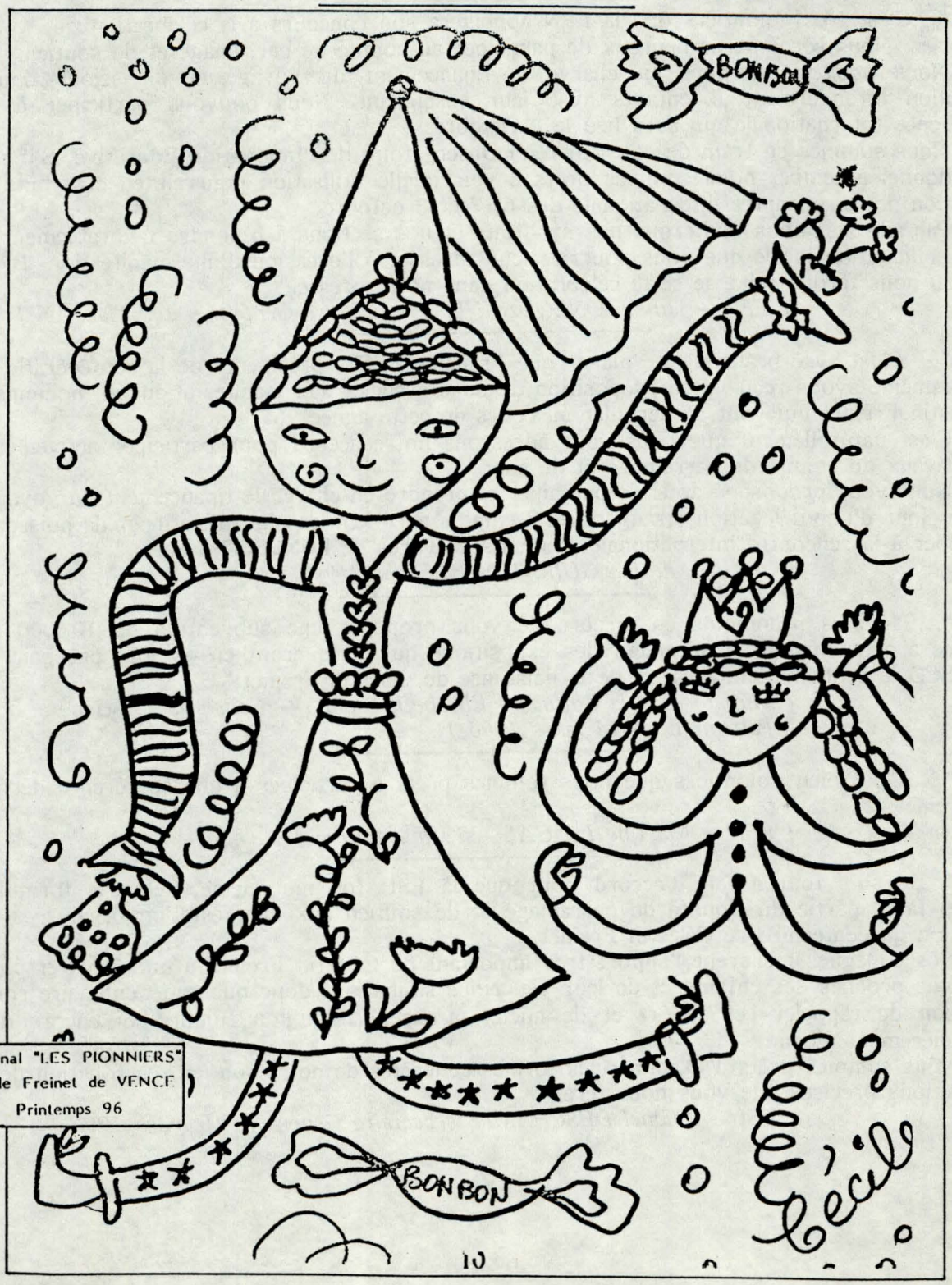
Si vous le souhaitez nous sommes tout disposés à participer au comité de parrainage.

Très attachés à la rénovation des méthodes pédagogiques nous nous devons de rendre hommage à l'oeuvre de Célestin Freinet qui consacra toute sa carrière au service de l'enfant et jeta les bases d'une pédagogie réellement centrée sur celui-ci."

(FCPE - Jocelyne PIOT - secrétaire Générale - 19 mars 1996)

"... J'ai le plaisir de vous indiquer que le Conseil Municipal de Draguignan a décidé de nommer " Place Célestin FREINET " un rond point de la Ville."

(Claude BERNARD - Adjoint au Maire de DRAGUIGNAN)



Journal "LES PIONNIERS"
Ecole Freinet de VENCE
Printemps 96

UNE EXPO D'ART POUR LE CENTENAIRE

Août 96 - c'est parti !

Le centenaire de la naissance de C Freinet donnera lieu à un exposé artistique de travaux d'enfants :

« Cent oeuvres pour un centenaire »

Cette manifestation est l'occasion de rappeler l'incontournable de la création de l'enfant dans la pensée de Freinet, incontournable dont l'ICEM s'efforce d'assurer la pérennité : la création doit rester l'élément moteur dans les classes, voire se transformer en technique de vie.

En plus des membres de l'ICEM, nous avons pensé lancer ce message aux Inspecteurs Pédagogiques Régionaux, aux conseillers pédagogiques en arts plastiques, aux IUFM, aux professeurs des écoles, aux professeurs des lycées et des collèges, pour qu'ils suscitent auprès des collègues une prise de conscience de l'importance de la création pour les enfants et les adolescents dans la société actuelle. Qu'ils les encouragent à visiter l'exposition et à rencontrer les enseignants pour accroître les échanges.

Les membres
du chantier ICEM « arts et créations »

Contenu de l'exposition

Dans cette exposition prendront place *des travaux réalisés dans l'année par des enfants de la maternelle, du primaire, du secondaire, du lycée et du supérieur.*
*Des tra****vaux apportés*** *par* ***les anciens*** *du mouvement seront aussi présentés.*

Ce sera l'occasion de faire le point sur l'expression enfantine et des adolescents, *dans un atelier de réflexion qui se tiendra au congrès de l' I.C.E.M. pour lequel l'exposition sera montée.*

*Cette exposition sera ensuite disposée à l'****U.N.E.S.C.O. à Paris, du 6 au 8 Octobre****.*

Pour qu'il y ait cohérence avec l'idée du Centenaire de la naissance de Freinet, outre les conditions de réalisation, nous avons défini un certain nombre de mots incitateurs.

Ces mots nous semblent bien adhérer aux idées de « Freinet ». De plus, s'agissant d'Arts plastiques, nous les avons choisis parmi d'autres parce que ceux-ci nous semblent être de bons générateurs de formes diverses.

Nous vous invitons donc à nous étonner puisque l'étonnement est le ferment de la connaissance.

Racines ***Rév'olution*** ***Curiosité***

Coopération ***Travail*** ***Foisonnement***

L'INSTITUT COOPÉRATIF DE L'ÉCOLE MODERNE - PÉDAGOGIE FREINET

organise

L'Itinéraire FREINET



Le jeudi 29 aout, à la fin du Congrès international, un "Itinéraire Célestin FREINET" vous est proposé.

Le départ se fera le matin du C. I. V. pour

G A R S , village natal de Célestin FREINET avec sa maison transformée en gîte rural. On pourra apprécier le "Charme de l'Estéron toujours vert".

COURSEGOULES, avec son école-Musée FREINET et sa façade "Les Dames de Coursegoules" réalisée par les enfants.

LE BAR-SUR-LOUP, le village qui vit la naissance de la Pédagogie Populaire nous accueillera.

SAINT-PAUL-DE-VENCE, en haut du village, près du clocher, l'école rénovée est toujours là, témoin du passé.

SAINT-JEANNET, "Modeste" nous fera visiter les lieux du tournage de "L'ECOLE BUISSONNIERE".

V E N C E : sur la Colline du Pioulier l'Ecole d'Elise et de Célestin FREINET.

Puis retour au C. I. V. De VALBONNE-SOPHIA-ANTIPOLIS.

I T I N E R A I R E F R E I N E T
JEUDI 29 AOUT 1996

LE JEUDI 29 AOUT, A LA FIN DU CONGRES, UN

"ITINERAIRE Célestin FREINET" vous est proposé.

Le départ se fera le matin du Centre International de Valbonne-Sophia-Antipolis pour

G A R S, village natal de Célestin FREINET avec sa maison transformée en gîte rural. On pourra apprécier le "charme de l'Estéron toujours vert".

C O U R S E G O U L E S, avec son école-musée FREINET et sa façade "Les Dames de Coursegoules" réalisée par les enfants.

LE BAR-SUR-LOUP, le village qui vit la naissance de la Pédagogie Populaire nous accueillera.

SAINT-PAUL-DE-VENCE, en haut du village, près du clocher, l'école rénovée est toujours là, témoin du passé.

SAINT-JEANNET, "Modeste" nous fera visiter les lieux du tournage de "l'ECOLE BUISSONNIERE".

VENCE : sur la colline du Pioulier l'Ecole d'Elise et de Célestin FREINET.

Puis retour au C I V "la tête pleine de chansons..." !

Pour se mettre en forme nous vous proposons de relire"l'itinéraire FREINET" des JOURNEES D'ETUDES 93 qui eurent lieu au C.I.V. De Valbonne-Sophia-Antipolis. Voici le texte rédigé à cet effet par Michel BARRE :

DES ECOLES LIEUX DE VIE

Après avoir travaillé deux ans aux côtés de FREINET, puis pratiqué longtemps sa pédagogie, je fus désigné comme secrétaire général de son mouvement, L'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne, de 1967 à 1982. Je fus chargé en 1985, par le Musée National de l'Education à Rouen, de constituer un fonds historique sur Freinet, sa pédagogie et son mouvement. A ce titre, j'ai patiemment recueilli divers documents et notamment les petits textes imprimés chaque jour par ses élèves du Bar-Sur-Loup, de Saint-Paul et Vence.

Freinet appelle "Livre de Vie" le recueil constitué, jour après jour, par chaque enfants avec les imprimés de sa classe. Jamais je n'avais mesuré autant la justesse de cette expression car, n'ayant parcouru que rapidement Le Bar-sur-Loup et Saint-Paul, je connais à travers ces petits textes, non seulement la vie de ces villages entre les deux guerres mais souvent celle plus intime des enfants : leurs jeux, l'aide apportée aux travaux des parents, leurs rêves et parfois leurs peurs et leurs chagrins.

Avec la classe des petits Du BAR-SUR-LOUP, on peut suivre les jeux sur la place ou le terrail, les achats à la coopérative située dans le fortin de la place, les enquêtes de la classe chez le tisserand, le cordonnier, le forgeron, le marchand ambulant de vaisselle ou d'outils, le passage du cirque, du car de propagande pour les engrais de potasse, le travail en plein air du matelassier, l'avancement des activités des champs, les récoltes auxquelles participent les familles entières (fleur d'oranger, rose, jasmin, lavande, figues et oranges amères).

On flâne au bord du Loup et de ses hôtels, on assiste à la foire de Grasse, au Carnaval. On apprend les faits divers, comme ce vieillard renversé par de jeunes cyclistes imprudents, la touriste gravement blessée dans une parfumerie dont le patron veut se jeter du pont du Loup.

On assiste à la découverte d'une petite source, canalisée dans un roseau, à l'adoption de petits oiseaux tombés du nid, à la mort du cochon que l'enfant est tellement pressé de connaître qu'il l'a décrite dès la veille. Deux petits rétameurs de passage sont venus se joindre à la classe et un long texte raconte leur vie nomade. (1) .

AVEC LES CORRESPONDANTS de Bretagne, puis de Lyon ou d'Ardennes, on échange des lettres, des cartes postales et des photos. On envoie des figues sèches, des olives, un kaki. On reçoit du pain noir, des coquillages, du goémon, des bugnes lyonnaises, du lard ardennais et des graines. Surtout, on apprend à découvrir d'autres milieux : les petits Bretons se disent dégoûtés que nous mangions des escargots, mais eux-mêmes mangent des coquillages qui leur ressemblent beaucoup. La tempête n'est pas seulement spectaculaire par la hauteur de ses vagues ; elle provoque les naufrages et ne rejette parfois que la casquette d'un pêcheur noyé.

Si Paul pleure, ce n'est pas parce que le maître l'a grondé : son correspondant lui a reproché de ne pas écrire lisiblement. Il essaiera de mieux faire, non par crainte de la punition mais par le souci de se faire mieux comprendre.

A Saint-Paul, de 1928 à 1933, Freinet est responsable d'une classe unique comptant aussi des élèves de 10 à 13 ans. Une coopérative est constituée avec président, secrétaire et trésorier.

Pour présenter le village aux correspondants, les enfants parcourent et mesurent les remparts qui donneront le titre du petit journal. On repère les différents lieux du panorama. Plus tard, on dresse une carte du village et de ses hameaux, avec l'emplacement de la maison de chaque élève.

Les textes deviennent plus divers et plus nombreux ; certains jours, 19 sont soumis au vote. On retrouve les jeux spontanés : les samblucs (sarbacanes de sureau), comptines en provençal, farces (porte-monnaie tiré par une ficelle, sonnettes tirées au risque de représailles : arrosage ou déshabillage), parties de pêche dans le Malvan ou la Cagne, élevage de vers à soie.

Comme de nombreux élèves sont fils de cultivateurs, métayers (2) pour la plupart, le climat et les travaux des champs sont souvent à l'ordre du jour. Les enfants participent aux récoltes (vendanges et cueillette du raisin d'hiver, artichauts, fruits divers, bulbes de lis et fleurs coupées), à tel point que certains redoutent les vacances qui ne leur laisseront aucun répit.

Presque chaque jour, une courte enquête totalise les quantités récoltées par toutes les familles de la classe, le nombre des animaux élevés, les cours de vente des produits, parfois insuffisants pour permettre aux producteurs de vivre.

Cela contraste parfois avec la richesse de quelques touristes, leurs luxueuses voitures, leur consommation de champagne, les jouets coûteux de leurs enfants, leurs animaux de compagnie mieux nourris que certains humains. Et cette prise de conscience sociale est considérée par quelques hommes politiques comme outrepassant le rôle de l'instituteur. Celui-ci ne fait pourtant que recueillir les observations de ses élèves : fait divers (un voleur de récoltes d'artichauts qui se fait surprendre, un automobiliste qui, ayant renversé un cycliste, menace un jeune qui relève son immatriculation), tournages de films "d'époque" comme Mandrin ou Les Misérables. L'instituteur incite à observer l'alambic, les fours à chaux, les moulins à huile et l'on profite de la sortie pour se baigner.

Parmi leurs textes libres, les enfants trancrivent fréquemment des proverbes, des coutumes et des contes populaires. Un spécialiste mentionne que deux élèves de Saint-Paul ont recueilli Pitchin-Pitchot, la seule version française connue d'un conte d'ogre, répandu dans toute l'Europe. Il ignorait que, quelques années avant un enfant du Bar avait transcris Péquénain, version nordique du même conte.

L'imaginaire personnel pénètre aussi dans l'école. Les enfants racontent souvent des rêves, parfois totalement inventés. C'est l'un de ces textes imaginaires qui marquera le début d'une violente cabale contre Freinet, amené à quitter le village et à créer sa propre école à Vence.

Bien entendu, en plus des textes contenus dans leur livre de vie, les enfants ont calculé, appris de façon vivante la langue française, les sciences, l'histoire et la géographie.

Mais cettez pédagogie, fortement enracinée dans leur milieu immédiat et ouverte sur le monde entier, les diversités culturelles, les réalités sociales, a laissé des traces que le temps n'a pas altérées. Face aux résumés appris par coeur et que la mémoire a si vite oubliés, comme s'ils étaient écrits sur le sable, ces expériences vraies de l'enfance sont restées présentes, car elles sont, comme dit Freinet, "écrites sur parchemin", c'est-à-dire, gravées au plus profond de chacun.

Michel BARRE

P. S. J'ai renoncé à évoquer en quelques lignes l'aventure de L'école Freinet de Vence depuis 1935, car un résumé trahirait une expérience qui, heureusement se poursuit.

(1) - Toute la classe se regroupe souvent sous un bel arbre au-dessus de l'école : "L'arbre de Freinet", certains s'en souviennent peut-être ? ...

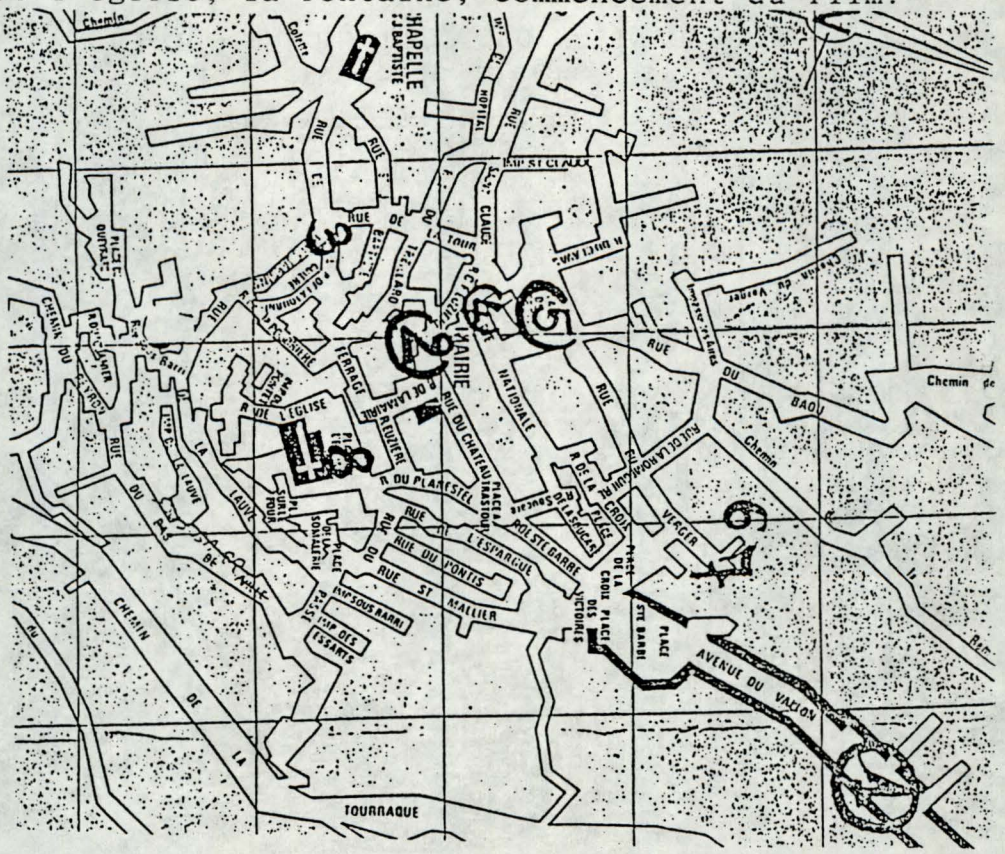
(2) - Métayer : agriculteur qui exploite la terre d'un propriétaire, en contrepartie d'une grande partie des récoltes et de remboursements divers. Marché de dupe, le métayage est une survivance des privilèges féodaux. Voir la B T 2 n° 174 "Paysans sans terre".

"L'ECOLE BUISSONNNIERE" A SAINT-JEANNET,

Voisin de Vence et de Saint-Paul, ont été tournés "les extérieurs" du film, avec la participation d'enfants du pays, par exemple Robert MATTEUCI , alias "Modeste" dans le film, et notre guide dans le village.

Plans des lieux du film :

1 - L'arrivée de l'instituteur en voiture à cheval ;
2 - Les premiers pas du maître dans le village ;
3 - Le porche où l'on brûle carnaval ;
4 - Le lavoir ;
5 - La place du verger : monument aux morts, la partie de boules, l'arrivée de la course ;
6 - La belle porte ;
7 - Le panorama ;
8 - Place de l'église, la fontaine, commencement du film.



L'ECOLE DU PIOULIER

Monsieur Marc Rubion et sa femme étaient les voisins des FREINET au Pioulier.
Voici quelques extraits de leurs souvenirs :
"Avant lui, c'est Maman LAGIER qui est venue, la maman de Madame Freinet, dans la petite maison qui n'existe plus. Il y avait 3 pièces. C'est tout ce qu'il y avait comme construction en 1932-33"
"Dès qu'il a quitté Saint-Paul, il est venu vivre là. Il a commencé à faire l'école dans ces pièces, quoi ! Il a commencé avec des pensionnaires, des enfants des villes, surtout des déficients, vraiment chétifs".
"L"école à ce moment-là, ce n'était pas la méthode de maintenant, c'était l'école libre... "
"En 1934-35, il avait déjà des réfugiés espagnols et des enfants de Paris. A ce moment-là, il a fallu qu'il construise la maison. Ca a duré ! C'est celle où il y a la cuisine, près du bassin. Ils ont beaucoup travaillé ! Ils prenaient un maçon et puis tout le monde travaillait ! tout le monde : les enfants, les grands. Chacun faisait ce qu'il pouvait. Chaque jour on montait un peu plus haut et ainsi de suite... "
"Il n'y avait pas de route au Pioulier. C'est nous qui avons tracé la route, avec beaucoup de difficultés parce que les propriétaires vençois ne voulaient pas donner un petit brin de terrain pour passer !"

"Voilà la photo de l'inauguration de la route en 1937 ; Voilà lesgens du quartier qui ont construit le Pioulier. Ils avaient fait un syndicat. Monsieur Sadi était le président, papa Freinet était le secrétaire, Marc était le trésorier..."

Les membres de l'association constituée autour de Freinet lors de

l'INAUGURATION DU "CHEMIN DU PIOULIER"
Qu'ils venaient de construire :



Réalisation Georges HEYRINX et Mariloue VIALLON,
I C E M 06

SAINT-PAUL

Célestin Freinet divise toujours le village !

Nul n'est prophète en son pays. Pour preuve, la vieille querelle qui resurgit dans le village au moment même où l'on s'apprête à célébrer avec faste l'anniversaire du centenaire de la naissance de Célestin Freinet, ancien instituteur à Saint-Paul

En 1928 Célestin Freinet, nommé à Saint-Paul, met en pratique sa méthode d'enseignement et, comme à Bar-sur-Loup, édite un journal scolaire bimensuel titré « Les Remparts ». Mais les textes libres, les enquêtes menées par les élèves déplaisent à certaines personnes *« qui d'ailleurs ne sont pas toujours des parents d'élèves »*.

La révolte gronde sur les remparts et franchit rapidement les frontières du département. Bientôt des affiches, des articles de presse qui s'insurgent contre « sa façon d'enseigner à Saint-Paul », et au cours de l'année 1932 toute la France est au courant de *« l'affaire Freinet »*.

A Saint-Paul, les familles se divisent et l'on empêche les enfants d'aller à l'école. Cette querelle est bien entretenue et attisée par la municipalité en place, non seulement opposée aux méthodes pédagogiques de l'instituteur mais elle y ajoute des contingences politiques avec à la clef un problème de spéculations faites sur l'eau communale au détriment des habitants.

C'est alors que, *« alerté et très embêté »*, le ministre de l'Education nationale en personne se déplace et grimpe jusqu'au village ; la tension monte brusquement dans la cité où l'on en vient aux mains.

Célestin Freinet, déçu, décide de quitter définitivement l'enseignement public.

Désirant cependant absolument continuer à mettre en pratique ses idées, c'est à Vence qu'il ira créer son école.

Toujours l'objet de querelles

Aujourd'hui, alors que la méthode Freinet fait école dans le monde entier et que plus de 50 pays célèbrent le centenaire de sa naissance, Saint-Paul de nouveau se divise et s'agite ; 64 ans après son départ, la querelle perdure et Célestin Freinet, ardent défenseur de la paix et de la liberté, est au centre de la petite guerre de clocher qui trouble les esprits et fait resurgir certains fantômes du passé.

Les anciens élèves de Célestin Freinet, qui n'avaient à l'époque guère plus de douze ou treize ans, se souviennent. Là encore les avis sont partagés.

Marius Issert, maire honoraire, ou M. Laffitte, sénateur, témoignent d'une reconnaissance émue à celui qui leur a ouvert les portes de la vraie vie et l'amour des études épanouissantes. Mais d'autres lui en veulent de n'avoir pu passer leur « certificat » et de n'avoir pu ainsi poursuivre des études.

Ils se sont exprimés dans une lettre adressée au maire, M. Buron : *« Tout en respectant la mémoire de M. Freinet, nous voudrions donner notre avis sur sa méthode d'enseignement fondée sur les groupes coopératifs au service de l'expression libre de l'enfant. A Saint-Paul, cette nouvelle formule ne fut pas vraiment une réussite ; pour preuve, le nombre restreint d'élèves à cette époque ayant réussi le certificat d'études primaires, passeport indispensable alors pour poursuivre des études supérieures.*

« M. Freinet, instituteur au village, ignorait volontairement en effet le programme de l'Education nationale qu'il jugeait contraignant et nullement adapté aux enfants. Il fut, par sa méthode libérale d'enseignement, le responsable de chahuts mémoriaux mais également un facteur de division pour la petite commune.

« Il fallut près d'une année de grève pour obtenir le déplacement de Célestin Freinet ».

Luce BONNEFOUS.



Les écoliers d'aujourd'hui en accord parfait avec la méthode. (Photo L.B.)

NICE-MATIN — Mardi 23 Avril 1996

Mr Raymond Ardisson, de Vence, nous a fait parvenir cet article de Nice-Matin (23-4-96)

Oui, Freinet est toujours d'actualité !

LA RIDEF A CRACOVIE du 20 au 28 juillet 96

Dans le cadre du Centenaire se déroulera à Cracovie (Pologne) la Rencontre Internationale des Educateurs Freinet (RIDEF). Au cours de cette rencontre, nous tenterons de faire accepter l'espéranto comme langue de travail.

Pour participer à la RIDEF, s'adresser à :

Grazyna MASZCZYNSKA
ul. Armu Krajowej - 2/14
31150 KRAKOW - POLOGNE

ou bien demander le formulaire d'inscription :
- soit à votre délégation départementale ICEM
- soit à l'ICEM national 18 rue Sarrazin 44000 NANTES
- soit à l'ICEM Esperanto 1 rue de la Galissonnière 44330 LE PALLET

Henri MENARD

1996 : FREINET, ON EN PARLE TOUJOURS !...

Il fut le fondateur d'une pédagogie révolutionnaire

Les cent ans de Célestin Freinet

"Ouest-France" 5 Avril 96

Il y a cent ans naissait Célestin Freinet. Au retour de la Première guerre mondiale, cet instituteur inventait une méthode pédagogique révolutionnaire, appliquée aujourd'hui dans quelque 500 écoles. Comme à Hérouville, près de Caen, où une école suit depuis 20 ans les techniques pas ordinaires de cet enseignant peu orthodoxe.

« Nous prônons une philosophie subversive. Vous vous rendez compte ? Il s'agit de la prise de pouvoir par l'enfant, qui discute de ses propres affaires. » A trois mois de la retraite, Gérard Sénécal, directeur de l'école primaire Freinet d'Hérouville, a gardé l'enthousiasme intact de trente ans de militantisme pédagogique.



Jean-Yves Desfoux

Pour apprendre à lire à l'école Freinet d'Hérouville (Calvados), les enfants inventent une histoire et l'impriment.

Des écoles pour apprendre autrement

Crainte de l'échec scolaire ? Angoisse du chômage ? Les parents suivent de près l'enseignement donné à leurs enfants. Certains choisissent des écoles « différentes » où les enseignants appliquent une pédagogie « alternative ». Petit guide pour découvrir ces écoles où l'on apprend autrement.

Maria Montessori, Célestin Freinet, Ovide Decroly, Rudolph Steiner, Roger Cousinet... Médecins ou enseignants, parfois les deux, ils ont en commun, au début du siècle, d'avoir cherché à favoriser le développement de l'enfant. Et d'avoir jeté les bases de la pédagogie moderne...

"Ouest-France" 22 Janvier 96

Écoles et pédagogie	Classes Effectifs	Statut Frais	Adresse Téléphone
Écoles Freinet Pédagogie centrée sur l'enfant, basée sur le "tatonnement expérimental". Pas de groupe-classe homogène et un milieu ouvert.	De la maternelle au collège 20 000 enseignants*	Public Gratuit	Icem 18, rue Sarrazin 44 000 Nantes Tél. 99 32 33 34
Écoles Montessori Apprentissage de l'autonomie. Respect du rythme de chacun. Le corps pris en compte dans l'activité intellectuelle.			
Collège Lycée expérimental Participation des élèves à la gestion. Tutorat. Enseignement par unités de valeur. Groupes formés selon les besoins des élèves			
Lycée expérimental de Saint-Nazaire Gestion collégiale élèves-enseignants. Pas de classe. Pluridisciplinarité dans les activités : ateliers, travaux dirigés et travaux d'élèves.	167	Gratuit Pas d'internat	

◆ **Pédagogie Freinet :** il y a une centaine d'écoles totalement « Freinet » en France, notamment dans l'Ouest à Rennes, Hérouville-Saint-Clair (Calvados) et Aizenay (Vendée). Dans quelque 500 autres, une forte majorité d'instituteurs pratiquent cette pédagogie. Il n'y a pas de répertoire des écoles mais on peut se renseigner auprès des délégués départementaux de l'Icem (Institut coopératif de l'école moderne), sorte de « fédération » des écoles Freinet.

Un film pour le centenaire du pédagogue révolutionnaire

L'esprit Freinet souffle en Vendée

"Ouest-France" 23 Oct. 95

On célèbre l'an prochain le centenaire de la naissance de Célestin Freinet, père de l'école coopérative. La responsable de la télé éducative suédoise, prépare, pour l'occasion, un documentaire sur « l'esprit Freinet ». Deux jours durant, ses caméras ont épié les écoliers d'Aizenay en Vendée.

CONSEIL DE L'ECOLE FREINET DE VENCE

Notre action, lors de ce Conseil, a surtout été de soutenir les instits pour leurs demandes de matériel et pour la demande de stage qu'elles ont formulée (pour Moussac, dans la Vienne, 3 jours chez Bernard COLLOT), ainsi que de faire ouvrir une ligne budgétaire pour la participation de l'Ecole à deux manifestations du Centenaire :

- 1 - Rencontre des Ecoles dénommées Freinet à Hérouville St-Clair en juin 96.
- 2 - Rencontre Internationale d'Enfants à l'UNESCO les 6-7-8 octobre 96.

D'autre part nous avons à nouveau demandé que soit mis à l'étude un plan de restructuration global de l'Ecole, en conformité avec les propositions antérieures de l'étude Meneghetti. -2° tranche = construction d'une salle polyvalente / 100m2
-3° tranche = aménagement du Centre International d'Archives, avec annexes habitables.

M. PERIER, proviseur du Lycée International de Sophia-Antipolis (auquel sont rattachées les 3 classes Freinet de Vence) et du Centre International de Valbonne, partira à la rentrée 96 pour prendre la direction du Lycée Français de Barcelone.

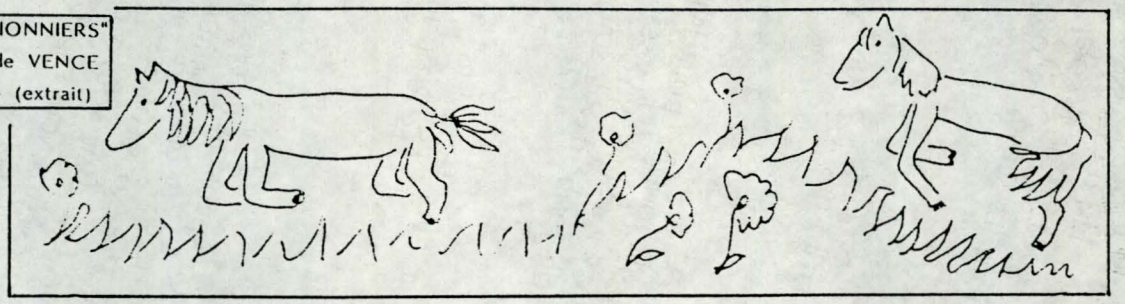
Les 3 instits de l'Ecole ont été invitées à participer en juillet-août au congrès du Mouvement Freinet Japonais par le professeur Wasaka KURANOSUKE. (Il y a aussi un autre Mouvement Freinet au Japon qui est affilié à la FIMEM, et qui doit y organiser la RIDEF en 98, avec Murata EIICHI.)

L'Ecole sera ouverte et s'associera aux manifestations consacrées au Centenaire en août-septembre (Congrès ICEM, Exposition itinérante des 4 communes).

Prochain Conseil le 11 ou le 12 juin, avec la présence de Guy AVANZINI, Président d'honneur du Conseil de l'Ecole Freinet de Vence.

H. PORTIER et E. SEMERIA

Journal "LES PIONNIERS"
Ecole Freinet de VENCE
mai-juin 95 - (extrait)



NDLR : Les enfants et leurs institutrices de l'Ecole Freinet de Vence nous envoient régulièrement leur journal (Les Pionniers) et nous les remercions.

Nous publions régulièrement des informations sur l'Ecole Freinet.

Rappelons que notre association des "Amis de Freinet" est représentée au Conseil de l'Ecole Freinet par Henri PORTIER et Eliette SEMERIA.

A l'occasion du Centenaire de la naissance de Freinet, l'Ecole de Vence est évidemment bien présente dans notre bulletin.

Nous publions aussi des pages du journal " Le Bon Vent " de l'Ecole de Ragon, à REZE.

Nous aimerions recevoir des dessins d'autres écoles.

Lundi 11 mars, nous sommes allés à St Paul de Vence, à l'ancienne école de Freinet, pour le film de Suzanne. A notre arrivée, Pierre Urutti, un ancien de l'école, était là, et Suzanne nous a expliqué les scènes qu'on devait faire.

ACTE 1.
Le Sénateur Laffitte est venu et il nous a raconté ses souvenirs d'enfance.

ACTE 2.
Nous avons couru jusqu'à la fontaine pour faire un problème où il fallait trouver le volume d'un seau d'eau et le débit de l'eau quand elle tombe dans le seau.

ACTE 3.
Nous lui avons montré "Les Pionniers" tandis que nous regardions leur journal "Les Remparts," il était même en couleurs!

ACTE 4.
Nous devions nous promener dans les rues, tout seuls, avec Marcel, un ancien instituteur, et avec le Sénateur Laffitte. Puis nous sommes allés voir si M. le Maire était libre. Une dame nous a dit que non, mais elle nous a renseignés en nous expliquant que l'ancien Maire était un élève de Freinet.

Nous recevons deux groupes de 25 Japonais : des étudiants, puis des professeurs. Il va vraiment falloir que nous apprenions leur langue! En attendant, la maman de Mayuko et Madame Marasco sont les interprètes. Savez-vous que le mot "initiative" n'existe pas en Japonais?

D'autres visites et stages se succèdent : quatre étudiants de l'I.U.F.M., cinq étudiants en Siences de l'Education, 30 futurs enseignants Belges, un professeur Japonais de la Loire... Et le professeur GIMENEZ de Mexico (oublié dans les PIONNIERS précédents).

Un écrivain, Jacques MONDOLONI, passe à l'Ecole pour y rencontrer des anciens élèves de l'Ecole FREINET (dont le papa de Grégory). Un reportage est passé sur FR3 début mars.

Nous recevons pour une journée, Suzanne FORSLUND et son équipe, qui réalisent un film sur FREINET, à l'occasion du centenaire: ce film est une coproduction québécoise, suédoise et française, et passera sur la 5e chaîne.

De ROBIN à FREINET un peu d'histoire

par Claude GUIHAUME

Dans deux rubriques de critiques de livres, Célestin Freinet a évoqué Paul Robin:

- en 1927 dans "l'Internationnale de l'Enseignement" N°1 oct 1927 p.28-29.
- en 1937 dans "L'Educateur Prolétarien" N°10 du 15-02-1937 p. 226-227.

Il s'agissait de deux critiques de livres de Gabriel GIROUD, l'un de 1900 intitulé "CEMPUIS" édition Schleicher Paris in 8, 496pages, l'autre de 1937 "Paul Robin, sa vie, ses idées, son action", édition G.Mignolet et Storz Paris in 16, 320pages.

Dans le premier article "UN ESSAI D'EDUCATION PROLÉTARIENNE AU XIXè SIECLE" Célestin Freinet insiste sur les réalisations de Paul Robin à Cempuis. (Nous sommes en 1927, l'école de Vence n'est pas un projet) :

... Nous ne pouvons faire ici un exposé détaillé des innovations de P. Robin à Cempuis. Nous nous contenterons d'un court résumé donnant un aperçu de l'originalité d'une expérience si malencontreusement interrompue.

P. Robin réalisa :

La coéducation (en 1880 !) dans un internat contenant à certains moments jusqu'à 200 élèves. Malgré les insinuations habituelles de la cléricaille, aucun fait grave ne se révéla contre ce système d'éducation, par ailleurs si profitable. La vie était, à Cempuis, si active et si intéressante, que tous les enfants s'y éduquaient comme en famille (et les cléricaux n'ont jamais condamné la coéducation dans la famille !).

L'enseignement intégral, c'est-à-dire la préparation complète de l'enfant à sa fonction d'homme par le développement harmonieux et scientifiquement ordonné de toutes ses facultés.

La vie et l'école en plein air. (Travaux agricoles, excursions nombreuses, été au bord de la mer, etc...)

Un enseignement populaire, en ce sens que P. Robin voulait préparer à la vie ses petits orphelins. Pas d'enseignement intellectualiste, mais préparation professionnelle dès le plus jeune âge. Les enfants de l'âge élémentaire devaient travailler d'abord et selon leurs goûts dans les divers ateliers (bois, fer, imprimerie, lithographie, reliure, cartonnage, etc.). C'est le système du *papillonnage*. Vers 13 ans seulement, capable de s'orienter alors avec plus de sûreté, le petit orphelin commençait son véritable apprentissage.

Une éducation, enfin, non seulement neutre, mais résolument pacifiste, internationaliste, prolétarienne. C'est cela surtout qu'on n'a pas pardonné à Robin et qui a été le vrai motif de sa scandaleuse révocation.

De plus, P. Robin, apôtre de cet enseignement populaire et libérateur, prétendait faire de Cempuis un centre de rayonnement, une sorte de séminaire d'éducation nouvelle. Pendant plusieurs années des éducateurs de tous les coins de la France et des pays environnants se réunirent à Cempuis pour y étudier le système d'éducation de P. Robin. C'étaient les « fêtes pédagogiques », dont le compte rendu a paru dans un livre aujourd'hui introuvable. La foi avec laquelle les disciples de P. Robin s'initiaient aux méthodes d'éducation libératrice, nous fait regretter davantage encore la révocation si prématurée de l'animateur. Il était vraiment du devoir de l'Eglise d'éteindre sans retard ce foyer émancipateur. Elle n'y a pas manqué.

Aujourd'hui, plus que jamais, méditons cet exemple et redressons-nous pour barrer la route à la nouvelle offensive obscurantiste.

C. FREINET.

Dans le second article (dix ans plus tard), à la lumière des réalisations du groupe coopératif "L'IMPRIMERIE A L'ECOLE" et de l'expérience de l'école de Vence, Freinet analyse les difficultés rencontrées par P.Robin à Cempuis:

L'expérience de Cempuis est certainement une des plus originales et des plus fécondes qui se soient poursuivies dans le monde au cours de ces cinquante dernières années. C'est une expérience d'éducation populaire, menée dans un cadre populaire, avec des techniques populaires à la base. Le principal reproche que nous pourrions faire à cette institution, c'est que, par la forte personnalité du directeur lui-même, elle était trop loin en avant de l'éducation de ce temps et que, insuffisamment liée aux écoles populaires de l'époque, ses enseignements n'ont pas pu servir comme ils l'auraient dû à la masse des écoles publiques. C'est cet isolement pour ainsi dire idéologique qui rendit possible la campagne réactionnaire qui, par la calomnie et le mensonge, éloigna définitivement Paul Robin de son école de Cempuis.

Ce sont là des constatations dont, pour notre part, nous faisons le plus grand profit.

L'œuvre de Paul Robin à Cempuis est profondément suggestive et nous regrettons de ne pouvoir en donner de plus longues citations :

Rappelant les positions de Robin sur l'enseignement de l'Histoire, Freinet nous indique clairement comment lui et ses camarades en ont tenu compte:

« ...Quant à l'histoire des manuels scolaires, arrangée par des fanatiques ou des flatteurs asservis, elle n'est pas franche, elle n'a en vue que le maintien du régime établi... Paul Robin demandait la suppression de cet enseignement pour les enfants. Tout au plus leur aurait-on donné des résumés chronologiques de faits certains, importants, charpente de l'histoire à garnir vers la quinzième année, par larges périodes universelles, en insistant sur l'origine et le développement des découvertes, des inventions sur l'évolution du travail et de la pensée, des lettres, des arts et des sciences, de la civilisation. Dans ce plan, les despotismes, les conquêtes, les guerres, au lieu d'être, comme aujourd'hui, les événements principaux, prennent leur rang d'entraves à l'œuvre des travailleurs, deviennent des causes pertubatrices du progrès. » G.Giroud

Nous avons réalisé l'idée de Paul Robin par notre *Chronologie mobile d'histoire de France*.

Un travail coopératif autour de GAUTHIER de Solterre (Loiret) a permis la réalisation de cette CHRONOLOGIE MOBILE D'HISTOIRE DE FRANCE:

Cette chronologie est l'œuvre de la Coopérative : il serait difficile de préciser la part que chacun d'entre nous a eue dans son élaboration, mais nous croyons devoir signaler cependant combien nous a été précieuse la collaboration si compétente de notre ami Gauthier, de Solterre (Loiret) qui poursuit depuis plusieurs années ses études originales de rénovation de l'enseignement historique et dont il nous a été facile de mettre au point le projet grâce au concours des nombreux camarades auxquels nous nous sommes adressés.

C. F: L'Ed. Prol. N°5. fév. 1933. p.255.



Cette édition de "L'IMPRIMERIE A L'ECOLE" s'inscrit dans la suite des outils donnés par le groupe coopératif "L'IMPRIMERIE A L'ECOLE" à ses adhérents après les presses, les casses et les composteurs:

1929: premieres fiches du FICHIER SCOLAIRE COOPERATIF (F.S.C.)

1930: "NOS TECHNIQUES D'ILLUSTRATION"

1932: premiere B.T.

1933: "CHRONOLOGIE MOBILE D'HISTOIRE DE FRANCE"

Mais revenons à Robin dont Freinet fait l'éloge:

> Gabriel Giroud, qui fut élève de Paul Robin, et à qui nous devons déjà les mémoires les plus substantiels sur Cempuis, a voulu montrer dans ce livre que Paul Robin, homme pour ainsi dire universel, ne fut pas que l'éducateur de Cempuis. Militant convaincu participant activement, à côté de Karl Marx, à la création de *l'Internationale*, professeur, puis inspecteur d'une audace déroutante, apôtre convaincu du malthusianisme, collaborateur du Dictionnaire de pédagogie, collaborateur à l'Ecole Rénovée de Ferrer, militant trop audacieux de la limitation des naissances, il ne pouvait que susciter partout la haine tenace de ceux qui se sentaient menacés dans leur quiétude par cet extraordinaire remueur d'idées.
>
> C.F. 1937.

"...ce penseur génial, ce travailleur infatigable, ce lutteur..." ajoute-t-il avant d'évoquer son suicide.

Il rappelle aussi que Robin fut "partisan du nudisme ou du semi nudisme, organisateur de la première colonie de vacances"...

Robin, Ferrer, Freinet... auxquels nous associerons Sébastien Faure continuateur de l'oeuvre des deux premiers...

Claude Guihaumé decl995

N° 565 — **Fichier Scolaire Coopératif** CANNES (Alpes-Maritimes) — N° 772.1 H



Fichier de Calcul
Fiche documentaire

H

L'HIRONDELLE

Ce matin, comme M. Lallemand expliquait le problème aux grands, une hirondelle est rentrée par la porte.

Tous nous la regardions. Elle a heurté une fenêtre.. Notre instituteur l'a attrapée et nous l'avons examinée. Elle avait le cou blanc, la tête plate d'un noir violacé, le bec plat très large et très fin et fendu jusqu'aux yeux. Elle avait le dessous du ventre blanc, les pattes assez longues et frêles, munies de petites griffes, deux grandes ailes en faux de chaque côté pour planer, une queue longue et fourchue. On aurait dit qu'elle était aérodynamique.

Nous l'avons fait voir à la petite classe puis nous avons ouvert la fenêtre. Elle s'est élevée rapidement et a disparu dans une échancrure des ormeaux de la cour.

RENSEIGNEMENTS

Il y a environ 80 espèces d'hirondelles. L'hirondelle rustique ou de cheminée, l'hirondelle de fenêtre, plus petite ; l'hirondelle de rivage, etc...

Les hirondelles sont des oiseaux volant avec une étonnante rapidité : 35 mètres à la seconde, et qui vivent d'insectes pris au vol. Elles construisent des nids avec de la terre gâchée et se plaisent autour des lieux habités.

Les hirondelles sont des passereaux.

Poids de l'hirondelle, 35 gr., environ. Envergure, 30 cm..

Surface portante des ailes étendues, 60 cm. carrés. Le poids de l'oiseau

Maurice PIGEON

LIBERTE ?
DEMOCRATIE ?

Thème traité au cours de l'A.G. des Amis de Freinet, à Préfailles, le 8 Oct. 95

Mes amis, mes camarades,

Je vous dois une confidence... Pierre Yvin m'a prié par téléphone à Ste Pazanne, il y a un mois environ, de préparer un "topo" pour ce dimanche de l'A.G. J'ai cru de mon devoir d'acquiescer. Du coup, il sollicite dans l'instant le thème que je souhaiterais présenter. Et je lui livre ces deux mots : Liberté ? Démocratie ? en insistant sur l'importance à mes yeux des points d'interrogation. Entendu... Mais à la réflexion je suis persuadé que mon inconscient m'a joué un tour. A un tel point que, dans les jours qui ont suivi, il m'est sérieusement venu à la pensée claire que je m'étais fourré dans une sacrée galère tant le sujet me paraissait - parce qu'objectivement il l'est - vertigineux par son ampleur par sa profondeur autant qu'épineux dans sa présentation. Il ne s'agit rien moins, en effet, que du problème central de l'humain, d'intérêt philosophique, historique, social, psychologique, éducatif. Ainsi, pris de doute, j'ai voulu solliciter Pierre afin qu'il note mon désir de plonger dans un autre sujet davantage à ma portée ! Je ne m'y suis pas résolu finalement. Résigné à m'y coller !

Voilà donc un tas de banalités que je vais vous proposer. Des quantités d'interrogations subsisteront sur lesquelles il conviendra de débattre. Peut-être verrez-vous quelque perspective nouvelle lorsqu'il me sera donné d'évoquer timidement des rapports assez récents sur les travaux de quelques équipes de chercheurs scientifiques de haut niveau dans le domaine des neurosciences et de la pédiatrie. Si j'arrive à respecter ce contrat peut-être ne regretterais-je pas de m'être lancé ainsi inconsidérément.

*
* *

Abordons la notion même de " Liberté "

Chacune de nos Républiques, à travers les diverses moutures de la Déclaration des Droits de l'Homme, s'est toujours référée au concept abstrait de liberté. Abstrait car le terme Liberté, en soi, ne peut être employé que dans une perspective métaphysique. Si on le prend dans un sens concret " je suis libre, nous sommes libres " la question vient aussitôt à l'esprit un peu ouvert : en quoi, comment suis-je libre ? Et les réponses peuvent se multiplier suivant les périodes historiques et dans des régions planétaires diverses. Ce qu'on sait : toute liberté a été l'objet de luttes, de conquêtes de type social dont chaque individu peu à peu devenu citoyen est censé avoir bénéficié.. En son temps, chaque succès a pu enthousiasmer : liberté de conscience, liberté du culte, abolition de l'esclavage, liberté de la presse, droit de grève, liberté syndicale... pour ne citer que ces victoires durement arrachées aux dominants.

Il ne peut échapper que des acquisitions considérées comme "progressistes" ont pu au fil du temps perdre ce caractère et finalement "dater". Ainsi la liberté d'enseignement dans les écoles prétendues libres et qui sont en fait confessionnelles, officiellement catholiques c'est-à-dire soumises à l'autorité souveraine de la hiérarchie, elle-même dominée par le souverain pontife, chef d'état étranger. La question demeure brûlante du fait que le terme " libre ", ici, n'est qu'un masque. Nous en savons quelque chose en Pays de Retz tout proche des Vendéens

admirateurs du Vicomte Philippe de Villiers ou autres lieux. Par simple parenthèse, il me paraît plaisant de rapporter que naguère les anciens du Pays de Retz usaient du mot "Libre" dans un sens intéressant lorsqu'ils souhaient demeurer aussi longtemps que possible "libres et point trop sots". Dans leur mentalité, ils alliaient la liberté à la possibilité physique de se déplacer sans difficulté, donc de ne pas devenir des infirmes. Tout un chacun comprendra le reste de la formule " point trop sots." Parenthèse fermée.

Montesquieu dans " L'Esprit des Lois " manifestait déjà que le vocable " Liberté " avait "reçu plus de différentes significations que n'importe lequel." Selon cet auteur, seule la liberté politique l'intéressait. Il lui reconnaissait un caractère relatif, jamais absolu. Elle entendait viser à faire bénéficier la bourgeoisie de franchises qui devaient lui permettre d'assurer la domination par l'argent. On ne peut passer sous silence que cette domination a joué un rôle évident dans la naissance du capitalisme et de son cortège de catastrophes abattues sur le prolétariat. Mais paradoxalement des historiens ont noté l'arrivée du capitalisme comme un progrès par rapport aux séquelles de la féodalité qui bénéficiait, dans l'aristocratie du XVIII°, de privilèges héréditaires ineptes.

Autre rappel. Les libéraux du XIX°, tant sous la Restauration que sous la Monarchie de Juillet prennent de nos jours un aspect plutôt sympathique par rapport à nos financiers et politiciens actuels dits libéraux pour qui la liberté ne saurait se concevoir que par leur domination "fricarde" sur les gens de petite "extrace". Ce libéralisme tend naturellement à s'attribuer un statut d'ultra-libéralisme entraînant la disparition de la plupart des libertés des moins nantis ou pas du tout nantis. Je n'hésite pas à évoquer, en ce qui les concerne dans le monde entier, la loi de la jungle dans le sens même d'anomie*. Nous en sommes informés, peu clairement sans doute, par les exemples fournis de nombreux systèmes médiatiques.

La liberté, telle que nous sommes en droit de tenter de la vivre, ne saurait exister que dans les faits, suivant des conventions auxquelles nous avons souscrit, au sein de structures sociales où les rapports de force doivent favoriser la tendance à élaborer une Cité améliorée. Tout en sachant l'utilité de se pénétrer d'une certitude : le Cité Idéale, jamais ne saurait dépasser le stade mythique. Et encore pour y tendre, tout un chacun - de par le Monde - devrait bénéficier d'une éducation qui favorise les relations interhumaines, les communications interpersonnelles, internationales. Je ne dis pas interraciales ce qui signifierait la prise en compte du concept de races, scientifiquement dépassé. Vaste programme, que des décideurs, eux-mêmes bien informés, auront un jour, dans un Monde en rénovation favorable, à expliquer aux composants des masses, puis à appliquer.

Eduquer, éduquer, encore et toujours éduquer tous et chacun.

A toi, esprit de Freinet, c'est-à-dire pas suivant n'importe quelle perspective !

Selon la même pente, abordons la question de la liberté personnelle cette fois. Elle mène au libre arbitre, sorte de rejeton théologique de cet aspect de la liberté. La réflexion philosophique, convenons-en, juge comme antinomiques la notion de libre arbitre et les conclusions des sciences de l'homme du fait que l'acte, dit libre, ne peut être qu'aussi indéterminé qu'imprévisible.

Ici se situe le point central de nos préoccupations.

Nous vivons, et tout le monde avec nous, sur une illusion, celle d'agir, de penser librement, comme s'il s'agissait d'un phénomène, d'un pouvoir obtenu en quelque sorte congénitalement ou mieux issu de l'inné. Une illusion qui procède d'un principe obsolète, celui de nature humaine. Qu'on m'entende bien, nous : homo sapiens sapiens, devenus socius, economicus etc... nous sommes descendants des lointains cromagnons. Si nous tenons d'eux, de manière héréditaire une nature biologique rien n'est moins exact en ce qui concerne la biopsychologie. Les biologistes, les neuropsychologues ont depuis beau temps montré que l'homme n'a pas de nature mais plutôt qu'il est une histoire. Ce qui signifie sans conteste que tout individu doit beaucoup à son environnement - aux niches environnementales disent certains - dans l'édification de sa personne et de sa personnalité. Il est judicieux de

* Par anomie, le sociologue entend la désorganisation, la déstructuration d'une société qui devient sans repères, sans normes, sans la moindre notion de valeurs essentielles.

considérer n'importe quel individu à un moment de sa vie comme une synthèse complexe bio-psycho-mésologique et circonstancielle. Un long développement, exemples vécus à l'appui, serait utile sans doute. Mais le temps coule...

Cela permet, entre autres observations possibles, d'ajouter que au "Cogito ergo sum" de René Descartes, à la lumière de la science moderne, il conviendrait de dire "Je pense parce que nous sommes". Lucien Malson, l'auteur d'un excellent ouvrage "Les enfants sauvages, mythes et réalités", dans cet ordre de pensée a bien éclairé la situation de Victor de l'Aveyron, capturé dans les Bois de la Caune vers 1790, de même que celle de Kamala et Amala recueillies par hasard au début des années 1920, vers Midnapoor en Inde par le Rd Sing et son épouse. Les fillettes ne manifestaient plus rien d'humain. Très jeunes abandonnées, encore des bébés sans doute, elles s'étaient intégrées à une horde de loups auxquels elles s'étaient identifiées. Des cas aussi nets d'isolement d'un contexte humain ne peuvent être que rarissimes. La plupart des enfants tout jeunes ne seraient en mesure de résister - outre à l'isolement - à la famine, au froid, à la trop grande chaleur, à nombre de prédateurs. Mowgli ne peut être qu'un mythe. Mais oui, Mr R. Kipling !

Ce père de l' Homme, comme l'appelait plaisamment le grand psychologue Henri Piéron en parlant de l'enfant, est un être en constant devenir dont la culture, le degré de civilisation, la personnalité sont toujours fragiles. Plus ou moins suivant les sujets. Alors quid de la liberté ?

Je n'ai ni le désir ni la possibilité de revenir au problème qu'il m'a été donné d'effleurer dans le N° 62 (déc. 94) des Amis de Freinet. Celui des conditionnements de type pavlovien et autres, celui de la psychogénèse. Il s'agissait du développement maximal et optimal d'un enfant dans tous les secteurs de sa sensibilité, de son intelligence, de son activité. Je voudrais en revanche vous faire part d'expériences assez récentes menées par des scientifiques intéressés par certaines influences sur le foetus, donc in utero, donc pendant la période anténatale. Elles ne peuvent guère, semble-t-il, être validées avant la mi-gestation (4 mois ½ A cette période, le foetus dispose du capital total des neurones qui lui sont impartis par les lois de la biogénétique humaine, c'est-à-dire une centaine de milliards, qui seront à l'origine de tous ses développements ultérieurs, sensibilité, affectivité, psychomotricité, organisation mentale finalement. Pour mémoire, je rappelle que constamment chaque neurone pousse ses axones, ses dentrites, élabore ses synapses qui lui permettent d'entrer en relation active avec environ 10 000 autres. Si bien que l'ensemble des connexions du système neuronal atteint un nombre qui défie l'imagination. J.P. Changeux parle d'un chiffre de plusieurs milliards de millions ! Ainsi se constitue au cours de la gestation, période anténatale, les premiers linéaments d'un inconscient personnel bien inscrit dans les structures. Grosso modo, c'est un peu de cette manière que se produisent les introvertis ou les extravertis. (entre autres caractéristiques). Et, du point de vue qui nous intéresse, l'illusion de la liberté, du libre arbitre, va se renforcer.

Chez les introvertis, les tendances de leur ego dominent, freinent (voire abolissent toute expansion). Inconsciemment, ce sont des gens hésitants aussi bien dans les relations à autrui que dans le domaine actif. Méditatifs, réservés, ils vivent en quelque sorte sur la défensive.

En revanche, les extravertis sont dominés par des tendances dites objectales c'est-à-dire qui les poussent à se lier aisément. Ils sont communicatifs dans leurs comportements habituels, obligeants, prévenants, ils s'adaptent à la plupart des situations. On les considère souvent comme des gens sans soucis, sans défiance. Il faut remarquer que, vu sous ce jour, l'inconscient personnel, voire la libido, sont bien antérieurs dans leur origine que ne l'avait vu Freud qui n'avait pas envisagé la période prénatale. Introvertis, extravertis, deux aspects parmi tant de paramètres suceptibles d'être envisagés et qui interviendront au long de la vie d'un sujet et influeront sur sa "liberté" (que je place entre guillemets). Il en apparaît un autre, si évident qu'on serait tenté de l'oublier. Il se produit dès la conception dont le produit donnera chromosomiquement un sujet XX c'est-à-dire féminin, ou un sujet XY c'est-à-dire masculin. Suivant le mythe de la Génèse commune aux monothéistes, la femme

procède de l'homme. A telle enseigne que les Eglises catholiques se sont jadis posé la question : la femme a-t-elle une âme ? - Surtout ne pas oublier le Coran qui très nettement affirme dans la Sourate 4ème intitulée " Les femmes ", 8° verset : " Les Hommes sont supérieurs aux femmes à cause des qualités par lesquelles Dieu a élevé ceux-là au-dessus de celles-ci et parce que les hommes emploient leurs biens pour doter les femmes. Les femmes vertueuses sont obéissantes et soumises; elles conservent soigneusement pendant l'absence de leurs maris ce que Dieu a ordonné de conserver intact. Vous réprimanderez celles dont vous aurez à craindre l'inobéissance; vous les reléguerez dans des lits à part, vous les battrez mais aussitôt qu'elles vous obéissent ne leur cherchez point querelle. Dieu est élevé et grand ! " (Extrait du Coran. Trad. Kasimirski)

Si chez nous, Occidentaux, des progrès notables continuent d'être acquis sans qu'on puisse crier " Hosanna ! " une large partie de l'opinion mondiale doit être dessillée quant au statut personnel et social des femmes.

Avais-je pas raison ? disait la tortue du bon La Fontaine.

Ce qui va suivre provient des recherches fondées sur des observations de pédiatres de la maternité de Tours. L'équipe était dirigée par le Pr Berger, spécialiste des grossesses à risques et qui, le moment venu, a bien voulu sur ma demande me faire part de ses conclusions.

Cent femmes enceintes ont été observées afin de vérifier une hypothèse de travail concernant " l'influence du vécu émotionnel de ces femmes sur le tempérament de leur nourrisson, sur son état de santé après la parturition et au cours de la prime enfance."

Voici le résumé des résultats.

1- Des difficultés d'alimentation se sont manifestées chez 40 % des enfants nés de mères inquiètes au cours de leur grossesse et seulement 9 % chez les autres.

2- Entre 6 et 8 mois, on a observé des troubles du tempérament pour 75 % des enfants de la première catégorie, seulement 30 % chez les autres.

3- Les enfants de la première catégorie se sont révélés de santé plus fragile que les autres sans qu'il ait été possible d'établir un pourcentage comparatif.

Quid de la possibilité de liberté chez ces êtres qui ont été ainsi marqués - non pas héréditairement - mais congénitalement ?

Quid du comportement maternel dans ses rapports plus tardifs avec l'enfant puis l'adolescent ? Et du résultat !

Ce travail des praticiens tourangeaux, les conclusions tirées me rappellent les observations d'Anna Freud au cours du Blitz de Londres au long de la dernière guerre. Les mères qui demeuraient calmes dans les abris entouraient des bébés plus calmes et de meilleure croissance que celles qui, inconsciemment, manifestaient une anxiété surprotectrice, suscitant des réactions parfois navrantes chez leurs nourrissons.

Une longue, très longue expérience d'observations personnelles, tant à La Turmelière qu'au Tribunal pour enfants et adolescents de Nantes, d'animateur d'association pour la protection de l'Enfance, de directeur psycho-pédagogique de C.M.P.P. à Nantes, m'a conforté dans des conclusions identiques. Liberté, libre-arbitre des parents ? Et celle des rejetons, quel que soit leur âge ?

Les neurosciences peuvent-elles nous aider à voir clair ?

Je vous fais part du travail très récent entrepris par des chercheurs scientifiques de haut niveau à l'Université "Pierre et Marie Curie", dirigés par le Pr Bernard Renault. Unité dite de psychophysiologie cognitive. On se préoccupe, dans une section, de l'intervention des troubles psychopathologiques dans le domaine de la liberté des patients. Qu'il s'agisse de dégradations anatomiques (Alzeihmer) ou de défaut en dopamine (Parkinson) la traduction de mesures électriques vérifie une attention fugitive. Chez les très jeunes enfants, l'autisme, les psychoses, les troubles affectifs ne permettent plus les moindres réalisations personnelles.

Voici ce qu'on apprend en termes scientifiques :

" ... la dynamique électrophysiologique chez un sujet sain est de forme chaotique alors que celle d'un sujet pathologique manifeste une activité périodique qui amène à penser à des périodes actives suivies de périodes dépressives de durée interminée pendant lesquelles aucune attention ne se manifeste, donc sans perception."

Ni attention, ni perception, donc nulle idéation. Où la liberté quelle qu'elle soit prendrait-elle sa source ?

On pourrait objecter qu'il s'agit de domaine particulier, de cas aberrants... D'accord, mais le fait demeure. Et puis, au cours d'investigations aussi complexes que délicates, les mêmes chercheurs sont arrivés à penser que les foetus marquaient dans l'ensemble une meilleure sensibilité de l'oreille droite ce qui expliquerait finalement la prédominance de l'hémisphère gauche dans la perception de la parole et l'expression motrice du langage.(Zone de Broca et zone de Wernicke). Cette sensibilité auditive, couplée à certaines positions foetales, induirait même une prédominance au mode de latéralisation manuelle ! Nous nous trouvons, n'est-il pas vrai, en présence de phénomènes liés à des études sur l'émergence de la fonction symbolique (Piaget) qui conduit aux apprentissages langagiers par la voie des conditionnements de 2de signalisation pour la parole dite articulée et de 3ème signalisation pour ce qui entre dans le domaine de l'écrit.

J'arrête ici mes appels de référence...

A mon grand, très grand regret, je crains que la fameuse acclamation républicaine "Liberté- Egalité- Fraternité" ne soit, à l'heure présente, dans la situation de toutes les sociétes qu'un Mythe, un espoir encore lointain pour de lointains héritiers.

Sans aucune transition, sachant combien de béances subsistent dans ma première partie, j'aborde le second point d'interrogation. Je m'étendrai beaucoup moins. Il s'agit d'un mot de valeur majeure dont cependant l'ambiguïté patente se manifeste à tout bout de champ dans la bouche de n'importe quel politicien. Je tiens pour certain que la démocratie ne prend le statut de corollaire que dans une liberté dont nous venons de prendre conscience de la fragilité. Littré la définit comme " s'exerçant dans une société libre et surtout égalitaire où l'élément populaire a l'influence prépondérante." J'attire l'attention sur le dénominatif " l' ". Il ne s'agit pas d' "une" influence quelconque ! D'emblée nous nous heurtons à un paradoxe historique. Sauf erreur, la démocratie (Demos-Kratos) est bien née en Grèce, mais elle ne s'adressait qu'à une faible partie de la population. Jamais les esclaves ne se trouvaient partie agissante dans les décisions. J'inclinerais volontiers, qu'il s'agisse de Sparte, de Corinthe ou d'Athènes, que le pouvoir dit démocratique ressortissait davantage à un mode aristocratique c'est-à-dire par des citoyens issus d'un groupe social auto-estimé "le meilleur". Je crains que cette opinion ne se perpétue. Il y a quelques années, un quotidien parisien présentait le compte-rendu de l'interview de Mr Cossé duc de Brissac qui récusait le concept même de démocratie, affirmant que par leur naissance même, les aristocrates étaient voués à diriger, à commander, à gouverner. De sa part, ancien élève de Centrale - donc scientifique de formation - on aurait espéré davantage d'esprit scientifique. A l'évidence pour lui et ses pairs, les autres ducs, l'inné dominait comme il les précédait les données de l'acquis.

Pour nous, la liberté, la démocratie ne sont pas filles de l'inné. La démarche est longue, délicate, mais elle demeure et demeurera toujours dans le domaine de l'acquis pour l'Education consciemment vécue avec, comme finalité, Education civique, solidaire, coopérative, concrète. Non pas seulement enseignée, "apprise" par une instruction civique relevant de thèmes administratifs forgés par des classes sociales dominantes.

J'arrête ici mon propos, les médias de toute origine vous montrent au quotidien la vacuité de cette fausse démocratie, même si l'on s'accorde à raisonner en termes de représentation élective. Et puis toutes ces guerres, leur horreur, et on ose évoquer la démocratie !

*

* *

Bref essai de conclusion générale

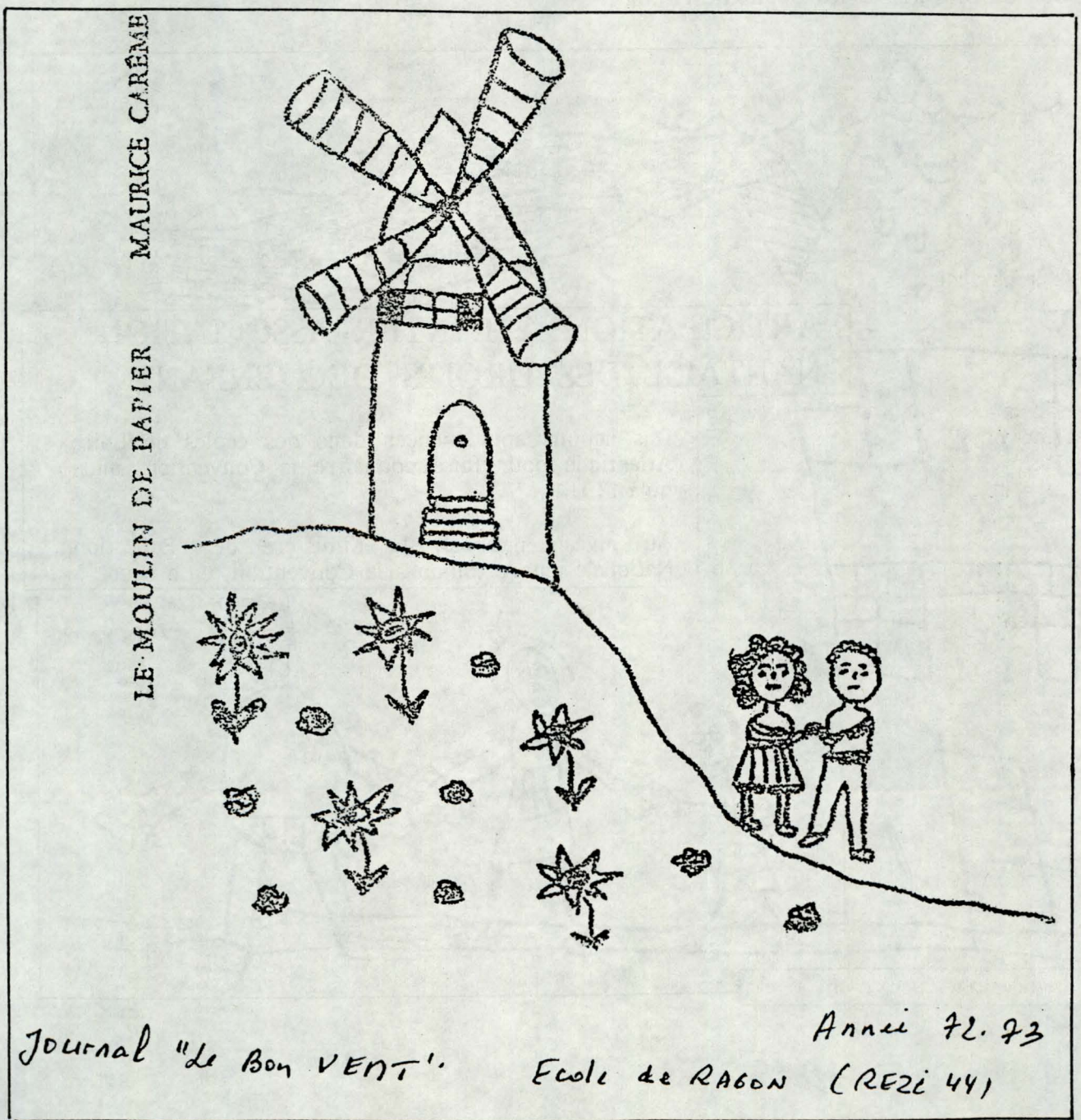
Au long de cet exposé hérissé de difficultés, où j'aurai pu tomber dans des contradictions, j'ai souhaité présenter la liberté comme un fait rarissime dans son expression. En effet, un individu libre idéal, penserait, agirait, se comporterait personnellement, socialement sans avoir jamais été déterminé, conformé par les divers milieux (la notion de milieu étant en soi d'une grande complexité) milieu géographique, historique, social, culturel, intime, circonstanciel. Il ne saurait exister.

Du coup, dans la réalité on est en droit de penser à la relativité de la liberté. Au

passage, j'ajoute que suivant les travaux de Georges Lapassade jamais aucun être humain (néotène par nature) n'atteindra le statut d'adulte au plein sens du terme. Singulièrement dans les domaines affectif, intellectuel, social et moral. C'est l'éducation, l'éducation seule qui permet une approche tant qualitative que quantitative vers l'adultisation. Pas n'importe laquelle, n'est-ce pas Freinet !

Pour le présent - le passé nous a instruit - la pédagogie éducative de l'Ecole Moderne, par ses options, par son action qui actualise, développe les tendances, les aptitudes innées (les travaux de Wallon, Piaget, Albert Jacquard récemment) permet un essor vers la liberté, vers la relation et la communication sous les trois aspects fondamentaux : vers autrui (d'emblée) vers le monde de la cognition, envers soi-même comme couronnement et équilibre. La coopération scolaire devrait préparer par l'activité une démocratie ouverte et responsable. La société psychocivilisée qui s'ensuivrait ferait que les primates que nous avons été, devenus démiurges, n'imposent plus cette horreur : l'anomie - déjà évoquée avec son caractère catastrophique (* p.27)

Maurice PIGEON
(texte revu et corrigé le 4 Avril 96)



DROITS DE L'ENFANT

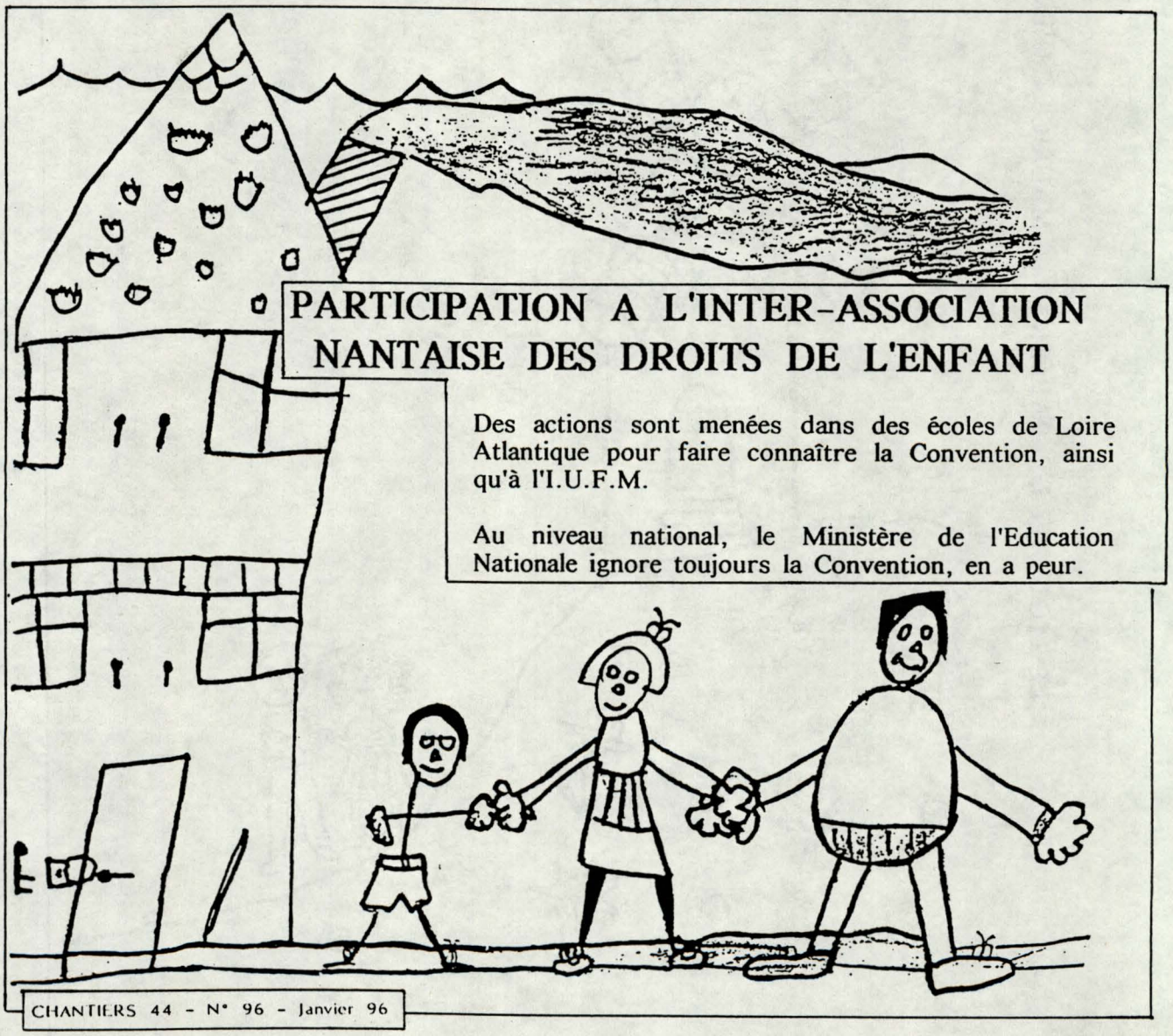
RENCONTRE SUR LES DROITS DE L'ENFANT, A NANTES

Vendredi 17 novembre 1995. Cette rencontre ne réunit, hélas ! que ceux qui soutiennent la Convention Internationale des Droits de l'Enfant.

Bien que la Convention ne soit pas une recommandation, mais une loi internationale, des difficultés subsistent quant à son application. Ainsi, au niveau de la justice, pour la Cour de Cassation, la Convention n'est pas applicable en droit français.

Mais si déjà, à l'école, on appliquait les textes officiels !

Le Sénat serait d'accord pour proposer que le 20 Novembre devienne officiellement la "Journée Universelle des Droits de l'Enfant".



PARTICIPATION A L'INTER-ASSOCIATION NANTAISE DES DROITS DE L'ENFANT

Des actions sont menées dans des écoles de Loire Atlantique pour faire connaître la Convention, ainsi qu'à l'I.U.F.M.

Au niveau national, le Ministère de l'Education Nationale ignore toujours la Convention, en a peur.

A l'école primaire

Quand les enfants prennent la parole

Les programmes de l'école primaire pour la rentrée 1995 le rappellent : « L'éducation civique n'est pas une discipline à enseigner en tant que telle, isolément. » Il faut au contraire étendre ses principes à toutes les activités. C'est précisément dans ce but que certains enseignants ont créé des conseils d'enfants. Considérant qu'il n'y a pas de démocratie à l'école sans une expérimentation concrète par chacun de ses droits et devoirs.

« *Avec mes copains on a formé une sorte de gang, mais attention, c'est pas pour chercher la bagarre, au contraire : dès qu'il y a une bagarre dans la cour, on intervient pour l'arrêter. J'ai même fait signer un papier à mes copains, et chacun connaît ses heures de service en fonction des récrés. Moi, je suis contre la violence, et c'est à nous de nous débrouiller tout seuls, sans les instits.* » Thomas n'est qu'en CM2, mais il ne faut pas trop lui en raconter sur la façon de faire régner ordre et justice à la récréation. Et ce réflexe de « civisme » n'est sans doute pas étranger à l'atmosphère développée depuis plusieurs années par l'équipe éducative de l'école primaire Ange-Guépin. Dans cet établissement public de Nantes, deux instituteurs pratiquent une pédagogie inspirée de Célestin Freinet (1), une troisième travaille en pédagogie de projet, une autre panache différentes méthodes. Développer la vie coopérative, ouvrir l'école sur le monde, aider l'élève à devenir acteur de son savoir... c'est dire si l'on est soucieux de la place des enfants.

Ici, il y a des lois fondamentales qui ne sont pas négociables : on vient à l'école pour apprendre ; on doit respecter l'école et les autres ; celui qui sait aide celui qui ne sait pas. Mais à partir de là, les enfants ont leur mot à dire sur tout le reste. On a donc créé une instance de parole et de décision en commun : le conseil d'enfants. En s'inspirant de l'invariant n° 27 de Célestin Freinet, qui écrivait en 1964 : « *On prépare la démocratie par la démocratie à l'école. Un régime autoritaire à l'école ne saurait être formateur de citoyens démocrates.* »

Au conseil, qui peut se réunir à la demande chaque semaine ou chaque mois, non seulement la parole des enfants a le même poids que celle des adultes, mais les décisions aussi se prennent ensemble *(voir encadré ci-contre)*. On peut y choisir de changer la façon de travailler, d'investir dans de nouveaux jeux pour la récréation, de discuter d'un problème relationnel... Le conseil permet de donner la parole à certains enfants qui en sont privés dans leur famille. De l'aveu même des enfants, il aide à prendre conscience que la parole de l'adulte peut être mise en cause. « *J'ai remarqué que depuis l'arrivée des pogs à l'école les bagarres et les vols ont repris. J'ai alors exprimé ma gêne au conseil, notamment parce que certains y jouaient jusque dans la classe. Maintenant, les enfants ne jouent plus aux pogs que dans les*

LE MONDE DE L'ÉDUCATION - mars 1996

couloirs et dans la cour, mais c'est toujours infernal. J'ai envie de proposer l'interdiction des pogs dans l'enceinte de l'école, mais je ne suis pas sûr que cette proposition fera la majorité au conseil », explique sereinement François Le Menaheze, instituteur à Ange-Guépin.

Dans la région, l'établissement est loin d'être le seul sensibilisé à cette notion de démocratie directe. Depuis 1991, l'inspection académique, l'IUFM (institut universitaire de formation des maîtres) et la municipalité de Nantes ont engagé une réflexion pour promouvoir les droits de l'enfant dans le cadre scolaire. Converti à la cause, l'adjoint à l'enseignement de la ville de Nantes, Jean-Marie Pousseur, ne cache pas sa satisfaction : *« Cette année, sur les soixante-dix écoles primaires de la ville, treize ont mis en place un conseil d'enfants. Elles n'étaient que dix en 1994. Donc on approche des 20%. Et nous tenons à privilégier cette forme d'apprentissage de la citoyenneté, car dans une grande ville comme Nantes, il ne nous paraît pas raisonnable d'opter pour le conseil municipal de jeunes. »* L'opération semble faire ses preuves y compris en zone d'éducation prioritaire. L'école primaire George-Sand est située au milieu de la ZEP de Nantes-Nord. Un quartier où, il y a plusieurs mois, la Maison des jeunes a été brûlée et le centre social saccagé. *« Les mêmes jeunes qui se frappent à l'extérieur de l'école ne le font plus ici depuis l'instauration du conseil d'enfants. C'est comme si l'école restait la seule référence dans une société qui a globalement démissionné »*, constate Jean-Marie Grégoire, directeur de George-Sand.

A main levée

A chaque rentrée, les enfants votent à main levée les « Règles de vie de l'école » qui seront valables pour l'année et affichées à la disposition de tout le monde. Les consignes se présentent sur trois colonnes. Par exemple la règle n° 1 : *« A l'école je... joue dans la cour à la corde, au ballon, aux billes et à d'autres jeux. Alors je dois... jouer au ballon sur le terrain, ramasser les jeux dans le placard en les donnant au responsable, respecter le matériel et les jeux des autres, ne pas jouer au lasso avec les cordes, ne pas mettre les cordes dans l'eau. Je n'ai pas respecté alors... je ne peux plus prendre de matériel pendant deux récréations. »* Les anciennes sanctions disciplinaires laissent maintenant place à la privation de l'exercice d'un droit. Ce qui est psychologiquement très différent, même si ça ne l'est pas toujours dans les faits. D'ailleurs, non contents de respecter ces consignes, les élèves de George-Sand se sont inventé les leurs. A chaque récréation, un « élève-arbitre » distribue les cartons jaunes qui signifient l'avertissement aux camarades un peu trop agressifs, et les cartons rouges imposant l'expulsion de la cour à ceux qui cherchent vraiment la bagarre. Jean-Marie Grégoire le confirme : *« Il y a quatre ou cinq ans on avait de graves problèmes de violence dans la cour. Et, depuis qu'en dehors des classes les enfants s'organisent entre eux je peux dire que la tension a sérieusement baissé. Ce qui marche, ce n'est pas ce qui est parachuté d'en haut, mais ce qui vient d'eux. »*

Dans une salle du premier étage, une dizaine de garçons de neuf ans répètent leur chorégraphie rap pour le spectacle de fin d'année. Comment font-ils pour s'organiser sans adulte ? Jonathan répond : *« On mélange les* ▶

1) Aujourd'hui, en France, une vingtaine d'écoles primaires publiques peuvent être considérées comme « écoles Freinet », environ 500 enseignants forment le noyau dur du mouvement, 1 500 échangent activement des correspondances tous les mois, et 20 000 se réclament plus ou moins de cette filiation pédagogique.

« La séance est ouverte »

« Il faudrait peut-être sortir vos feuilles de lois ? » Il est 14 heures, ce lundi, à l'école primaire de Montbert (Loire-Atlantique) en pleine campagne, quand Céline, 8 ans, présidente du conseil d'enfants, lance son rappel à la cantonade. Quelques minutes plus tôt, les enfants de CM1 et CM2 ne se sont pas fait prier pour aménager leur salle de classe commune. Les tables ont maintenant un autre rôle : habituellement en rang vers le tableau noir, elles forment un cercle où chacun a une place égale. Y compris Elisabeth, l'institutrice.

Et Céline d'ouvrir les débats : *« Qui veut lire au conseil une de ses propositions ? » « Il faudrait que les CM1 soient séparés des CM2 »*, entend-on du bout de la classe. Antoine répond : *« C'est pas une bonne idée, ça veut dire qu'on les aime pas ! »* Johan, le vice-président de séance, assis à la gauche de Céline, prenant son rôle très au sérieux : *« C'est vrai, mais les CM1 font souvent du bruit, ce qui nous dérange beaucoup . »* A quoi Benoît réplique : *« Hé ! nous aussi les CM2, on fait du bruit ! »* Comme les autres membres du conseil, Elisabeth, l'institutrice, lève la main pour demander la parole : *« Personnellement, cela ne me convient pas, parce que si on séparait les deux groupes les CM1 ne verraient plus le tableau noir. »* Après quelques autres réactions, Céline reprend la direction des débats : *« Vous n'avez plus de questions ?... Alors qui veut que cette loi soit adoptée ?... »* Céline compte les votes à main levée. Dix voix pour sur vingt-deux élèves. Ce n'est pas assez, donc *« on reste comme on est »*, ajoute Céline. Sur ce point, les échanges ont duré une dizaine de minutes. On passera encore un quart d'heure sur le *« bruit qu'on fait et qui dérange la classe d'en dessous »* et vingt minutes sur la sanction requise contre *« ceux qui jettent des papiers à travers la classe »*. Bien sûr, tout le monde ne lève pas la main avant de parler, certains sont distraits, d'autres ne participent pas. Mais dans l'ensemble chacun joue le jeu car on sait que chaque point de vue sera pris en considération. Le tout dans une ambiance plutôt sereine. Quoi qu'il en soit, en cas de contestation, on pourra toujours s'adresser à Charlotte et Mathilde, les « secrétaires », qui prennent assidûment en notes les résultats de scrutin. On est presque comme chez les « grands », à tel point que l'institutrice confie en aparté : *« Vous allez voir, c'est toujours comme ça, au bout d'un certain temps, on se croirait à l'Assemblée nationale. Il y a ceux qui entament leur sieste et ceux qui vont se crêper le chignon ! »* ■ F. H.

▶ *idées de chacun : dès que l'un d'entre nous a une idée, il l'explique, on l'essaie pour voir si certains ont du mal à la danser, et si ça marche on l'adopte.* » Autonomie, confiance, maturité. A George-Sand, l'équipe pédagogique a trouvé son inspiration dans la Convention internationale des droits de l'enfant. Notamment grâce à l'article 12, qui a sans doute de l'avenir devant lui : « *Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité.* »

Mais avec toutes les bonnes volontés du monde, cette noble ambition ne se décrète pas. Elle reste soumise à une condition *sine qua non* : les enseignants doivent accepter de perdre de leur pouvoir. Et il ne s'agit pas d'une mince affaire. Comme l'affirme Hervé Cellier, un directeur d'école primaire qui prépare une thèse sur les conseils d'enfants : « *Cette nouvelle forme de démocratie à l'école peut souvent toucher les profs là où ça fait le plus mal ! Je pense surtout à leur autorité. C'est pourtant aux adultes de donner l'exemple. C'est la raison pour laquelle il n'y a pas de conseil d'enfants digne de ce nom si les enseignants ne prennent pas eux aussi leurs décisions de manière collégiale.* »

Les effets pervers de la démocratie scolaire

L'autorité contestée peut en outre se traduire par la remise en question des méthodes pédagogiques du maître. Un vrai tabou ! « *Il y a quelque temps, mes élèves m'ont réclamé un cours traditionnel sur les chouans. La demande surprend un peu quand on travaille en pédagogie Freinet depuis longtemps, mais elle avait été adoptée en conseil, donc je m'y suis plié sans gêne. Une fois n'est pas coutume* », raconte Yves Fradin, instituteur à Nantes. Le conformisme des enfants n'a parfois pas de limites : ils peuvent souhaiter le retour des notes, des punitions, de l'alignement des tables en direction du tableau noir, quand tout cela avait disparu. Sans oublier les phénomènes de « notabilité » avec des délégués un peu trop souvent réélus. Ni la tendance à transformer le conseil en « tribunal ». « *Un élève qui perturbe la classe peut mobiliser tout le conseil, et ses petits camarades ont vite fait de tourner la séance en procès* », précise Elisabeth Laplanche, institutrice à l'école René-Cassin de Montbert, petit village du sud de Nantes.

Pour lutter contre les effets pervers de la démocratie scolaire, il n'y a que deux solutions. Soit l'adulte, garant en dernier recours, exerce son droit de veto. Et dans ce cas la démocratie directe perd du terrain. Soit il faut faire en sorte que la loi suive la jurisprudence. Autrement dit, le règlement intérieur de l'école doit anticiper les situations extrêmes *(voir encadré « Changer la loi en toute légalité »)*. Et il n'en sera que plus juste s'il est rédigé en début d'année en concertation avec les élèves. Mais attention, personne n'est dupe. La même loi, bien comprise dans l'enceinte de l'école, peut être contournée en un clin d'œil une fois passé le portail. Des codes de la « cité » scolaire à ceux de la « cité » du quartier, il y a souvent un gouffre. ■

Fabrice Hervieu

Changer la loi en toute légalité

« *Département de la Loire-Atlantique. Règlement départemental des écoles élémentaires et maternelles publiques* ». Le texte est affiché dans tous les établissements primaires. Mais, comme c'est son rôle, il ne concerne que la vie extérieure à la classe : entrées, sorties, horaires, absences, retards, récréations... Pas facile à manier pour les enseignants qui souhaitent créer un conseil d'enfants, ou qui veulent tout simplement introduire d'autres règles de vie. Seule souplesse dans l'édifice, le titre 7 permet d'apporter certains « amendements » à la loi. Cet article fixe en effet que « *le règlement intérieur des écoles (...) est établi par le conseil d'école compte tenu des dispositions du règlement départemental. Il est approuvé ou modifié chaque année lors de la première réunion du conseil d'école* ».

A ce titre, l'IUFM de Nantes mène une réflexion d'ensemble sur le règlement intérieur avec plusieurs écoles du département. Son idée consiste à incorporer dans le règlement des dispositions s'appuyant sur d'autres supports juridiques. Convention internationale des droits de l'enfant, textes plus militants des années 70, réponses de ministres de l'éducation nationale à l'Assemblée : les références de l'IUFM sont multiples. Et ses ambitions réformatrices portent avant tout sur la liberté d'aller et venir des enfants (responsabilité) et sur leur possibilité de travailler seul (autonomie).

Sans la découverte de ces « droits », pas d'éducation à la citoyenneté possible. Pourtant ces derniers se heurtent à la notion de devoir de surveillance des adultes. Que disent les textes ? Quand la surveillance unique de l'instituteur ne peut être assurée, par exemple lors de travaux en petits groupes, celui-ci doit confier à un adulte la prise en charge des autres groupes « *sous réserve qu'il sache constamment où sont tous ses élèves* ». A quoi Jean Le Gal, maître de conférences à l'IUFM de Nantes, répond : « *Quand les enfants travaillent ou se déplacent, ils peuvent le faire en groupe organisé avec l'un des leurs judicieusement choisi comme responsable. L'adulte reste garant en dernier recours, il s'agit simplement d'une délégation de responsabilité. On doit pouvoir donner aux enfants la possibilité de se surveiller entre eux, ne serait-ce que pour aller aux toilettes. Quand j'étais instituteur de campagne, je laissais même les CM1 aller poster une lettre en dehors de l'école.* »

Une question délicate qui, comme beaucoup d'autres, devrait être inscrite à l'ordre du jour du premier conseil d'école de l'année, et discutée... bien sûr avec la participation active des enfants ! ■ F. H.

PARTICIPATION ET CITOYENNETE A L'ECOLE

Jean LE GAL - Maître de Conférences en Sciences de l'Education, IUFM de Nantes - Chargé de mission aux Droits de l'enfant de l'ICEM-Pédagogie Freinet.

Le 7 Août 1990, la France a ratifié la Convention Internationale des Droits de l'Enfant (CIDE), adoptée par les Nations Unies, le 20 Novembre 1989 : depuis le 6 Septembre 1990, elle est entrée en vigueur dans notre pays.
En affirmant que l'enfant est titulaire des mêmes droits et libertés fondamentales que l'adulte, elle lui reconnaît un statut de personne et de citoyen et l'Etat se doit d'aménager l'exercice de ces droits et libertés, dans tous les lieux où les enfants sont amenés à vivre et à agir : les Droits de l'Enfant ne doivent donc plus s'arrêter à la porte des écoles.
Allant dans ce sens, le 11 et 12 Mai 1995, le Conseil de l'Europe, dans un avant-projet de recommandations aux Etats membres, a mis l'accent sur :

— Le fait que l'information sur le droit de participation devrait être disponible aux enfants :
L'article 42 de la CIDE stipule que :
"Les Etats parties s'engagent à faire largement connaître les principes et les dispositions de la présente Convention, par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants".

— Le fait que l'on tienne compte que les établissements scolaires, garderies d'enfants et institutions pour enfants, devraient être invités à faire en sorte que les enfants puissent exprimer leur avis sur toutes les affaires les concernant et qu'il en soit effectivement tenu compte dans les décisions prises au niveau de ces établissements :
L'article 12 de la CIDE, stipule que :
"Les Etats parties garantissent à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant, les opinions de l'enfant étant dûment prises en considération eu égard à son âge et à son degré de maturité".

Dans son rapport (1), présenté à l'Assemblée Nationale en 1990, pour la ratification de la Convention, Denise CACHEUX écrivait, à propos du droit d'expression :
"Ce droit d'expression peut être décomposé en trois points :
• Le droit de s'exprimer, de parler, de donner son avis ;
• Le droit d'être écouté, d'être cru ;
• Le droit de participer au processus de décision et même de prendre seul des décisions".
Je souscris totalement à cette conception du droit d'expression. J'y ajoute, dans une perspective éducative et autogestionnaire, le droit et le devoir de participer à la mise en œuvre des décisions, dans la limite de ses capacités et de ses compétences : (2)
L'analyse de la gestion participative, de la classe coopérative, m'a amené, en 1987, à cerner le problème autour de quatre points : proposer, discuter, décider, appliquer, où vont s'exercer les droits d'expression et de décision des élèves qui constituent le DROIT DE PARTICIPATION, point d'appui et critère d'une citoyenneté active et responsable. Aujourd'hui, on voit se dessiner le profil d'un citoyen engagé qui, en

(1) : CACHEUX (Denise)- 1990 - Rapport d'information sur les Droits de l'enfant - Paris - Assemblée Nationale.
(2) : LE GAL (JeaN), YVIN (Pierre) - 1971 - VERS L'AUTOGESTION - Bibliothèque de l'Ecole Moderne - Cannes.

coopération avec les autres, participe activement aux choix et aux décisions concernant sa vie quotidienne, dans ses divers aspects. C'est ce que Jacques FLOCH (3), a appelé la "nouvelle citoyenneté, dans un rapport, où la participation est présentée comme :

> "Un droit de regard, de libre discussion et d'intervention d'un individu et/ou d'un groupe d'individus sur un projet qui le concerne. La participation, c'est l'association, le partage des connaissances, de compétences, de savoir-faire pour définir : un objectif et les moyens de l'atteindre, la faisabilité d'une décision.
> La participation est un support de la démocratie, de la citoyenneté".

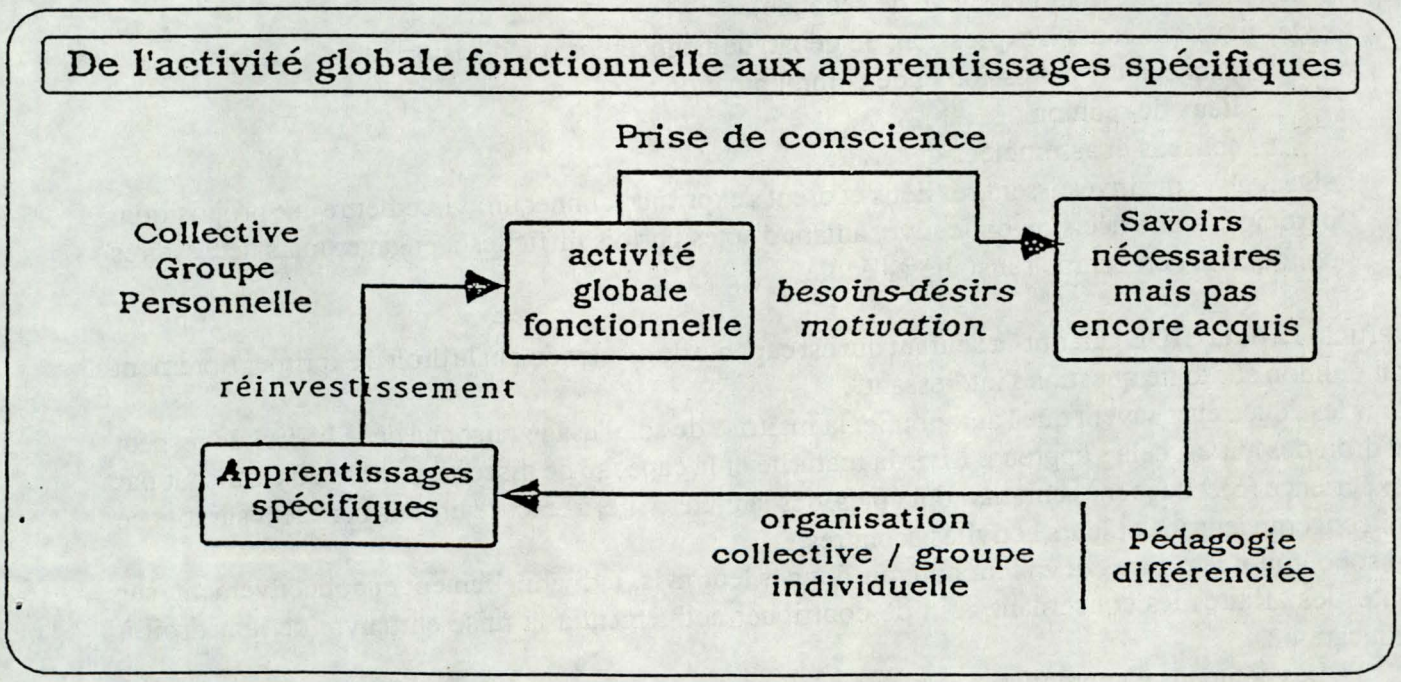
Mais l'assurance, la confiance, les compétences, qui sont nécessaires pour s'impliquer ne peuvent s'acquérir que progressivement. C'est encore plus vrai pour des enfants habitués à ce que les adultes décident pour eux : ils ne peuvent pas user d'emblée, avec discernement, de leur pouvoir et de leurs libertés.

La construction d'une citoyenneté responsable se fera selon une double démarche :

1 — La participation aux institutions, telles que les conseils, les réunions, les assemblées générales, et aux diverses responsabilités, permettra à chacun d'acquérir des capacités nécessaires pour s'engager dans la gestion du groupe et de ses activités :

- Savoir s'exprimer dans une réunion, donner son avis, faire des propositions, suivre le fil du débat, choisir avec clairvoyance...
- Savoir animer une réunion, un conseil...
- Savoir respecter les décisions prises et assumer des responsabilités dans leur mise en œuvre...

2 — L'analyse des situations vécues précisera les besoins auxquels des actions de formation spécifiques pourront apporter des réponses, selon un processus que la pédagogie Freinet met en œuvre pour tous les apprentissages :



(3) : FLOCH (Jacques) - député - Rapport de Commission "Participation des habitants de la ville" - Edition du Conseil national des villes et du développement urbain, Novembre 1991.

L'éducation à la citoyenneté est constituée par trois modes complémentaires : les savoirs, les valeurs et les pratiques, comme le souligne le rapport du Conseil National des Programmes : l'éducation civique est la transmission par les enseignants et l'ensemble de la communauté éducative, et la construction par les élèves, de connaissances, valeurs et attitudes permettant la vie en société, la résolution pacifique des conflits... L'école ne saurait être fermée à des pratiques permettant à chacun de participer réellement à son fonctionnement et à la vie de la cité" (4).

D'ailleurs, dès 1923, les institutions officielles précisaient aux enseignants que :

"Lorsque l'enfant entre au cours moyen, il ne s'agit plus seulement de diriger ses habitudes, il y a lieu de lui apprendre à user de sa liberté. Sous réserve de l'approbation du maître, les écoliers seront appelés à régler eux-mêmes par une entente concertée certains détails de leur vie commune : ils éliront ceux d'entre eux chargés de certaines fonctions, les dignitaires des "coopératives", des mutualités scolaires, des sociétés de gymnastique...de toutes les associations qui se constituent dans l'école...".

Au même moment, Freinet, qui commençait à jeter, dans sa petite école de Bar-Sur-Loup, les fondements d'une pédagogie populaire, affirmait :

"L'énoncé théorique des droits et des devoirs de l'individu dans la communauté ne suffit plus : c'est la pratique sociale qu'il faut développer afin que l'homme sache plus tard se conduire librement dans diverses occasions de sa vie" (5).

Mais instructions officielles et pratiques novatrices, donnant une place active aux enfants dans les institutions scolaires, ne suffisent pas à changer la relation éducative dominante dans l'école : l'enfant demeure un être mineur qui doit se soumettre et obéir.

Or, la participation implique :

- La mise en place d'une relation éducative qui permette les tâtonnements sociaux, tout en respectant le besoin de sécurité ;
- Des enseignants à l'écoute des élèves, qui prennent le temps de les entendre et de leur répondre, créent des moments de dialogue authentique dans leurs classes, afin qu'aucun élève ne puisse dire : "au mieux nous sommes écoutés, mais personne ne tient compte de ce que l'on dit, ni les profs, ni l'administration" (élève de seconde).
- Des lieux collectifs d'expression, de débat, de négociation, de décision :
  - panneaux d'expression et de communication ;
  - lieux de réunion ;
  - conseils et assemblées générales ;...
- Des élèves qui investissent ces lieux et osent s'exprimer, donner un avis, émettre une proposition, participer à une décision collective, autant d'actes parfois difficiles à engager mais nécessaires pour que la démocratie s'installe à l'école.

L'article 12 de la CIDE garantit "à l'enfant qui est capable de discernement le droit d'exprimer librement son opinion sur toute question l'intéressant".

Tous les éducateurs savent que l'autonomie, la maîtrise de soi, l'usage raisonné de la liberté, le respect du droit des autres, cela s'apprend. Mais la maturité et la capacité de discernement se construisent par l'expérience (6)et de jeunes enfants sont aptes, dès la maternelle, à émettre un avis pertinent sur tout ce qui concerne leur vie et leurs activités scolaires.

C'est pourquoi les élèves devraient pouvoir donner leur avis, individuellement et collectivement, sur toutes les affaires les concernant, afin de contribuer activement à la mise en œuvre de leur droit à l'éducation :

- Les contenus d'apprentissage et les projets ;
- Les méthodes pédagogiques et l'organisation des cours ;

(4) : L'ÉDUCATION CIVIQUE AUJOURD'HUI - propositions du Groupe Technique d'Education Civique - Conseil National des Programmes - Ministère de l'Education Nationale - Juin 1992.

(5) : FREINET (Celestin)- 1928 - La discipline nouvelle - in CLARTE.

(6) : MONTAGNER (Hubert) - 1993 - L'enfant acteur de son développement - Paris - Stock.

• Les leçons et les devoirs ;
• L'évaluation des contrôles ;
• L'organisation du temps et de l'espace ;
• Les moyens proposés ;
• L'organisation institutionnelle : règlements, règles de vie, procédures disciplinaires, sanctions, procédures d'orientation...
• Les attitudes et les comportements de tous les acteurs de l'établissement...

STRUCTURES ET INSTITUTIONS PERMETTANT L'EXERCICE DU DROIT DE PARTICIPATION :

1 — LA CLASSE COOPERATIVE :

Les conseils sont les institutions fondamentales de la prise en main par les enfants de leur vie scolaire. Ils y établissent leurs lois, jugent les infractions commises, examinent les propositions concernant les activités et les relations au sein du groupe, mettent au point leur plan collectif de travail, discutent de leurs réalisations.

Dans ma classe de perfectionnement, accueillant des enfants de 10 à 13 ans, en échec scolaire, j'ai pratiqué une pédagogie autogestionnaire de 1965 à 1991.

Nous avions trois types de conseil :

A • Le conseil de coopérative hebdomadaire, qui établit le bilan des activités et des projets collectifs, organise l'emploi du temps en fonction des propositions, analyse les dysfonctionnements, les conflits, les infractions et recherche des solutions.

B • Le conseil-bilan quotidien qui permet de jeter un regard sur la journée écoulée et, à chacun, de dire, éventuellement, ses problèmes, ses critiques et les conflits qu'il a vécus.

C • Le conseil extraordinaire qui s'impose au groupe pour régler "à chaud" un problème grave, ou pour trouver une solution institutionnelle à un dysfonctionnement :
- règlement à revoir,
- atelier à créer,
- infraction grave à traiter...

Voici, à titre d'illustration, la résolution d'une critique exprimée au journal mural de la classe, où chacun peut écrire librement :

La secrétaire lit le journal mural :

"Je voudrais que chacun ait ses crayons et sa gomme", Jeannick

Le Président : "Jeannick, pourquoi ?"

Jeannick : "Oui, parce que, à chaque fois que j'ai des crayons... Jeannette, elle me les prend, puis elle ne les rend pas..."

Le Président : "C'est une critique ça !"

Jeannick : "Oh, ben dis donc, moi je voudrais avoir mes affaires... J'ai pris une autre gomme... Je l'ai laissée dans mon cartable..."

Le Président : "Jeannette a la parole !"

Jeannette : "Je lui prends pas. Je te demande si tu veux me les prêter...tu dis oui... Tu m'as donné un crayon et je l'ai toujours..."

Jeannick : "Oui, mais l'autre jour tu ..."

Jeannette : "Même le Président de jour, il est venu... C'était Patrick... Puis j'avais pas de crayon. Le Président a demandé à Jeannick si elle en avait un... Puis Jeannick, elle a dit oui. Elle en avait deux, alors elle m'en a prêté un".

Le Président : "Bon ! Alors, sur l'affaire des crayons... Je comprends rien du tout. Qu'est-ce qui s'est passé ? Jeannick, dis le !"

Jeannick : "Ben oui, ça c'était avant ! L'autre jour, j'avais mon crayon de bois puis Jeannette elle en avait pas. Et puis elle me l'avait pris et puis, après, elle ne me l'avait pas rendu les soir !"

Le Président : "Josée ! Est-ce que c'est une critique ou une proposition ?"
La secrétaire : "Une proposition !"
Jean LE GAL : "Jeannick a fait une proposition. Elle propose que chacun ait un crayon et une gomme, comme ça personne n'aura besoin de prêter de gomme ni de crayon".
Le Président : "Qui est-ce qui est contre ?"
Jeannick : "Qui est-ce qui est pour ?"
Le Président : "Alors qui est-ce qui est d'accord ? Monique t'es pas d'accord ? Catherine ?"
Catherine : "Je suis d'accord !"
Alain : "Bon ! Pourquoi tu lèves pas la main ?"
Jean LE GAL : "Alors, adopté !
A partir de la rentrée, le lundi de la rentrée, chacun a un crayon, une gomme".

La classe coopérative est un système complexe cohérent en création permanente (7), une synthèse particulière de multiples facteurs, autour d'une idée de l'homme et de la société, avec des activités diversifiées et des institutions multiples : conseils, responsables de jour, d'équipe, d'ateliers, d'activités...règles de vie.
Il serait impossible à l'adulte seul d'en assurer la gestion, la coopération et l'auto-organisation des enfants sont à la fois une nécessité et le moyen de leur éducation sociale.
La situation devient encore plus complexe, lorsqu'il s'agit, non plus de classes, où la démocratie directe est possible, mais d'établissements scolaires où il faut en passer par des instances où des délégués représenteront leurs camarades. Ici, il faut faire l'apprentissage de la délégation, du mandatement, de la négociation, du compte-rendu...

2 — L'ETABLISSEMENT SCOLAIRE :

• L'école Georges Sand à Nantes :

Un conseil d'enfants a été créé au niveau de l'école.
Son but est d'améliorer la vie de l'école, d'élaborer les règles de vie, de permettre aux enfants de participer à certaines décisions en les responsabilisant.
Trois délégués, élus dans chacune des classes, sont présents à chaque séance par roulement.
Un président et un secrétaire sont désignés par vote.
L'ordre du jour a été fixé par les délégués, réunis seuls, avant.
Voici, à titre d'exemple, le compte-rendu du conseil du 28 Mai 1994 :

A — Règles de vie à l'école :
Les délégués ont apporté les modifications proposées par les classes aux propositions faites par la "commission règlement". Les règles ont été décidées. Elles seront présentées au "Conseil d'école" et Jonathan y assistera.
Elles seront mises en place à la rentrée des classes de Septembre 1994.
Chaque enfant, chaque parent, chaque enseignant signera sur la feuille des règles de vie.

B — Billodrome ou mini-golf :
Certaines classes avaient choisi un billodrome avec trou et d'autres sans trou.
La "Commission lettre" va écrire à la Mairie pour voir ce qui peut être fait.
Quand les services techniques de la ville viendront les enfants de la "Commission-Jeux" iront les rencontrer.

C — Fête de l'école :
Les enfants pourront tenir des stands.

(7) LE GAL (Jean) - 1981 - La classe coopérative en Pédagogie Freinet - Actes de l'Université Coopérative Internationale - Nantes - Avril 1981.

Ils pourront venir à la réunion de préparation le vendredi 10 Juin à 18 heures.

D — Lettre de la Mairie :

La demande de terrain de volley avec le filet, les buts de football et les tracés pour le basket ont été acceptés.

Jean-Marie GREGOIRE dit au Conseil qu'il a demandé à la Mairie de revoir le goudron et la pelouse du terrain".

Les enfants respectent mieux les règles qu'ils ont contribué à mettre en place et Jean-Marie GREGOIRE le confirme : (8)

"Il y a quatre ou cinq ans on avait de graves problèmes de violence dans la cour. Et, depuis qu'en dehors des classes, les enfants s'organisent entre eux je peux dire que la tension a sérieusement baissé. Ce qui marche, ce n'est pas ce qui est parachuté d'en haut, mais ce qui vient d'eux".

Dans la ville de Nantes, treize écoles ont mis en place des Conseils d'enfants.

Au cours d'un stage, réunissant des instituteurs représentant des écoles ayant tenté cette expérience, nous avons pu constater que les objets traités par les Conseils, relevaient, de l'aménagement de l'espace et du temps, de l'organisation des activités et de l'élaboration des règles de vie, ce dernier point étant aussi une préoccupation des équipes animant les restaurants scolaires de la ville : il conditionne l'exercice des droits et libertés et une résolution non violente des conflits.

LIBERTES, REGLES DE VIE ET REGLEMENTS :

Les règles de vie et règlements doivent permettre l'exercice des droits et des libertés reconnus par la Convention Internationale des Droits de l'Enfant. Leur élaboration et leur application doivent s'appuyer :

- Sur le principe que l'école, n'ayant pas de statut d'extraterritorialité, doit fonctionner dans le respect des règles de l'Etat de Droit : les libertés fondamentales doivent pouvoir s'y exercer et les lois s'y appliquent ;
- Sur la "théorie républicaine qui veut que la liberté soit la règle, sa restriction ou sa réglementation, l'exception" (9).

Dans un Etat de Droit, on distingue généralement deux séries de régime, pour l'exercice des libertés :

1 — Le régime répressif est le plus favorable aux libertés publiques. Chaque individu peut exercer librement son activité, sans en informer les autorités administratives. Mais les abus de liberté, le non respect des limites et restrictions prescrites par la loi, **peuvent entraîner une répression.**

2 — L'autorisation préalable :

Ce second régime confie à l'autorité administrative le soin d'autoriser ou de refuser la possibilité d'exercer une activité. Parfois, cette autorisation est liée à l'attestation d'une compétence, d'une capacité à exercer un droit : c'est le cas du permis de conduire.

Que pouvons-nous en tirer comme directions d'action :

1 — Les enfants doivent être informés des droits et libertés dont ils sont titulaires, des différents régimes d'exercice de ces libertés dans un Etat de droit, et des obligations, devoirs et obligations liés à cet exercice.

2 — Le règlement intérieur devra préciser la façon dont ces libertés et le droit de participation (droit à la parole et pouvoir individuel et collectif de décision) pourront s'exercer au sein de l'établissement :

Pour chaque droit et chaque liberté, il devra être précisé, quel est le régime mis en place :

- Exercice libre,
- Exercice avec autorisation préalable,

(8) : Cité par HERVIEU (Fabrice) - 1996 - Quand les enfants prennent la parole, in Le monde de l'éducation - 235 - Dossier "Former des citoyens".

(9) : CLOUET (Daniel) - Magistrat - 1990 - Faut-il parler droit dans les institutions médicales, éducatives et sociales in 1789/1989, L'ENFANT, L'ADOLESCENT ET LES LIBERTÉS - Rennes - Ed ENSP.

• Exercice conditionné par une attestation de capacité.

Le règlement intérieur doit être aujourd'hui :

• Une charte de l'établissement scolaire où sont inscrits les droits et obligations des élèves mais aussi ceux des enseignants, du personnel de service, des membres de l'administration.

• Un texte juridique, inscrit dans la hiérarchie des textes (constitution, conventions, lois, règlements), soumis au principe de légalité, au contrôle de l'autorité académique et à celle du juge.

3 — Les règlements et règles de vie, des classes et des établissements, devront donc préciser les limites.

Elles seront déterminées par :

• La loi : par exemple l'injure et la diffamation en ce qui concerne la liberté d'expression,

• Les exigences de la protection et de la sécurité de l'enfant, à la fois sur le plan psychologique et sur le plan juridique : le règlement doit préciser, comment s'exercera la surveillance lorsque les enfants seront autorisés à se déplacer ou à travailler seuls (10).

• Le droit de chacun à pouvoir apprendre dans les meilleures conditions de réussite,

• Les finalités et les objectifs de l'école, valeurs, programmes,

• Les contraintes de l'environnement,

• La maturité et la capacité de discernement des élèves.

4 — Le règlement doit aussi préciser les modes d'intervention et les procédures de traitement des infractions, conflits et transgressions, ainsi que les modalités de décision et d'application des sanctions. La sanction doit être traitée selon les normes du droit, elle sera alors comprise par tous, comme la conséquence légale et réparatrice du non respect des limites posées :

• La loi est la même pour tous, adultes et enfants,

• Toute infraction entraîne sanction et réparation,

• Nul ne peut se faire justice à lui-même,

• Nul ne peut être juge et partie,

• Nul ne peut être puni pour une faute qu'il n'a pas commise,

• L'enfant suspecté ou accusé d'infraction ne peut être contraint de témoigner ou de s'avouer coupable,

• L'enfant peut être assisté pour la préparation et la présentation de sa défense,

• La culpabilité doit être établie,

• Il ne peut être prononcé de sanction non prévue au règlement intérieur,

• L'enfant doit pouvoir faire appel.

Je mène actuellement une recherche sur les règlements pour expérimenter ces principes et procédures. Voici quelques éléments succincts :

1 — Dans ma classe de perfectionnement en 1989, avec les enfants, nous avons expérimenté la liberté d'aller et venir. Au premier conseil de rentrée, nous avons pris des décisions en posant des limites :

Chacun peut se déplacer dans la classe, à condition de ne pas gêner les autres dans leurs activités :

- il se lève et se déplace sans bruit,
- il ne parle pas avec ceux qui travaillent,
- s'il a besoin d'aide, il appelle le responsable du jour.

Chacun a le droit d'aller librement aux toilettes, dans la cour :

- pendant les activités personnelles, un seul dehors à la fois,
- pendant les activités collectives, les sorties ne sont pas autorisées ; chacun va aux toilettes avant

(10) : LE GAL (Jean) - SURVEILLANCE ET LIBERTÉ À L'ÉCOLE - étude sur les textes réglementaires et propositions au Ministère de l'Education Nationale.

de rentrer.

Ces règles initiales se sont complexifiées au fil des analyses menées au conseil.

Diverses infractions ont été traitées selon notre procédure :

- Intervention du responsable de jour qui rappelle la loi,
- Si la transgression continue, l'enfant doit en répondre au conseil où il peut présenter sa défense.

S'il n'accepte pas la sanction décidée, il peut faire recours ou proposer une réparation.

Dans la classe, plusieurs enfants ont été privés, durant un certain temps, de la liberté de se déplacer.

Quant à la sortie-toilettes, un seul s'est vu restreindre l'exercice de son droit : il a été placé dans l'obligation de demander l'autorisation.

2 — L'école Ange Guépin, à Nantes, réexamine actuellement, son règlement intérieur, afin de préciser la façon dont les droits pourront s'exercer :

Dans l'avant-projet, on trouve des directions intéressantes à analyser :

- **Circulation dans l'école :**

En référence à la loi du 5 Avril 1937 et à la circulaire du 20 Novembre 1963 et conformément au projet d'école qui définit comme objectif prioritaire l'éducation à la responsabilisation, à l'autonomie et à la citoyenneté, les enfants ont la possibilité d'aller et venir et de travailler à l'intérieur de l'école sous la responsabilité de l'enseignant.

Selon le comportement, le degré d'autonomie de chaque enfant et selon les conditions matérielles de l'école, des limites à cette liberté d'aller et venir sont définies au sein du Conseil de classe et du Conseil des maîtres.

- **Récréation :**

Pendant les récréations, les enfants ont la possibilité d'aller et venir sans surveillance directe à l'intérieur de l'école, seuls ou en groupes pour,

- mener une activité calme à l'intérieur ou à l'extérieur des locaux,
- se rendre aux toilettes,
- choisir et se rendre dans son lieu d'activité.

- **Sanctions :**

Tout enfant qui ne respecte pas les limites fixées (voir chapitres "Récréation" et "Circulation dans l'école") se verra supprimer en tout ou en partie, pour un temps donné, la possibilité d'exercer la liberté d'aller et venir et la possibilité de travailler en groupe autonome.

La mise en œuvre de la Convention Internationale des Droits de l'Enfant, à l'école et particulièrement l'exercice des libertés et du droit de participation, ne pourra se généraliser que si les enseignants osent s'engager dans des expériences novatrices et si les pouvoirs publics leur apporte un appui sérieux. C'est pourquoi, j'ai demandé, au Ministre de l'Education nationale, au nom de l'ICEM, de nous faire connaître, quelles mesures il comptait prendre :

- Pour faire connaître la Convention et ses implications dans l'école, aux enseignants et aux élèves ;
- Pour permettre une plus grande participation des enfants et des jeunes à la gestion de l'école et des projets éducatifs.

Lettre de Jean LE GAL à Mr BAYROU, Ministre de l'Education Nationale

INSTITUT COOPÉRATIF DE L'ÉCOLE MODERNE
PÉDAGOGIE FREINET

à Monsieur le Ministre de l'Éducation nationale

Monsieur le Ministre,

Les programmes de l'école primaire, concernant l'éducation civique, que vous avez fixés en 1995, témoignent de votre attachement aux « droits de l'homme » et à la « dignité de la personne humaine ». L'éducation que vous avez définie a pour objectif l'accès des enfants à « une citoyenneté responsable ».

La France a ratifié la Convention internationale des droits de l'enfant et s'est donc engagée « à faire largement connaître ses principes et ses dispositions par des moyens actifs et appropriés, aux adultes comme aux enfants » (Article 42).

Madame Denise Cacheux, dans son rapport d'information sur les droits de l'enfant, à l'Assemblée nationale, en 1990, avait considéré que le droit d'expression accordé aux enfants par la Convention pouvait être décomposé en trois points :

– le droit d'exprimer, de parler, de donner son avis ;

– le droit d'être écouté, d'être cru ;

– le droit de participer au processus de décision et même de prendre seul des décisions. »

Nous pensons que l'éducation à une citoyenneté active et responsable implique que les enfants, à l'école, puissent participer, individuellement et collectivement, aux décisions concernant la vie scolaire et les apprentissages. Ainsi, en exerçant des droits et des libertés, ils feront l'apprentissage « des règles de vie qui régissent l'école et la société », « des repères sociaux indispensables », des obligations et des limites, comme vous le préconisez.

Depuis l'adoption de la Convention, le 20 novembre 1989, je milite activement, avec l'ICEM et la COFRADE (Conseil français des associations pour les droits de l'enfant), ainsi qu'avec diverses institutions, pour que soient connus les droits de l'enfant et qu'ils soient mis en œuvre dans la cité, dans l'école et dans la famille. C'est pourquoi j'ai été surpris d'apprendre par le « Journal du droit des jeunes » (n° 147, septembre 1995), que les 11 et 12 mai 1995, à la 4e réunion du Comité de coordination du Projet politique de l'enfance sur la participation des enfants à la vie familiale et sociale, au Conseil de l'Europe, la France avait émis de vives réserves sur plusieurs points de l'avant-projet de Recommandation aux États membres et notamment sur :

– « le fait que l'information sur le droit de participation devrait être disponible aux enfants ;

– le fait que le droit des enfants à exprimer librement leurs opinions représente une autre condition préalable à leur participation. Les gouvernements devraient donc prendre les mesures appropriées pour que les enfants puissent faire entendre leur voix à toutes les étapes des processus de décision, dans la vie familiale et sociale, que ce soit au niveau national ou local ;

– le fait que l'on tienne compte que les établissements scolaires, garderies d'enfants et institutions pour enfants, devraient être invités à faire en sorte que les enfants puissent exprimer leur avis sur toutes les affaires les concernant et qu'il en soit effectivement tenu compte dans les décisions prises au niveau de ces établissements ;

– le fait que les gouvernements devraient élaborer un cadre juridique pour la création d'associations regroupant des enfants et les modalités d'adhésion de ces derniers, favorisant ainsi leur droit d'association au sein d'organisations œuvrant en faveur de leurs intérêts ».

Menant une recherche sur « Droits de l'enfant et règlements intérieurs » à l'IUFM des Pays de la Loire, participant à la formation d'enseignants à la mise en œuvre d'une éducation à la citoyenneté, et à diverses expériences novatrices avec l'ICEM-Pédagogie Freinet, je souhaite vivement connaître quelles mesures vous comptez prendre :

– pour faire connaître la Convention et ses implications dans l'école, aux enseignants et aux élèves ;

– pour permettre une plus grande participation des enfants et des jeunes à la gestion de l'école et des projets éducatifs.

Je vous prie de croire, Monsieur le Ministre, à notre profond attachement à une éducation qui respecte la personne de l'enfant et l'aide à devenir un citoyen libre et responsable.

Pour l'ICEM,

Jean Le Gal
Maître de Conférence à l'IUFM des Pays de la Loire
Chargé de mission aux droits de l'enfant à l'ICEM

Le Nouvel Éducateur
Mars 96

DROITS DE L'ENFANT

6 Avril 1996

Jean LE GAL

Suite à la lettre que J'ai fait parvenir à François BAYROU, Ministre de l'Education nationale, directement et par la médiation de Jacques FLOCH, député-maire de Rezé, voici la réponse reçue par J. FLOCH, en date du 25 mars 1996

Monsieur le Député

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur l'éducation à la citoyenneté active et responsable des enfants à l'école.

Conformément aux dispositions de l'arrêté du 22 février fixant les nouveaux programmes de l'école primaire et, plus généralement, aux priorités définies par le Nouveau contrat pour l'école, l'éducation civique est dispensée dans toutes les écoles.

Conçue comme devant amener les élèves à assimiler peu à peu les règles de vie qui régissent l'école et la société, l'éducation civique conjugue des apprentissages systématiques et une pratique qui, au jour le jour, tire parti de l'expérience.

La réflexion sur la pratique quotidienne amène les maîtres à expliquer et à justifier les règles de la vie sociale, en référence à des valeurs reconnues par notre société et dont la prise de conscience par l'élève est constitutive d'une morale de la responsabilité.

Une opération particulière, conduite en collaboration avec l'Assemblée nationale, "le Parlement des enfants", offre aux enseignants la possibilité d'organiser avec leurs élèves des "travaux pratiques" grandeur nature. depuis la première session qui a eu lieu en 1994, elle permet de faire connaître à la France entière la qualité du travail réalisé dans les classes à cette occasion, et de faire mesurer le sérieux et l'engagement des élèves de CM2 lorsqu'ils sont en situation de prendre effectivement leur part de responsabilité civique.

Des associations, telles que l'Office central de la coopération à l'école, la Jeunesse au plein air, l'Union sportive de l'enseignement du premier degré, la Ligue de l'enseignement ou l'Institut coopératif de l'école moderne, régies par la loi de 1901, fonctionnent en collaboration avec l'école et offrent aux élèves la possibilité de s'exprimer et de participer activement à différents travaux effectués en classe.

Au sein de chaque école, la coopérative a un rôle pédagogique et éducatif important. Sa gestion est assurée par les élèves eux-mêmes avec l'aide des maîtres. Elle contribue à l'exercice, par les élèves, de responsabilités collectives et individuelles, et donne lieu à des activités d'ordre économique et civique, elle développe la solidarité et la citoyenneté par la prise de conscience des droits et des devoirs de chacun.

En ce qui concerne les questions juridiques liées à la création de nouvelles instances de participation des élèves, je vous suggère de prendre l'attache de la Délégation aux relations internationales et à la coopération du Ministère de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche, qui pourra répondre à votre attente.

in CITOYENNETÉ et PARTICIPATION des enfants et des jeunes, RÉUSSIR-ACTION, Francas, 2, 1995

Participation dans une classe : l'expression des droits de l'enfant à l'école.

Par Jean LE GAL, maître de conférences à l'IUFM des Pays-de-Loire, chargé de mission aux Droits de l'enfant à l'ICEM (Institut coopératif de l'École moderne).

Contact : Jean Le Gal
6, rue Pascal
44400 REZÉ

Genèse et identification de l'expérience

La liberté d'aller et venir dans la classe de perfectionnement de Ragon, Rezé, en Loire-Atlantique, où je travaillais comme instituteur en 1989.

Notre classe coopérative, partagée entre deux instituteurs à mi-temps, est une classe de perfectionnement accueillant quinze enfants (garçons et filles) de 10 à 13 ans. Nous avons décidé, en septembre 1989, de tenter la mise en place de nos règles de vie, nos lois, en partant du principe que les enfants sont titulaires d'un certains nombre de libertés fondamentales (droit à la liberté d'expression, droit à la liberté d'aller et venir, droit au secret de la vie privée, droit à la liberté d'association) et qu'il ne peut être question de les leur interdire. L'exercice de ces libertés devait être limité par :

- la protection de l'enfant dans ses activités (risques venant de son fait ou de celui des autres) ;
- le droit à pouvoir exercer son travail dans les meilleures conditions de réussite ;
- le respect du matériel collectif, de l'espace commun.

Les enfants sont titulaires des libertés fondamentales

Nous nous sommes d'abord interrogés sur le régime à mettre en place :
Fallait-il permettre l'exercice des libertés, sans contrôle préalable, après en avoir fixé les limites avec les enfants ? Mais alors comment se feraient les interventions en cas d'infraction, de transgression ? Sur quels principes élaborer des méthodes d'intervention ?

Comment seraient examinées les infractions et quelles sanctions pourraient être éventuellement prises ?
Fallait-il lier l'exercice des libertés à l'acquisition de la capacité à l'exercer et mettre en place un régime préventif ?
Mais comment acquérir une capacité sinon par la pratique sociale même ? Comment déterminer les critères permettant d'obtenir l'autorisation d'exercice d'une liberté ? Selon quelles modalités l'attribuer ? Comment serait matérialisé le fait d'être titulaire d'une autorisation, permis, brevets, ceintures...?
Fallait-il mettre en place une démocratie graduée et limitée ?

Formes de l'expérience

Nous avons opté, dans un premier temps, pour la première solution, et dès la rentrée, nous avons examiné la mise en œuvre de la liberté d'aller et venir : nous avons indiqué aux enfants que, au nom de la liberté d'aller et venir, les déplacements devaient pouvoir se faire dans la classe et dans l'école, librement dans le cadre des limites fixées par la loi (loi faisant obligation de surveillance aux enseignants) et par nous-mêmes.
Les enfants ont posé des conditions limitatives à l'exercice des déplacements :

- on se déplace en silence ;
- on ne va pas parler à d'autres qui travaillent ;

- celui qui se déplace se lève et se déplace sans bruit.

Immédiatement, le problème des chaises qui ne permettent pas de se lever sans bruit a été soulevé : la question a été examinée et traitée par une démarche de résolution de problème.

La question du déplacement pour aller aux toilettes s'est posée à travers la demande de Samuel : *«Monsieur, est-ce que je peux aller faire pipi ?»*

Par un tour de table, nous avons fait prendre conscience des pratiques différentes vécues par les enfants dans leur scolarité :

- *«On demandait au maître, il disait oui, mais si on avait envie une autre fois, il disait non»;*
- *«On allait auprès de la maîtresse et on demandait. Elle répondait : "Tu peux attendre un peu ?".»*
- *«On demandait au maître, des fois il disait d'aller, et d'autres fois, il disait : "Non, attends".»*
- *«On allait chacun son tour, sans demander.» ;*
- *«On allait quand on avait envie, en le disant à la maîtresse.»*

Cela nous a permis de faire prendre conscience aux enfants des questions de limites des responsabilités et de leurs implications :

- loi d'obligation de surveillance et autodiscipline ;
- charte des droits et des obligations à établir.

Plusieurs propositions ont été faites :

- aller sans déranger les autres ;
- aller faire avant d'entrer ;
- aller sans demander et sans le dire au maître et sans déranger les autres.

Après discussion, nous avons décidé :

- Chacun peut se déplacer dans la classe à condition de ne pas gêner les autres dans leurs activités.
- Pour les toilettes, chacun essaie d'y penser à la fin de la récré. Il est libre d'y aller, sauf pendant les activités collectives. Pendant les activités personnelles, sortie sans bruit et sans embêter les autres.

Éléments du bilan

Cette règle a été respectée d'une façon générale. Le Conseil a eu à examiner quelques infractions et à restreindre l'exercice du droit de déplacement dans la classe à des raisons liées à l'activité. Un seul enfant s'est vu astreindre à demander l'autorisation d'aller aux toilettes, durant une semaine, pour abus de sorties.

Cet exemple n'éclaire pas, évidemment, tous les aspects de la démarche mise en œuvre pour les diverses libertés et activités de la classe, mais il constitue un modèle mis en œuvre. Nous avons d'ailleurs été amenés à mêler, comme dans la société globale, régime répressif avec libre exercice de la liberté et régime préventif avec autorisation préalable, matérialisée par des permis.

Régime répressif et régime préventif

Texte extrait de *Mise en œuvre à l'aide de la Convention des Nations unies sur les droits des enfants* par J. Le Gal.
Documents du *Nouvel Éducateur* - n° 220

ÉCHOS DE PRESSE

Le Nouvel Éducateur
mai 1996

PARTICIPATION ET CITOYENNETÉ A L'ÉCOLE

Sous ce titre Jean LE GAL, maître de conférences en Sciences de l'Éducation à l'IUFM de Nantes commente la Convention internationale des droits de l'enfant et présente des solutions pour la mettre en pratique. Nous présentons quelques extraits de cet article.

En affirmant que l'enfant est titulaire des mêmes droits et libertés fondamentales que l'adulte, la convention lui reconnaît un statut de personne et de citoyen et l'État se doit d'aménager l'exercice de ces droits et libertés, dans tous les lieux où les enfants sont amenés à vivre et à agir. Les droits des enfants ne doivent donc plus s'arrêter à la porte des écoles.

Dans son rapport présenté à l'Assemblée nationale en 1990, pour la ratification de la Convention, Denise CACHEUX écrivait :
Ce droit d'expression peut être décomposé en trois points :
- le droit de s'exprimer, de parler, de donner son avis ;
- le droit d'être écouté, d'être cru ;
- le droit de participer au processus de décision et même de prendre seul des décisions.

Je souscris totalement à cette conception du droit d'expression. J'y ajoute, dans une perspective éducative et autogestionnaire, le droit et le devoir de participer à la mise en œuvre des décisions, dans la limite de ses capacités et de ses compétences.

L'analyse de la gestion participative de la classe coopérative m'a amené à cerner le problème autour de quatre points - proposer, discuter, décider, appliquer - qui constituent **le droit de participation**, point d'appui et critère d'unecitoyenneté active et responsable. Aujourd'hui, on voit se dessiner le profil d'un citoyen engagé qui, en coopération avec les autres, participe activement aux choix et aux décisions concernant sa vie quotidienne dans ses divers aspects. C'est ce que Jacques FLOCH a appelé la *nouvelle citoyenneté* dans un rapport où la participation est présentée comme *un droit de regard, de libre discussion et d'intervention d'un individu et/ou d'un groupe d'individus sur un projet qui le concerne. La participation, c'est l'association, le partage de connaissances, de compétences, de savoir-faire pour définir un objectif et les moyens de l'atteindre, la faisabilité d'une décision. La participation est un support de la démocratie, de la citoyenneté.*

Mais l'assurance, la confiance, les compétences qui sont nécessaires pour s'impliquer ne peuvent s'acquérir que progressivement. C'est encore plus vrai pour des enfants habitués à ce que les adultes décident pour eux. Ils ne peuvent user d'emblée, avec discernement, de leur pouvoir et de leurs libertés.
La construction d'une citoyenneté responsable se fera selon une double démarche :
- la participation aux institutions telles que les conseils, les réunions, les assemblées générales et aux diverses responsabilités permettra à chacun d'acquérir les capacités nécessaires pour s'engager dans la gestion du groupe et de ses activités : savoir s'exprimer dans une réunion, donner son avis, faire des propositions, suivre le fil du débat, choisir avec clairvoyance, savoir animer une réunion ou un conseil, savoir respecter les décisions prises et assumer des responsabilités dans leur mise en œuvre ;

- l'analyse des situations vécues précisera les besoins auxquels des actions de formation spécifiques pourront apporter des réponses, selon un processus que la pédagogie Freinet met en œuvre pour tous les apprentissages.
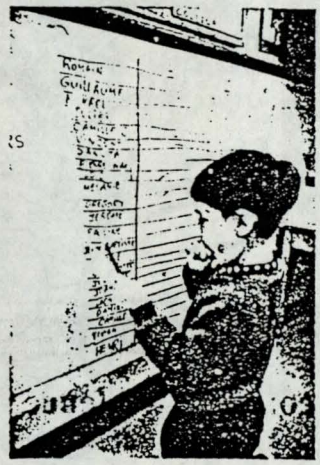
Jean LE GAL donne ensuite des exemples précis d'exercice du droit à la participation dans une classe coopérative, de fonctionnement d'un conseil d'enfants, de la mise en place coopérative d'un réglement intérieur.

LA CONVENTION

Liberté d'expression

L'enfant a droit à la liberté d'expression. Ce droit comprend la liberté de rechercher, de recevoir et de répandre des informations et des idées de toute espèce, sans considération de frontières, sous une forme orale, écrite, imprimée ou artistique, ou par tout autre moyen du choix de l'enfant.
(Art. 13 - al. 1)





Liberté d'association



Les Etats parties reconnaissent les droits de l'enfant à la liberté d'association et à la liberté de réunion pacifique.
(Art. 15 - al. 1)

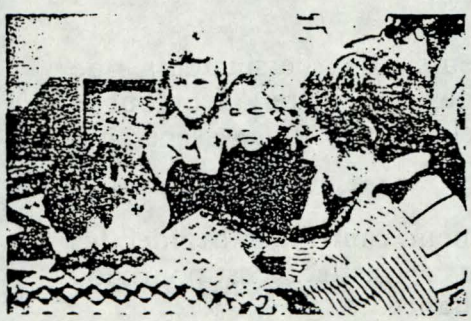
Photos P. GOUX - École Libératrice

Droit à la vie privée

Nul enfant ne fera l'objet d'immixtions arbitraires ou illégales dans sa vie privée, sa famille, son domicile ou sa correspondance, ni d'atteintes illégales à son honneur et à sa réputation. L'enfant a droit à la protection de la loi contre de telles immixtions ou de telles atteintes.
(Art. 16)

Droit à l'information

Les Etats parties reconnaissent l'importance de la fonction remplie par les médias et veillent à ce que l'enfant ait accès à une information et à des matériels provenant de sources nationales et internationales diverses, notamment ceux qui visent à promouvoir son bien-être social, spirituel et moral ainsi que sa santé physique et mentale.
(Art. 17 - al. 1)





"Alice au Pays des Droits de l'Enfant" est **un film d'animation de 12 minutes** que j'ai conçu pour **faire connaître leurs droits aux enfants**, à leur famille, aux enseignants, aux éducateurs, aux responsables du monde politique, économique et social.

Toute une équipe d'auteurs, de dessinateurs, de techniciens se sont réunis pour faire vivre Alice dont le but est d'être partout dans le monde un **messager des Droits de l'Enfant.**

Alice veut aussi tout faire pour **contribuer à aider les enfants à être mieux défendus en justice.** C'est pourquoi, avec elle, j'ai créé **Média Enfance.**



Si vous souhaitez soutenir Alice dans sa mission, prenez contact avec elle à :

L'Association Média Enfance
11, rue Théodore de Banville
75017 PARIS
Tél : 42.67.34.74.

Agnès FICHOT
Avocate
Présidente de l'Association
Média Enfance

Pierre YVIN

A PROPOS D'AUTO-GESTION PEDAGOGIQUE

Aux éditions d'Yvan DAVY, vient de paraître " Les Pédagogies auto-gestionnaires" sous la direction de Patrick BOUMARD et Ahmed LAMIHI.

Nous rappellerons à nos lecteurs que l' AUTO-GESTION, telle qu'elle fut pratiquée par par des camarades "Ecole Moderne", n'était pas une vue de l'esprit.

L'AUTO-GESTION, en classe, à l'école, c'est une pédagogie en actes.

A propos d'auto-gestion

Celui qui crée de ses mains la moisson ou le navire,
celui qui sauve le malade,
celui qui jette les chiffres qui bâtissent,
mais aussi celui qui écrit les phrases qui éclairent,
tout homme qui consacre son intelligence à son travail,
oui cet homme porte en lui le sens réel de la vie,
de son travail,
et dans le cas des minorités ethno-culturelles,
la vibration profonde de son peuple.

Celui-là retrouve à chaque geste l'AUTOGESTION qui est fondamentalement le moteur du travail voué au destin commun d'un groupe humain.
De même l'autogestion se retrouve en classe à chaque geste créateur de l'enfant, elle est le moteur du travail destiné au groupe.

Alors, elle ne saurait être une vue de l'esprit, une gestion améliorée du capitalisme et à l'école une gestion améliorée des programmes.

Certes, l'autogestion ne s'accommode pas de canevas et de schémas rigides : nous l'avons écrit et exprimé maintes et maintes fois aux enseignants pressés de retrouver des cadres pour la pratique d'une telle pédagogie.

De même pour les travailleurs, elle n'est encore qu'un embryon de pensée qu'ils devront construire, faire grandir, mettre en place dans le cadre d'une société débarrassée du capitalisme de son organisation sociale, des valeurs marchandes dont les classes dominantes sont actuellement les bénéficiaires.

Elle prend cependant vigueur au niveau de nos classes, de nos écoles, comme moyen de court-circuiter l'école bourgeoise, comme elle s'affirme à travers les grèves gestionnaires (Lip, Cerisay, Pedernec) comme moyen de court-circuiter le capital comme elle apparaît politiquement et syndicalement comme un moyen de libération des travailleurs.

Pierre YVIN

(1974 - RENNES)

La Pédagogie de FREINET est d'essence auto-gestionnaire.

Dans son leader de " l'Imprimerie à l'Ecole " de 1932, FREINET écrit :

"... Théoriquement, si elle est comprise comme un moyen pratique pour des enfants de s'organiser librement et de gérer leurs propres intérêts, d'améliorer même leurs conditions de travail, la coopérative n'est-elle pas entièrement recommandable et ne peut-on vraiment saluer cette initiative comme un essai pratique de réaliser l'auto-organisation des écoliers."

C. Freinet dans "Naissance d'une pédagogie populaire - Paris, Maspero, 1971 (1° édition 1949, ed. Ecole Moderne)

Et FREINET relie son travail scolaire à un projet coopératif, à Bar sur Loup, aux côtés d'ouvriers et de paysans (la coopérative Abeille Baroise) et aussi à un projet politique.

Là où ne peut vivre une coopérative scolaire statutairement organisée, "il est du devoir de l'instituteur de remettre l'économie et l'activité de la classe entre les mains des enfants, d'orienter ceux-ci vers une collaboration communautaire selon les techniques nouvelles que nous préconisons, première étape vitale de la coopérative scolaire, qui s'épanouira un jour dans toutes les écoles libérées par la libération du prolétariat."

(Naissance d'une pédagogie populaire T 1 , p.201)

L'auto-gestion suppose au préalable une entreprise à gérer et qu'on gèrera en commun. Cette gestion ne se limite pas à quelques formules disciplinaires.

C. FREINET est un précurseur de l'auto-gestion. " Notre pédagogie, écrivaait Freinet en 1931, cherche à embrasser toutes les forces de l' éducation et de l'enseignement. Elle se défend d'être figée et parfaite, mais elle se veut éminemment souple et prête à toute évolution vers le mieux."

Cette organisation, basée sur l'auto-gestion, s'est mise en marche depuis la modeste école de Bar sur Loup et les innovations apportées par Freinet ont souvent permis d'introduire à l'école les modèles d'auto-gestion.

Après la mort de C. Freinet, il était normal que se poursuivent des recherches sur le plan de l'organisation coopérative de la classe, en fonction des apports nouveaux de la psychosociologie et de la psychanalyse institutionnelle en particulier.

L'AUTO-GESTION PEDAGOGIQUE

C'est à partir de 1963-64 que nos recherches étaient confrontées, an sein du Groupe ICEM de Loire Atlantique, dans le Groupe Régional Ouest, dans la Commission ICEM spécialisée. Celle-ci publie déjà en 1961-62 un document sur la coopération; les réflexions sont groupées autour de thèmes : la coopérative financière, les responsabilités des enfants, le travail en équipes, le journal mural, le conseil de classe, la discipline coopérative. Cette Commission publie, en 1967, un premier document :"Vers l'Auto-gestion". 14 camarades participent au cahier de roulement où sont abordés, notamment, la remise en cause des techniques, le problème du choix, du déviant.

L'auto-gestion pédagogique est ainsi définie :

" L"auto-gestion pédagogique a pout but d'amener les enfants à la capacité d'organiser institutionnellement et matériellement leurs lieux d'activité, de décider des objectifs, contenus, techniques et formes de travail, lois et règles de vie du milieu scolaire. Elle ne peut être l'aboutissement que d'une longue expérience tâtonnée en milieu coopératif."

Le conseil coopératif est un élément majeur qui permet une prise en mains par les enfants de la vie scolaire, au niveau des techniques, certes, mais aussi au niveau des institutions internes. Les enfants établissent leurs lois, les discutent, essaient de les appliquer, les critiquent, les remettent en cause.

Le conseil permet à chacun de présenter des propositions et de donner son point de vue dans les discussions. Au groupe de prendre les décisions et de veiller à leur application. Dans la mesure où il permet de réfléchir sur l'institution, le conseil devient essentiellement comme un lieu de parole sur l'institution.

Mais il peut être remis en question. Il évolue à travers de multiples tâtonnements.

En 1968, paraît un dossier de l' Educateur : " La coopérarive scolaire, au sein de la pédagogie Freinet ". On peut y lire le compte-rendu d'un essai d'auto-organisation, dans une classe de Saint Nazaire.

Le courant autogestionnaire est très actif au sein de l'ICEM.

Il publie de 1968 à 1982 de nombreux articles, des dossiers, dans l'Educateur. Il organise des rencontres, des colloques, des stages où participent des personnalités extérieures à l'ICEM : M. Lobrot, H. Laborit, H. Deroche, M. Mermoz (expérience autogestion à Valence) en France, en Belgique.

Les recherches sont encore étendues au sein d'une commission nationale qui édite un bulletin où participent 60 camarades.
En 1971, la CEL publie dans la série des documents de l'ICEM " Vers l'autogestion ", des compte-rendus d'expériences de prise en charge coopérative.. Ces camarades ont voulu marquer par la pratique une certaine radicalisation de la pédagogie Freinet, en faisant évoluer la coopération vers l'autogestion. (Pouvoir de décision, groupe et individu.)
En fait, en dépit d'un certain scepticisme qu'ils rencontraient dans leur propre mouvement, à cause de la remise en cause de leur pédagogie, ils s'inscrivaient dans l'orientation marquée de tout temps par Freinet : " Quand on repose les problèmes, lorsqu'on ne se contente pas d'emboîter le pas, lorsqu'on critique et qu'on essaie d'améliorer, on est toujours sur la bonne voie."

Dans la classe coopérative, évoluant vers l'autogestion, les enfants remettent en question les outils, activités et institutions de la classe. L'autogestion c'est le tâtonnement expérimental appliqué au groupe, processus d'élaboration de l'aptitude à la critique sociale. Elle ne saurait être réduite à l'utilisation de quelques techniques libératrices, ni limitées à quelques formules disciplinaires, nées des conseils de classe. Elle ne peut être confondue avec une non directivité totale. Elle exige une exceptionnelle présence de l'éducateur qui n'a nullement à se nier lui-même.

Notre pratique de l'auto-gestion pédagogique est liée à notre conception politique et sociale de la société.

L'auto-gestion reste une idée jeune et neuve. Les difficultés de tous ordres ne doivent pas amener à minimiser la force de l'aspiration qu'elle contient.

L'auto-gestion n'est pas une utopie, elle apparaît comme la proposition du renouvellement et de l'espoir.

Nos pratiques ne sont pas le fait d'éducateurs isolés. Ceux-ci se regroupent dans des chantiers, s'auto-organisent en cahiers de roulement, échangent dans les stages et rencontres diverses. Ils travaillent au sein d'un mouvement coopératif : l' ICEM.

C'est notre aventure AUTO-GESTIONNAIRE.

P. Yvin - Nantes, 9-4-96

AUTOGESTION PEDAGOGIQUE

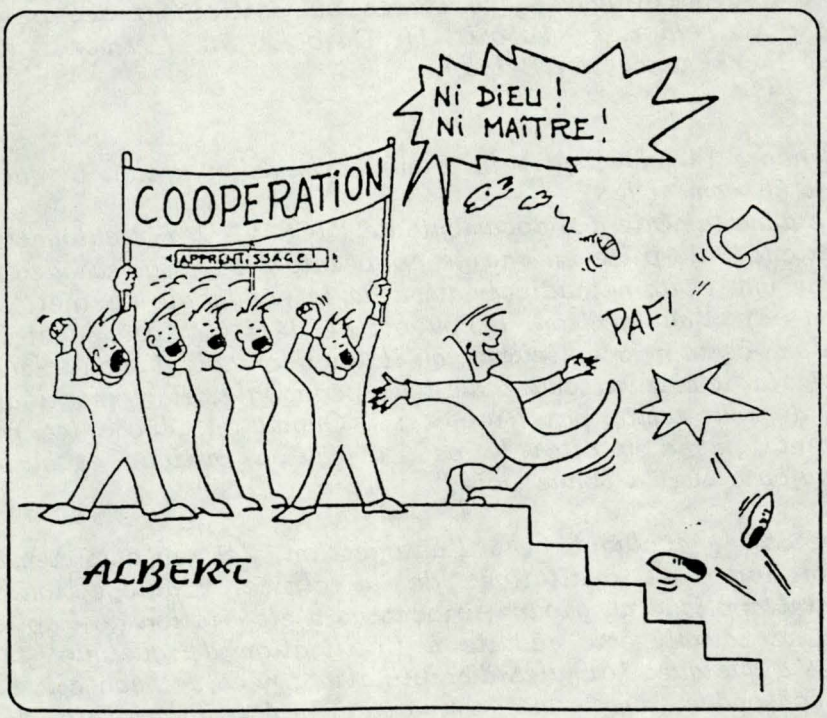
Pierre YVIN
Nantes, 1971

L'auto-gestion pédagogique... peut se définir comme un système d'éducation de style communautaire où le groupe gère les activités et la vie de la classe. C'est lui qui, après les avoir expérimentées, décide des techniques, des formes de travail, du rythme de travail, qui élabore et applique son programme de travail, participant ainsi à son auto-formation.

Au sein de cette organisation communautaire, chaque membre doit se réaliser suivant ses tendances.

L'adulte demeure un élément fondamental du groupe-classe. C'est lui qui conditionne l'évolution du groupe, par ce qu'il est, dans ses relations, et avec les autres enfants. Il sait être disponible, à l'écoute des autres, afin de savoir leurs motivations profondes, de comprendre leur comportement, de répondre à leur demande ou à leur attente. Il peut proposer différents modèles d'organisation ou de fonctionnement, mais c'est finalement le groupe, qui, après les avoir expérimentées, décide des normes de travail, et élabore son style de vie.

La prise en charge ne se faisant que progressivement, une première étape est de libérer l'expression, par un climat d'écoute et de compréhension, de favoriser la communication par la mise en place d'activités répondant aux besoins élémentaires et naturels de l'enfant. Mais toute structure, toute activité, toute forme d'organisation, n'a de valeur libératrice que si elle est agréée, assumée par le groupe, et que celui-ci peut la remettre en cause. D'ailleurs, la prise en charge par le groupe de son mode de vie et de travail, fait évoluer inévitablement les techniques, qui ne peuvent être imposées en fonction des normes ou de modes de pensée d'adulte. L'organisation du groupe, en elle-même libératrice, doit permettre à chacun de ses membres de manifester son intérêt dans la vie et sous la forme qui lui convient. Le climat d'entraide, d'amitié et de collaboration, qui doit résulter d'une telle organisation, favorise une éducation du travail ; celui-ci retrouve alors sa véritable signification : il est librement choisi. De même, un tel climat mène à de nouvelles conquêtes, où la connaissance est loin d'être exclue.



Apprendre à devenir des hommes libres et responsables, cela commence à l'école au sein d'une communauté que l'individu sert et qui le sert.

L'auto-gestion pédagogique se situe dans un projet de société, dans l'hypothèse que seuls, des êtres autonomes et libérés, sauront construire la société libre qui répondra à leurs besoins profonds d'hommes.

1971 P. Y.

La pédagogie Freinet a été une des sources des pédagogies autogestionnaires, qu'elles soient :

- *La nôtre, de 1964 aux années 80*
- *Celle de Fonvieille et Bessières à Gennevilliers*
- *Celle de Bonaventure*
- *Celle du Lycée Expérimental de Saint-Nazaire.*

Mais l'expérience au sein de notre Mouvement, malgré les nombreux écrits internes, est demeurée méconnue... L'histoire reste à écrire et c'est là le projet de contribution à une analyse de notre Mouvement pédagogique, que Pierre Yvin et moi-même allons tenter de mener à bien ... 24 ans après " VERS L'AUTOGESTION " (1971, Document de l'ICEM, Bibliothèque de l'Ecole Moderne) :

- *Les pratiques autogestionnaires avec les élèves, dans leurs dimensions plurielle et évolutive ;*
- *Les positionnements au sein du Mouvement par rapport à cette expérience.*

Acteurs impliqués nous-mêmes, en tant qu'instituteurs dans notre classe et en tant que militants responsables au sein de l'ICEM, nous voulons donner la parole à tous les acteurs qui ont contribué à cette tentative originale, la plus importante, en France, quant au nombre de participants engagés et à la durée de l'expérience. Nous vous lançons donc un appel afin de rassembler, dans un premier temps, tous vos écrits échangés, vos dossiers et mémoires, édités ou non dans divers bulletins et revues.

Il nous sera possible alors d'apporter une première contribution au congrès de l'ICEM en août.

Michel LOBROT, dans son livre "LA PEDAGOGIE INSTITUTIONNELLE", conclut ainsi :
" Sans une auto-gestion, au moins en germe, à l'école, sans une prise en cherge des élèves par eux-mêmes, sans une destruction au moins partielle de la bureaucratie pédagogique, il n'y a aucune formation véritable à attendre, donc aucun changement dans la mentalité des individus. On voit immédiatement la répercussion sur le plan social. La société s'enfonce dans des problèmes et des conflits insolubles. Il fait commencer par l'école. La société de demain sera par l'école ou elle ne sera pas."

Au catalogue des éditions Ivan Davy vous trouverez aussi :

Francisco Ferrer, 98p, 48 F
Lewin Roland, Sébastien Faure et "La Ruche", 296p, 135 F
Lamihi Ahmed, De Freinet à la pédagogie institutionnelle, l'Ecole de Gennevilliers, 160p, 90 F

Jean LE GAL 6 rue Pascal 44400 REZE
Tél 40 04 27 44 Fax 40 75 04 92

Depuis vingt ans (1), nous luttons pour faire surgir, au sein même de l'Ecole publique, cette école du peuple dont nous avons minutieusement élaboré les fondements techniques. Nous sommes nombreux déjà à avoir, non seulement en pensée, en théorie, mais aussi en pratique, franchi le fossé. C'est la masse des éducateurs que nous devons aujourd'hui mobiliser pour notre essentiel combat, en préparant soigneusement - pour parler le langage stratégique, hélas! courant - les têtes de pont principales, en jetant sur le fossé les passerelles qui permettront aux timides eux-mêmes de rejoindre sans plus tarder le gros des troupes de la nouvelle éducation populaire.

Nous n'avons d'ailleurs pas la prétention de détenir le monopole de cette adaptation, de fixer prématurément les formes d'une vie scolaire dont le dynamisme est la grande loi pédagogique. Fiers de notre passé, forts de notre expérience, nous lançons des avant-gardes vigilantes et éclairées. Mais c'est tous ensemble ensuite, éducateurs du peuple, que parmi le peuple, dans la lutte du peuple, nous réaliserons l'Ecole du peuple.

C. FREINET, L'Ecole Moderne Française

(1) Ce texte a été écrit en 1942 (NDLR)

Joël BLANCHARD nous fait parvenir ce dossier publié dans l'Ecole Emancipée.

LES RESPONSABILITES DU SYSTEME EDUCATIF

Discutant, cet été, dans un petit village de l'Aveyron, avec ma voisine, une infirmière en retraite, des succès du Front National aux élections municipales, je lui demande comment il se fait qu'elle aborde tout naturellement ce sujet, alors que la plupart des personnes ne le font pas. Elle me répond :

"Oui, mais moi, c'est pas pareil. J'ai appris très tôt à prendre mes responsabilités. J'ai eu un instituteur Freinet."

Voilà qui pose directement les rapports entre les progrès de l'extrême droite et le système éducatif.

Quand on parle de la montée du fascisme en Allemagne entre les deux guerres, on n'hésite pas à regarder de plus près le système éducatif de l'époque, on souligne le caractère autoritaire de l'enseignement, sa forte tendance à faire passer les jeunes par un moule unique, à évacuer tout ce qui ne serait pas conforme. On analyse sans complaisance la formation des élites dans les lycées et à l'université, on souligne l'importance des corporations d'étudiants, l'importance aussi des manuels scolaires. Et on conclut que ce système éducatif, avec ses personnels et ses pratiques, n'est pas resté en dehors de l'évolution de la société, mais a largement contribué à préparer le terrain, à répandre l'idéologie fasciste et, ensuite, à éliminer tout ce qui n'était pas "conforme".

Lorsqu'il s'agit d'analyser les progrès de l'extrême-droite dans la société dans laquelle on vit, l'analyse se complique. Il faut analyser avec recul et en tenant compte, en même temps, du vécu immédiat. Plus de distance historique, de doigt pointé sur "les autres", qui n'ont pas su ou voulu voir ce qui se passait. Maintenant, il s'agit de nous-mêmes, de notre temps et de processus en cours sous nos yeux.

Le système éducatif est au cœur du débat, il est le seul mode de socialisation qui soit commun à l'ensemble de la population, les autres lieux de socialisation, tels que la famille, le quartier, le lieu de travail, étant beaucoup plus divers et dispersés.

Si l'on demandait à notre vénérable Education nationale si elle se sent impliquée dans la montée de l'idéologie d'extrême-droite, elle répondrait qu'elle est laïque et républicaine, qu'elle accueille tout le monde sans discrimination et qu'elle plaide donc non coupable. Mais pourquoi le système éducatif serait-il laissé de côté, pourquoi les analyses porteraient-elles seulement sur le système économique, l'appareil judiciaire ou les médias ?

Il s'agit d'essayer de voir en quoi le système éducatif français peut, d'une certaine façon, favoriser **directement** la montée du fascisme, en quoi il peut la favoriser **indirectement,** de façons très diverses.

Il s'agit d'essayer de voir ce qui contribue à former des élites qui élaborent et transmettent l'idéologie d'extrême-droite et ce qui contribue à former des masses susceptibles de les suivre.

Un prosélytisme d'extrême-droite plutôt discret

Quand on examine les listes de candidature FN à diverses élections, on peut y découvrir, de façon très variable selon les régions, un bon nombre d'enseignants. On peut en rencontrer dans les "salles des profs". Ils ne se livrent pas à une propagande directe, ils se fondent très bien dans le milieu. Quelle conclusion en tirer ? Dans les écoles, une personne très engagée à gauche attire plus l'attention, par sa pratique pédagogique et ses prises de position, qu'une personne engagée à l'extrême-droite.

Petite conversation avec un collègue du FN, pendant un conseil de classe :

Je lui demande : *"Comment vous faites avec vos élèves ?"*

Il me répond immédiatement : *"C'est simple, je leur fais peur".*

Qui aurait protesté si ce monsieur avait fait sa remarque tout haut ?

Par ailleurs, l'enseignement privé – catholique dans la majorité des cas – est un lieu où une idéologie de droite et d'extrême-droite peut aisément s'élaborer et se transmettre, cela mériterait une analyse précise. Quelques questions seulement :

– Qui contrôle ce qui se passe, idéologiquement, dans ces milieux ?

– Quelles conséquences a le fait que l'enseignement privé scolarise presque uniquement des élèves issus de l'ethnie dominante, à la peau claire ?

– Quelles attitudes les jeunes scolarisés dans ces milieux développent vis-à-vis des milieux issus de l'immigration, qu'ils ne connaissent pas ?

– Lorsque des enfants d'immigrés sont accueillis dans l'enseignement privé, dans quelle optique est-ce que cela se fait ? Est-ce qu'on y respecte des religions différentes, ou bien s'agit-il de les évangéliser ?

– Comment est-il possible que certains établissements influencent les jeunes qui les fréquentent de façon telle que cette marque soit reconnaissable dans le discours, les attitudes, les choix ?

– Quel rôle joue l'intégrisme catholique dans l'enseignement ?

A défaut de pouvoir faire ici une analyse complète de ce secteur, retenons l'idée que la présence d'un vaste secteur privé d'enseignement, financé par l'Etat, donc les contribuables, consacre une fracture, une coupure tout à fait favorable à la naissance et la transmission d'un climat, d'un état d'esprit qui va dans le sens de l'extrême droite.

Des secteurs sensibles

Certains secteurs de l'Education nationale sont particulièrement sensibles.

Cet aspect mériterait, comme le précédent, une étude particulière.

Traditionnellement, les fac de Droit n'ont pas la réputation d'être à gauche... Assas, par exemple, a été le berceau de mouvements d'extrême droite. Le Pen lui-même a, un moment donné, pris une inscription à la fac de Droit de Rennes, histoire de pouvoir faire de l'agitation en réunissant autour de lui des jeunes susceptibles de partager ses idées et prêts à faire le coup de poing pour "l'Algérie française" – ligne de force de son action à l'époque.

Les instituts de philosophie ont été jadis suspectés de répandre une idéologie de gauche. L'approche marxiste y était très présente. Qu'en est-il aujourd'hui ? Des secteur sentiers de l'enseignement de la philo en fac pourraient être plus sûrement suspectés de propager l'idéologie de l'extrême-droite. Le mode de recrutement des enseignants du Supérieur par cooptation fait que des regroupements idéologiques s'opèrent. Un étudiant de philo peut très bien parcourir tout le cursus sans jamais entendre parler de Marx, l'approche est rarement pluraliste.

Le secteur de l'histoire est particulièrement sensible puisque c'est

là qu'on peut écrire et... réécrire l'histoire. On parle de Faurisson et de l'école "révisionniste", voire "négationniste". En Allemagne, ce secteur est puissant et très présent dans les publications. Il est permis de se demander quelle vision de l'histoire se transmet dans les fac, véhiculée ensuite par les enseignants. Comment y aborde-t-on des sujets aussi sensibles que la montée du fascisme en Europe entre les deux guerres, pour ne prendre que cet exemple ? Le fascisme n'est-il pas, généralement, présenté comme étant "autre" ?

Il faudrait se livrer à un examen précis des manuels scolaires. Qui sont les héros présentés aux enfants dès leur plus jeune âge ? Comment sont présentés les autres peuples ? Les autres religions ?

Et si l'université de Lyon III n'était que le sommet d'un iceberg dont l'ampleur est encore à découvrir ?

La transmission directe, non masquée, d'une idéologie d'extrême-droite dans l'enseignement est un phénomène relativement limité, tout du moins dans l'Education nationale. Au-delà de ce phénomène, ce sont les aspects du système favorisant dans un sens plus large cette idéologie qu'il faut examiner.

Et il ne sera ici question que du secteur public de ce système, pourtant peu suspecté en la matière.

Un enseignement "à risques"

Le fonctionnement de l'Education nationale est très centralisé. Des directives envoyées de Paris arrivent immédiatement dans les rectorats et les établissements, grâce aux réseaux informatiques et au fax. Ces directives peuvent concerner le fonctionnement et le contenu de l'enseignement. Un nombre restreint de personnes marquées idéologiquement peut donc diffuser en peu de temps des instructions allant dans ce sens.

Quand on sait qu'un grand nombre de ministres, secrétaires d'Etat et collaborateurs du gouvernement Juppé ont fait leurs premières armes politiques dans des mouvements d'extrême-droite, toutes les craintes sont permises.

Le système éducatif est un enjeu majeur, il est au centre de nombreux débats, il peut être l'objet de toutes les démagogies. Envisager de recourir à un référendum dans ce domaine signifie qu'on veut réduire des problèmes complexes à quelques questions simples et se retrancher ensuite derrière le "oui" d'une population bien mal informée pour justifier des choix qui ne sont pas dans l'intérêt du plus grand nombre.

Dans ce contexte, on peut noter que ceux et celles qui ont, après 1945, donné ses structures à l'Allemagne (de l'Ouest) ont donné un caractère uniquement fédéral au système éducatif, afin d'éviter qu'une mainmise globale soit possible.

L'enseignement du français vient d'être renforcé en 6ème – 6 heures par semaine – alors que les matières artistiques, les travaux manuels, les sciences expérimentales, la connaissance de l'environnement sont extrêmement réduits.

Est-il interdit, face à une telle disproportion, de parler d'ethnocentrisme ?

Le français fait, depuis longtemps déjà, l'objet d'un examen "anticipé" en classe de première. Dans ce domaine, on exige donc des élèves une compétence plus précoce, ce qui défavorise évidemment tous ceux et celles qui ont un déficit dans ce domaine, parce qu'ils ou elles n'ont pas toujours pratiqué cette "belle" langue, parce que la langue pratiquée à l'école est assez éloignée de la langue plus "vulgaire" pratiquée dans leurs milieux.

Ethnocentrisme, voire même nationalisme, si on regarde les listes d'auteurs à travailler pour le bac. Pas de traductions, pas de regard qui se tournerait vers d'autres horizons !

Ethnocentrisme d'un système qui, depuis ses origines, a eu le doigt pointé sur les différences régionales, non pour les respecter, mais pour les éliminer.

"Il est interdit de parler breton", "Il est interdit de parler basque", "Il est interdit de parler..."

Il n'y a plus guère de raisons de placer de tels écriteaux dans nos écoles, puisque la censure, puis l'autocensure, puis l'assimilation ont largement fait leur œuvre.

Une question s'impose : **comment un système qui, depuis ses origines, a eu pour but de gommer les différences, pourrait sérieusement prendre en compte la présence de nombreux jeunes issus de l'immigration ?**

Ce qui est, de façon générale, présenté comme l'égalité de tous, se révèle, quand on regarde de plus près, être tout autre :

– priorité extrême donnée à la langue française, dans ce qu'elle a de plus codifié, au détriment de l'expression orale ;

– repli identitaire dans les programmes ;

– élimination des différences.

Voilà qui est tout à fait propice à la diffusion d'une idéologie nationaliste, voilà qui entre dans une logique d'exclusion.

Une logique d'exclusion, d'homogénéisation et de concurrence

Quand on essaie de résumer ce qui fait l'essentiel de la propagande lepéniste, on arrive aisément à la conclusion que toute sa propagande est basée sur une logique d'exclusion. Quel que soit le point de départ d'un raisonnement – chômage, trou de la "Sécu", insécurité – la conclusion est la même : il y en a qui sont de trop...

Si on examine la façon dont évolue sous nos yeux le système éducatif, on est bien obligé de constater qu'une telle logique n'en est pas absente.

Il est impossible d'étudier ici l'ensemble du système d'évaluation, d'orientation, de tri et classement, on doit se borner à signaler des évolutions en cours dans la période présente, caractérisée par une évolution politique des plus inquiétantes.

Les collèges ont été, au départ, conçus comme un lieu de scolarisation sans tri préalable, les classes de seconde ont été considérées, jusqu'à présent, comme un palier d'orientation sans groupes de niveaux ou filières déjà définies. Les portes des lycées et collèges se sont ouvertes plus largement, mais les moyens ont été distribués avec parcimonie, les finalités de l'enseignement et ses méthodes n'ont pas été adaptées à cette population scolaire accrue. Les types de compétences demandées aux élèves ont très peu évolué. La crise était inévitable, les réponses à donner ne peuvent être simples. Et pourtant il est bien tentant de trouver des réponses simples.

Une fois qu'on a constaté, que ce soit au niveau des établissements ou à des niveaux plus élevés de l'administration, la gravité des problèmes posés par la grande diversité des élèves, l'hétérogénéité parfois extrême des groupes, il est vite fait d'affirmer que là est le mal suprême, que le salut ne peut venir que de groupes plus homogènes, parés à l'avance de toutes les vertus purificatrices.

Dès la maternelle, les enfants sont observés et évalués, ensuite,

dans le primaire, on complète le dossier. Ces dossiers servent, dans certains collèges, à constituer des groupes de "faibles" et de "forts" ou "bons élèves".

Dans la même logique, on est fort tenté actuellement de mettre ensemble en seconde des élèves qui auraient le même "profil". Cette logique, qui tend à favoriser ce qui est "homogène" au détriment de ce qui est "hétérogène" n'est pas en contradiction avec les discours simplistes des idéologues de la droite et de l'extrême-droite, c'est une logique qui peut mener à toutes les dérives puisqu'elle contient, en germe, l'exclusion, l'élimination de ce qui ne serait pas conforme au modèle dominant.

Souvenons-nous ici de la célèbre affaire du "foulard" : c'est, paraît-il, au nom de la laïcité qu'il fallait éliminer des écoles de la République ces jeunes filles à "foulard". Mais n'y avait-il pas, derrière cette louable intention, d'autres intentions moins avouables ? N'a-t-on pas vu à cette occasion des enseignants et membres de l'administration partir en guerre contre le "foulard", tels des chevaliers du Moyen-Age partant délivrer le tombeau du Christ...

La troisième logique à laquelle les établissements d'enseignement devront obéir est, si l'on en croit les directives actuelles, celle de la concurrence. Les écoles doivent avoir des projets propres, des profils propres, des sponsors sans lesquels il ne saurait y avoir de salut. Et les plus forts gagneront ! C'est la logique du système économique libéral qui entend imprimer sa marque au système éducatif lui-même.

Les liens directs qui existent entre le système économique actuel, ce modèle unique et triomphant, et la montée d'une idéologie basée sur l'exclusion et la loi du plus fort doivent obligatoirement faire l'objet d'une étude approfondie, il s'agit ici seulement de mentionner que le système éducatif ne peut être considéré hors du contexte économique dans lequel il fonctionne et se modifie.

Un difficile accès à l'esprit critique

Pour en arriver ne serait-ce qu'à mettre un bulletin FN dans une urne, il faut

– avoir cru un certain nombre de mensonges ;

– être mal informé ;

– être influençable ;

– avoir développé des craintes et angoisses diverses ;

– avoir un sentiment de frustration ;

– avoir en soi un potentiel de haine.

Il ne s'agit pas ici d'attribuer à l'institution scolaire la responsabilité de l'ensemble de ces éléments, il s'agit d'essayer de voir ce qui peut effectivement avoir un rapport avec le type d'enseignement pratiqué de façon générale.

Il est courant d'affirmer que le chômage est pour quelque chose dans les progrès de l'extrême-droite et de rendre l'école responsable des déficits en matière de qualification et de possibilités d'insertion des jeunes. C'est la façon la plus répandue d'établir un lien direct entre le système de formation, le chômage (ou la peur du chômage), les emplois précaires et, à la fin de la chaîne de raisonnement, le vote FN.

Mais ce n'est que l'une des façons possibles de se demander en quoi d'éventuels déficits du système éducatif peuvent contribuer à la progression de l'extrême-droite.

Seul un esprit critique acquis suffisamment tôt permet de prendre du recul, de juger ce qui se dit, s'écrit, se passe, de "prendre ses responsabilités", d'être un citoyen ou une citoyenne responsable.

Une idéologie telle que celle du FN est propagée oralement, dans les meetings, à la radio et la télévision, par écrit sous forme de tracts, brochures, livres, et aussi par l'image, sous forme d'affiches et à la télévision.

Où les électeurs et électrices ont-ils appris à décoder les messages oraux, à discerner ce qui se cache derrière les mots, à comprendre le rôle du ton, de la raillerie, des plaisanteries, de la vulgarité des propos soigneusement étudiée ?

A l'école, on travaille surtout sur le texte écrit, on a très peu l'occasion de comprendre un discours, au lieu de le subir.

Autre déficit facile à constater : plus les adolescents et adolescentes approchent de l'âge où ils et elles seront électeurs et électrices, moins ils et elles sont confrontés à l'information telle qu'elle est présentée dans la presse.

Quand ont-ils l'occasion de se pencher sur un événement et de voir de quelle manière il est relaté dans différents journaux ? Il n'est pas nécessaire de partir d'un événement majeur, un simple fait divers peut déjà permettre de distinguer information et commentaire, apprendre à se méfier, à se poser des questions.

Qu'en est-il du média qui transmet actuellement la plupart des messages : la télé ? Où la télévision fait-elle l'objet d'une étude particulière ? Apprendre à "lire" l'image n'est pas plus facile qu'apprendre à lire un texte. Cela devrait être un domaine obligatoire dans plusieurs disciplines – français, histoire, langues – et pas seulement en arts plastiques. Que dire des 3 années de lycée d'où l'image est singulièrement absente ? Les candidats au bac se livrent à de curieux exercices de contraction de textes, baptisés à tort "résumés", ils commentent des textes littéraires et font des dissertations, mais savent-ils ce qu'est l'art et la manière d'influencer les foules par la publicité et la propagande ? Y a-t-il un moment quelconque de cette période sensible qu'est l'adolescence où ils et elles pourraient prendre conscience de ces pièges qui leur sont tendus, de ces dangers ?

Il est facile de constater des déficits, il est plus difficile d'y remédier. Nous sommes dans une situation d'urgence qui exige une réflexion et une ligne de conduite immédiates.

Faire face à ses responsabilités d'enseignant

Les enseignants et enseignantes sont des citoyens et citoyennes comme les autres et sont présents dans de nombreuses organisations antifascistes telles que le MRAP, la LICRA, Ras le Front. De nombreux enseignants ont tout de suite réagi en s'engageant aux côtés d'artistes, de jeunes issus de l'immigration, de citoyens et citoyennes de tous âges et toutes origines dans les villes où les succès du FN aux élections municipales a été vécu par beaucoup comme un choc.

Au-delà de ce que toute personne consciente du danger peut ou doit faire, une responsabilité particulière incombe à ceux et celles que leur métier met quotidiennement en contact avec les enfants, les adolescents ou les étudiants déjà adultes, mais encore fragiles.

Ce n'est pas forcément d'actes spectaculaires dont on aura besoin dans la période qui vient, mais plutôt d'une lutte tenace au quotidien et d'une vigilance de tous les instants.

Il faudra, plus que jamais, traquer le racisme partout où il se manifeste soit ouvertement, soit plus discrètement, au sein de l'institution scolaire : dans les cours d'école, dans les

salles de classes, et... dans les salles de prof !

Il faudra tenir compte des différences d'origine, de langue, de culture non pour les rejeter, mais pour les considérer comme un enrichissement pour tous.

Il faudra savoir résister à la tentation permanente d'accepter par lassitude, découragement ou indifférence qu'à des problèmes complexes tels le peu de motivation de certains élèves ou leur agitation, des réponses trop simples soient apportées : *"Il n'y a qu'à punir!" "Il n'y a qu'à procéder à une exclusion d'une journée" "Une exclusion de trois jours !" "Une exclusion d'une semaine !" "Il y en a qui ne sont pas à leur place ici" "Il faut mettre en place un système de contrôle plus performant"*.

Chacun et chacune d'entre nous devra, plus que jamais, rechercher et proposer les activités, contenus et méthodes d'enseignement les plus susceptibles de donner du recul aux élèves par rapport au vécu : thèmes abordés parallèlement dans plusieurs disciplines, travaux de groupes, préparation de spectacles, d'expositions, journaux scolaires, échanges, rencontres.

Malgré les programmes et, dans les lycées, l'énorme pression exercée par l'échéance du bac, il faudra, plus que jamais, se méfier de tout apprentissage à court terme, de la simple restitution de connaissances mal assimilées, car ce n'est pas de cela qu'ont besoin les jeunes pour comprendre ce qui se passe autour d'eux, cette vie sociale et politique dont ils seront bientôt les acteurs.

Nous devrons nous demander si nous-mêmes, enseignants, avons une attitude vraiment adulte et responsable face à la hiérarchie, courroie de transmission de ce qui vient d'en haut. Ceci est d'importance dans la période actuelle, car comment pourrions-nous ouvrir l'esprit des jeunes, reconnaître les dangers et dérives de toute sorte, y faire face, si nous ne sommes que des fonctionnaires soumis et craintifs ?

Il nous faudra apprendre à nous méfier des mots. Il y a des mots dont le sens est en train de changer, de "glisser" : on dit, par exemple, *"différence"*, mais on veut dire ***"infériorité"***, on dit *"intégration"*, mais, en réalité, c'est ***"assimilation"*** qu'on veut dire. On ne dit déjà presque plus *"le problème de l'intégration des immigrés"*, on dit, sans plus de détour, ***"le problème de l'immigration"***. **Au-delà de ce que chacun et chacune d'entre nous peut et doit faire au quotidien, il y a des réponses qui ne peuvent être cherchées et trouvées que collectivement,** au sein des organisations syndicales et, également, au sein de groupes pluridisciplinaires, d'équipes éducatives.

Il faudra, plus que jamais, éviter la tentation toujours vive de donner des réponses uniquement individuelles aux problèmes qui se posent, éviter le repli sur soi individualiste qui a fortement marqué la période récente.

Dans les villes où le FN est majoritaire et là où il est influent, il faudra être sans cesse en alerte, afin de ne laisser passer aucune mesure discriminatoire. Il faudra, par exemple, exiger que tous les enfants puissent être inscrits à l'école, quelle que soit la situation de leurs parents. Les refus d'inscrire les enfants de personne "sans papiers" vont se multiplier, il est très important d'être prêt à riposter.

Partout, il ne faudra jamais se lasser de poser, ensemble, les vrais problèmes que rencontre le système éducatif ; moyens toujours accordés avec parcimonie, effectifs trop élevés dans la majorité des secteurs d'enseignement, refus du ministère de créer des postes non seulement d'enseignants, mais aussi d'agents, recours massif à l'auxiliariat et aux emplois précaires (CES), salaires, surtout de début faibles dans un secteur d'activité particulièrement important pour l'avenir, refus de considérer les dépenses pour l'éducation comme un investissement, recherche permanente d'économies.

Il faudra peut-être faire face dans un délai rapproché à la première tentative du nouveau gouvernement d'utiliser les interrogations que suscite l'éducation à des fins démagogiques. Le référendum, nous devrons clairement prendre position non pas en demandant de voter **"oui"** ou **"non"** à telle ou telle question concernant l'enseignement professionnel, les universités ou les rythmes scolaires, **nous devrons faire campagne pour que ce référendum soit boycotté.**

Il faudra nous opposer à toute tentative de mainmise sur le système éducatif.

Nous devrons "prendre nos responsabilités", ainsi que l'exprimait cette dame qui a eu la chance d'avoir "un instituteur Freinet".

Car il y a urgence ! Qui d'entre nous souhaiterait s'entendre demander, plus tard, "Mais, vous, les enseignants, où étiez-vous, qu'avez-vous fait ?"

F. HOENLE ❑

"Coopération pédagogique pour une pédagogie de la coopération"

avec l'Association Freinet Russe

Rapport d'activités 1995

Projet 1996

Institut Coopératif de l'Ecole Moderne

Stage de Naberejny Tchelny
du 8 au 18 avril 1995

Le stage s'est déroulé à Naberejny Tchelny (Tatarstan). Le groupe du Tatarstan, adhérent de l'Association Freinet Russe" avec l'école Freinet de cette ville a accueilli les stagiaires.
Il s'agit du premier stage qui suit le cycle de formation en Pédagogie Freinet intitulé **"Coopération pédagogique pour une pédagogie de la coopération"** qui s'est déroulé de 1992 à 1994.

L'Association Freinet Russe était chargé d'organiser matériellement et pédagogiquement le séminaire. C'est le groupe tatar par l'intermédiaire de la directrice de l'école Freinet, Hyphia Bolonkhina et son équipe qui s'est occupé de l'aspect matériel de ce stage : Invitation, lieux de travail, lieux d'hébergement, etc. ...

La délégation française se composait de quatre intervenants, membres du mouvement Freinet Français et de deux collègues japonais qui souhaitaient rencontrer des enseignants de l'Europe de l'Est. Ces deux collègues souhaitent organiser la Rencontre Internationale Des Educateurs Freinet (RIDEF) en 1998 au Japon. Le rôle des formateurs Freinet français se posait comme intervenants à la demande des organisateurs Russes et d'un accompagnement de plus en plus éloigné, conformément aux objectifs définis dans la formation "Coopération pédagogique pour une pédagogie de la coopération"

Nous pouvons certifier de la bonne qualité de l'organisation matérielle de ce stage.

Une centaine de stagiaires ont participé à ce séminaire qui s'est déroulé en différentes phases décrites ci-dessous.
Une soixantaine de stagiaires ont suivi régulièrement les ateliers. 30 autres plus ponctuellement. Beaucoup venaient de différents lieux (surtout ruraux) du Tatarstan.
Nous avons pu réaliser un atelier sur les écoles rurales, réflexion que mène un groupe du mouvement Freinet autour du projet "Arbres de Connaissance" patronné par Michel Serre.

Nous pouvons déplorer l'absence de stagiaires, adhérents de l'Association Freinet Russe et ayant participé à tous les stages de formation. Ces absences sont dues pour tous à des problèmes économiques. Ils ne pouvaient pas financer ni le transport ni leur hébergement. Les aides que les écoles, les municipalités ou autres sponsors fournissaient auparavant sont de plus en plus difficiles à obtenir. C'est un véritable problème.
Nous avons commencé à réfléchir lors d'un atelier à une organisation qui permettra à l'Association Freinet Russe de communiquer en tenant compte de la réalité russe.

Conférence

Le séminaire a débuté par un conférence organisée à la Mairie de Naberejny Tchelny en présence du Ministre de l'Education nationale de la République du Tatarstan, du directeur du département de l'éducation de la région de Naberejny Tchelny, des autorités de la ville, des stagiaires et d'enseignants Tatars, des chercheurs, des parents d'élèves, soit environ deux cent personnes.
Elle comportait
- Une présentation de l'oeuvre de Célestin Freinet, du Mouvement Freinet français, de la Fédération Internationale des Mouvements de l'Ecole Moderne suivi d'un échange questions-réponses avec l'assemblée.

- Une intervention du Ministre de l'Education Nationale du Tatarstan sur les orientations ministérielles
- Une présentation du Collège Coopératif Célestin Freinet de Sainte Maure de Touraine à partir d'une cassette vidéo.
- Une intervention de Murata Seïki sur le système éducatif japonais.

Les ateliers

Atelier Collège Freinet
8 heures d'interventions auprès de 40 stagiaires
Recueil et analyse des attentes des stagiaires.
Réponses aux questions selon le développement du document présenté.
Traitement particulier de l'approche pédagogique des apprentissages à partir d'un deuxième document.

Atelier Pédagogie Freinet et apprentissage des langues vivantes
8 heures d'intervention auprès de 25 à 30 stagiaires.
Cet atelier suscite une grand intérêt de la part des professeurs de langues qui souhaitent modifier leur pédagogie dans l'apprentissage des langues.
Echanges entre les stagiaires
Recueil et analyse des attentes
Développement de l'approche pédagogique à partir d'un document
Traitement particulier de la grammaire, selon l'idée que chacun, ayant ses propres priorités dans l'apprentissage des langues, élabore sa propre progression dans l'apprentissage de la grammaire. D'où la nécessité, pour faciliter le cheminement personnel à travers la grammaire de la langue, de proposer un outil de classement des faits de langue au fur et à mesure de leur découverte. Méthode de travail qui préfère un cheminement ascendant : observations et classements menant , souvent beaucoup plus tard à une généralisation, plutôt que descendant : données théoriques suivies d'exemples.

Atelier apprentissage des langues et correspondance

Traitement particulier de la correspondance interscolaire, individuelle et collective et son intégration dans un cours de langues.

Atelier "Animation d'un club ados"

5 heures et 10 ados, la professeur animatrice ainsi que 15 stagiaires.
Mon rôle était d'observer et d'être personne ressource.
A la suite de la contestation de quelques ados qui acceptent mal le fonctionnement de l'école, le professeur demande de répondre à la question "Que vous apporte ou ne vous apporte pas le système Freinet ?"
Les ados ne répondant pas, le professeur meuble le silence avec beaucoup de considération morale, elle exhorte en vain et finit par demander une réponse écrite. Elle exige même, par ultimatum, la participation de deux contestataires. Elles regroupent partisans et détracteurs, les fait s'affronter deux à deux, la séance devient confuse, l'agressivité monte ... Devant l'échec qu'elle reconnaît, le professeur lève la séance, demande l'avis des stagiaires qui quittent la salle pour éviter de répondre. Nous restons seuls avec les ados qui regroupent leurs chaises en un cercle très serré. Je propose mon analyse du déroulement et puis demande à ce que chacun met un terme "système Freinet". Les esprits se calment, chacun s'exprime sans la contrainte de la question de départ ou de l'animatrice qui s'efface volontairement. On vit alors une vraie réunion de coopérative dans l'esprit de la pédagogie Freinet, qui a du mal à se terminer et qui se poursuivra le lendemain.

Animation du club de français de l'école 40

5 heures pour 10 stagiaires, 9 professeurs de l'école et 15 jeunes de 11 à 17 ans.
Echanges sur les fêtes traditionnelles dans les provinces françaises.

Ateliers mathématiques avec les stagiaires

Les objectifs de cette séquence étaient les suivants :
- définir la "mathématique vivante" avec les principes de la pédagogie Freinet, permettant le tâtonnement expérimental, favorisant la construction du savoir mathématique par l'interaction entre recherche personnelle et confrontation dans le groupe, recherchant la réussite qui renforce les acquisitions et fait disparaître les inhibitions, prenant en compte le vécu et l'imaginaire des enfants, intégrant les outils d'individualisation (fichiers, livrets, logiciels,...)

- mettre les adultes en recherche, selon le processus de la "mathématique vivante", suivant leurs propositions personnelles
- Analyser avec les stagiaires leurs comportements et démarches pour être capables d'accompagner les enfants dans leurs découvertes des mathématiques et la formation de leur esprit scientifique, intégrant le sens mathématique à la vie de tous les jours, dans différentes activités.

- Présenter les intentions à travers la "mathématique vivante", en offrant à l'enfant un mode éducatif qui lui permette de construire son propre savoir et de développer des attitudes auto formation, selon ses démarches personnelles, en interaction avec le groupe. Objectif non seulement mathématique mais également philosophique et politique.

Deux thèmes de travail furent retenus et servirent de support à la mise en pratique des propositions.

On peut noter l'intérêt porté par les stagiaires à ces ateliers, leur participation active et la continuation de la recherche du groupe seul.

Ces ateliers se déroulèrent également avec des enfants de l'école N°40 et N°18 de Naberejny Tchelny. Ce qui est un point très favorable du programme du stage, car ces séquences ont permis aux stagiaires observateurs de mieux comprendre la part du maître dans l'activité, de prendre confiance dans les possibilités des apports des enfants, de se rendre compte des démarches différentes qui peuvent être appliquées sur un même thème de recherche.
La méthode suivie a montré également que l'important n'est pas le support de la recherche (situation mathématique) mais la démarche de construction (formation à l'esprit mathématique)

Atelier "Intégration d'enfant handicapé dans une classe"
sur la base de l'expérience d'intégration d'enfants malentendants et sourds menée de 20 ans à l'école Trégain de Rennes.

Atelier "Animation dans une structure de quartier en partenariat avec l'école"
sur la base du travail fait par la "Maison de Quartier de Maurepas" à Rennes et l'école Trégain.

Rencontres exposés débats

Lors de réunion en amphithéâtre réunissant une cinquantaine de stagiaires, les thèmes suivants ont été abordés :
Introduction à la pédagogie Freinet
Individualisation et coopération
Evaluation
Expression libre
Informatique en classe Freinet
Communication
Les interventions ont été limitées à un exposé concis présentant les concepts essentiels qui permettent de différencier la pédagogie Freinet à de simples méthodes de didactiques actives.

Rencontre à l'école Freinet

La directrice avait organisé une rencontre avec les élèves, les parents et les collègues de l'école.
Après une présentation de l'organisation pédagogique de l'école, dans les classes, des échanges se sont engagés entre les enseignants, les parents et nous-mêmes. Nous avons notamment préciser l'aspect fondamental de la pédagogie Freinet "**Laïcité et pédagogie populaire**" car il est vrai que les écoles expérimentales qui se créent actuellement en Russie sont financées par des capitaux privés et par la participation financière des parents.

Rencontre débat à l'école 1203 à Moscou

Cette rencontre a été organisée par l'Association Ecole Contemporaine. Elle réunissait des chercheurs, philosophes, psychologues, responsables d'établissement, représentants ministériels...
Elle avait pour but de présenter la pédagogie Freinet à partir d'ateliers poursuivis par un débat.
- Atelier de langues reprenant en plus condensé l'atelier mené lors du stage de Naberejny Tchelny.
- Atelier d'expression libre : écriture collective.
- Atelier de mathématique

Rencontre bilan avec Daniel Couteret, attaché culturel de l'Ambassade de France.

Autres actions avec la Russie

Entre classes
Ecriture d'une pièce de théâtre bilingue avec des enfants de l'école 1203. Edition sous forme de livre.
Mise en scène de la pièce pour 96 en France et en Russie.
Ecriture d'un roman bilingue.
Echange et publication d'un recueil internationale d'histoires de contes sur les chaussures, à l'origine d'une école de Taganrod.
Echange de journaux
Echange de correspondance avec Kislovodsk.
Voyage échange Rennes-Moscou.

Entre Associations
Envoi d'articles et de livres sur la pédagogie Freinet qui sont traduits en Russe et en cours de diffusion.
Organisation du stage de Naberejny Tchelny.
Accueil de collègues russes à Rennes.
Aide à la rédaction de projet

Bilan

Multiplicité des types de stagiaires : primo arrivants, problèmes culturels, structuration de l'organisation de stages, structuration et définition des rôles et charges des personnes gérant l'Association, ingénieurs membres d'un club dit "Club d'autodétermination" à l'origine du projet de l'école laboratoire travaillant suivant le système Freinet, comme il le nomme, à l'école N°18.
Cette présence dans l'équipe des pédagogues organisant le stage a gêné la concertation entre les responsables de l'Association Freinet Russe et les intervenants français.
Nombre insuffisants de traducteurs .
Il faudra également être attentif à ne pas se laisser entraîner dans le piège de la conférence si prégnant en Russie.
Problème des liaisons postales ou téléphoniques trop chères

Aspects très positifs : La prise en charge par les anciens, responsabilisation et leur autonomie est aussi un des points positifs qui s'est révélé lors de ce stage et constitue pour nous une évaluation positive de la formation menée en Russie depuis 1992.

Le stage de Naberejny Tchelny a permis un élargissement sensible de la formation entreprise jusque là. (Une décentralisation avait déjà eu lieu à Saint Pétersbourg et Kislovodsk)

Il a permis de mettre en relation des collègues de Russie mais principalement du Tatarstan. Des rencontres et des échanges sont prévues dans les mois à venir.

Des échanges par le réseau Internet permettent de rester en relation avec les collègues du Tatarstan. Nous espérons qu'elles se développeront avec d'autres régions de Russie.

Des échanges avec des écoles du Brésil, de Pologne sont en voie de réalisation. Elles compléteront les échanges déjà effectifs avec la France et internationaliseront les relations russes.
L'école de Naberejny Tchelny peut être un moteur régional dans le développement du mouvement Freinet en Russie en liaison et à l'intérieur de l'Association Freinet Russe.

Projet 96

Stage de formation à Taganrod en février 96

Il sera organisé par **l'Association Russe pour l'aspect pédagogique et par l'équipe de Taganrod pour l'aspect matériel.**

La délégation française aura la tâche d'animer des ateliers de formation de cadres associatifs dans l'esprit de la pédagogie Freinet.

Ecrire un projet pédagogique et associatif : objectif, déroulement, budget, évaluation.
Création d'un fichier coopératif d'animation et de gestion de l'association
Ecriture des rôles et charges de chacun
Travail régional : organisation et développement
Développement de la communication entre les collègues

Activités pédagogiques

Poursuite des échanges de journaux dans le réseau international Freinet.
Ecriture et publication du recueil de textes.
Voyage échange entre l'école Trégain de Rennes et l'école 1203 de Moscou.

Centenaire de Freinet

Monsieur Bolotov, Premier Vice-Ministre de l'Education Nationale Russe, vient de nous transmettre par fax son soutien à la célébration du centenaire de Célestin Freinet. Il soutiendra toutes les manifestations qui seront organisées en Russie ou à l'étranger et auxquelles participeront les enseignants Russes.
L'Association "Ecole Contemporaine" et l'Association Freinet Russe prépare quelques projets pour cette célébration.

Les collègues russes ont écrit un projet de correspondance entre classes Freinet du monde entier qui aboutira à la **publication d'un recueil de textes d'enfants** qui serait présenté lors de la venue d'enfants à l'UNESCO à Paris en octobre 96.

Le président de l'UNESCO a déjà donné son accord.

Participation de collègues russes à la célébration du centenaire de Freinet

à la **Rencontre Internationale des Educateurs Freinet** (RIDEF) qui se déroulera en Pologne en juillet 96.
au **Congrès International de l'Institut Coopératif de l'Ecole Moderne** (ICEM) qui se déroulera à Sofia Antipolis en août 96.
à la **Rencontre Internationale des Enfants à l'UNESCO en octobre 96.**
à la **Rencontre que le groupe Rennais souhaite organiser avec l'association SCOLA, la faculté de Rennes en avril 96.**

Participation du SECTEUR ICEM "AMIS DE FREINET" aux activites de l'ICEM

——● PARTICIPATION au groupe nantais " Education à la Citoyenneté, Démocratie, Libertés Publiques" avec J. Legal, A. Mathieu, C. Vogt.

——● ENVOI de documents au chantier "outils" - Fiches, Bandes enseignantes - Articles dans l'Educateur.

——● PARTICIPATION aux revues : articles sur Freinet
- A l'Educateur
- A Animation et Education (OCCE)
- Au Monde Libertaire

En prévision : articles dans l'Ecole Emancipée, dans la presse laïque.

——● PREMIER SEMINAIRE DE PREPARATION DU CONGRES :

26 et 27-10-95 à l' INSEP, Marly-le-Roi.

50 participants ont animé cette première rencontre. Le secteur "Amis de Freinet" y était présent, d'une manière active.

Les grandes lignes du congrès sont tracées... pour mettre en évidence le dynamisme de la Pédagogie Freinet, et ne pas tomber dans le piège de la nostalgie.

Une équipe s'est constituée pour organiser matériellement l'accueil des congressistes.

Vous pouvez vous joindre à cette équipe et proposer votre participation, tant au niveau matériel que pédagogique, en contactant :

Sophie Kuehm
26 rue des Casernes. 90200 GIROMAGNY

——● DES " AMIS DE FREINET " étaient présents aux journées ICEM des 20 et 21-01-96 qui se tenaient à Grasse en vue de la préparation du congrès.

Un deuxième séminaire de préparation du congrès se tiendra les 15 et 16-05-96, à Marly-le-Roi.

L'Assemblée Générale de l'ICEM sera réunie à cette occasion le mercredi 15 mai.

——● 7° SALON DES APPRENTISSAGES de NANTES.

Les 22, 23 et 24 novembre 95, il a permis à quelques 300 personnes d'approfondir le thème : " Citoyenneté et apprentissages ".

Les conférences proposées justifiaient davantage notre présence. Parmi celles-ci :

- " Pédagogie de coopération dans l'école et hors l'école " par Gérard Chauveau, chargé de recherches, CRESAS, INRP.
- " Education et Citoyenneté " par Jean Michel Vienne, professeur d'Université, Nantes.

Les "Amis de Freinet" présentaient leurs documents relatifs à la coopération et à l'autogestion.

Ils rappellent le thème du congrès de Brest (1965) :" L'Ecole Laïque, chantier de la Démocratie ".

Le congrès de l'Ecole Moderne rappelle que c'est dès l'école que doit s'enseigner la démocratie. Mais que cet enseignement ne saurait être théorique.

Lors de la conférence-débat " Démocratie, Citoyenneté, Libertés " il fut question des Conseils d'Enfants et des jeunes dans les écoles. Nous avons rappelé que ces pratiques existent dans les écoles Freinet, et notamment à l'Ecole Freinet de Vence, devenue Ecole Laïque d'Etat.

Nous nous réjouissons de la réussite du Salon de Nantes, qui suscite toujours beaucoup d'intérêt parmi les étudiants en I.U.F.M..

Et pourquoi pas d'autres manifestations identiques dans d'autres régions, sur d'autres thèmes ?

Un mur de poèmes à l'Unesco

Parmi les expositions prévues à l'Unesco les 6, 7 et 8 octobre à l'occasion de la Rencontre internationale d'enfants et d'adolescents, il est proposé un MUR DE POÈMES. Il sera réalisé par un plasticien à partir des poèmes écrits et illustrés par des enfants de classes Freinet du monde entier.

Cartes à demander (en précisant le nombre) à Germain et Renée Raoux, La Fortinière - 44580 Bourgneuf en Retz.

L'action pédagogique poussée jusqu'à ses limites normales, devient nécessairement ACTION SOCIALE, voire ACTION POLITIQUE, elle est forcément ACTION REVOLUTIONNAIRE, car la VIE est révolutionnaire.

Freinet - Educateur Prolétarien - mai 1933



FREINET, UN EDUCATEUR POUR NOTRE TEMPS

Dans notre dernier N° des Amis de Freinet, nous avions publié des extraits du livre de Michel BARRE : "Freinet, un éducateur pour notre temps" et nous annoncions une suite dans ce présent N°.

Le tome 2 de l'ouvrage étant paru, il serait inconvenant d'en publier d'autres extraits. Nous vous invitons donc à vous le procurer, aux PEMF 06376 MOUANS SARTOUX Cedex (Tome II – *Vers une alternative pédagogique de masse – 190 F –disponible avril 96*)

NOUS VOUS SIGNALONS :

"LE SAC DE BILLES" – revue de l'Ecole Célestin Freinet de l'Hautil –bimestriel– Abonnement (5 Nos) 40 F Chèque à l'ordre de Coop. Scol. de l'Hautil Ecole C. Freinet, rue des Frères Leiris, 78510 Triel sur Seine.

"FREINESIES" – Bimestriel d'animation pédagogique – Groupe Lyonnais de l'Ecole Moderne – Pédagogie Freinet – Abonnement annuel 120 F – P. Chrétien, 7 ch. des Plates, 69120 Vaulx-en-Velin

---

DANS NOTRE COURRIER ...

De notre camarade brésilienne Flaviana M. Grazotto

Balneario Camboriu, le 8 février 96

Chers amis,

Nous avons bien reçu le N° 64 des Amis de Freinet. Merci beaucoup ! Nous voulons vous remercier aussi pour la publication de nos très petits mots. Dans la réunion du Mouvement cela a fait du bien. Les camarades ont dit : " Tiens, il semble que les gens de là-bas nous prennent en considération puisqu'ils tiennent compte de ce que tu leur écris, Flaviana !

Tout le groupe, moi, Marlise, Alice, Roberta, Gracia envisagent de mettre en place une programmation Freinet pour toute l'année...

LU DANS LA PRESSE ...

x LE MONDE LIBERTAIRE publie un suppément "Education". Dans un excellent article de Jean-Marc Raynaud : BONAVENTURE ET FREINET, on peut lire :

" Bon nombre de militants Freinet étaient tout sauf absents des combats politiques et syndicaux..

L'heure est peut-être en train de sonner d'une rencontre, d'un véritable débat entre les différentes composantes de ce mouvement pédagogique autogestionnaire."...

Remarque de P. Yvin : Jean Legal et moi-même proposons, dans le cadre d'un atelier des Amis de Freinet, un débat à propos d'auto-gestion, au congrès ICEM de Valbonne.

x ENSEIGNER AUJOURD'HUI. Mensuel. Imprimé et diffusé par les Publications de l'Ecole Moderne Française.

Sans exclusive, sans récupération, ENSEIGNER AUJOURD'HUI donne la parole à tous ceux qui ont quelque chose à dire.

Abonnement d'essai de 6 mois, au prix coûtant de 20 F, à :

P.E.M.F.
Parc de l'Argile – Voie E
06370 MOUANS-SARTOUX

DROIT DE REPONSE

Madeleine BENS-FREINET nous demande de reproduire sa lettre du 22-02-96 dans ce bulletin :

Le 22 février 1996

Cher Pierre Yvin,

Je ne connais pas Claude Guihaumé. Mais ce n'est cependant pas la première fois que je le vois sévir dans le bulletin des "Amis de Freinet", avec semble-t-il un unique objectif: nier à Freinet quelqu'apport que ce soit dans la pédagogie nouvelle en général et dans l'ex-C.E.L. en particulier. A l'aide d'arguments douteux et interprétés de façon incertaine, tant il est vrai qu'il est plus facile de démolir que de construire.

Certes n'est pas historien qui veut, et il peut être très préjudiciable que certains essayent de le paraître sans en avoir les vertus: rigueur, honnêteté, compétence. C'est pourquoi, sans m'attarder à éplucher de fond en comble ce que dit Claude Guihaumé (qui, soit dit en passant, accapare dix-sept pages de votre bulletin) je me bornerai à quelques remarques:

1) Freinet a-t-il jamais dit qu'il avait tout inventé, lui qui ne cesse de faire référence à tel ou tel de ses prédécesseurs, même si ce ne sont pas ceux que Claude Guihaumé lui a choisi?

2) A-t-il jamais dit qu'il avait inventé l'imprimerie? Les textes que cite Claude Guihaumé avec infiniment de perfidie n'ont rien à voir avec ce qu'il a, lui, réellement inventé, et qui est l'imprimerie à l'école.

3) A-t-il jamais nié l'influence qu'a eue sur lui l'école du travail en URSS, à laquelle il ne cesse de revenir dans nombre de ses articles?

4) "Même les instructions officielles de 1923..." (page 32): Freinet a-t-il jamais nié "l'autorisation", en somme, qui lui fut donnée par ces instructions qui, pour la première fois, permettait aux maîtres de sortir de leur classe et à mon père de le faire enfin sans enfreindre la loi?

5) ..."Ce refus d'affronter le Ministre de l'Education Nationale". Sur quels documents Claude Guihaumé s'appuie-t-il pour écrire cela? Je possède des lettres de mon père à Anatole de Monzie qui sont à l'opposé de cette affirmation.

Pour le reste, c'est devenu une habitude au sein du Mouvement Freinet, que de "minimiser l'apport personnel et original de Freinet" (la citation est de Claude Guihaumé). Passons.

Que dire de la merveilleuse phrase de la page 35, digne de Joseph Prudhomme: "A ma connaissance, jamais aucun (des instituteurs) révoqués n'a essayé d'ouvrir une école privée". Combien de révoqués avaient à poursuivre une oeuvre commencée dix ans plus

tôt, "l'oeuvre qui est toute ma vie" écrit mon père? "Je suis en face d'un état de fait: chassé de Saint-Paul, je serai partout l'indésirable"...etc. Claude Guihaumé oublie aussi, c'est plus facile, cet énorme boulet que mes parents ont traîné seuls (matériellement parlant) jusqu'en 1940 et qui était la Coopérative. "La ténacité qui honore" les révoqués dont parle Claude Guihaumé, il la refuse à mon père? Ciel, qu'il est plaisant d'écrire l'histoire à sa façon...

Bien que je sois de plus en plus cuirassée contre les inepties énoncées sur mon père, je ne peux, parce qu'il s'agit du bulletin des Amis de Freinet, laisser cet article sans réponse.

Je vous demande donc, en "droit de réponse", de reproduire cette lettre intégralement dans le numéro de juin.

Très amicalement,

Madeleine Bens-Freinet

COOPERATION PEDAGOGIQUE

Pour lire des pratiques, des reflexions pédagogiques et politiques d'enseignants de la Pédagogie Freinet, abonnez-vous. 120 F pour 6 numéros.
Une simple lettre et un chèque à l'ordre de l'ICEM envoyés au secrétariat national suffissent.

DISPONIBLES AU SECRETARIAT NATIONAL :

-Les plaquettes de présentations de l'ICEM.
30 F les 10, 60 F les 20, 100 F les 40, 185 F les 80, 270 F les 120 -franco de port-
-"LIRE ECRIRE IV sur la méthode naturelle de lecture ... où les mouvements pédagogiques donnent leur avis sur le LIRE ECRIRE. 20 F + frais de port
-"Réussir à l'école" : Les actes du salon de Nantes 1990-120 F + frais de port
-L'éducation en mouvement-Autre présentation des mouvements pédagogiques après la Biennale de l'éducation de 1994 (20 F + frais de port)
-Entrée en lecture : Echec à l'illetrisme - décembre 1991-120 F.

Secrétariat National : 18, rue Sarrazin 44100 Nantes

NOTRE AMI, VICTOR PASTORELLO, VIENT DE NOUS QUITTER ...

Victor PASTORELLO est décédé le samedi 11 novembre 95 et ses obsèques civiles ont eu lieu le lundi 13 novembre à La Verdière, dans le Haut-Var.

Ce jour-là, j'ai perdu un ami véritable, un homme qui fut surtout mon maître à penser dans les domaines de l'éducation, du syndicalisme ou de la politique.

Comme moi, des dizaines d'enseignants doivent beaucoup à cet instituteur né à Lorgues en 1911 et pupille de la nation.

Son oeuvre maîtresse fut la création, aidé d'autres instituteurs et, plus tard, grâce à l'appui du Conseil Général, des " Camps et Colonies de Vacances Laïques du Var " qui devinrent finalement "ODEL-Var". Pensez : 60 gamins pour débuter et maintenant près de 2000 par saison !

Mais ce pédagogue hors pair, dont toute la carrière se déroula dans le petit mais magnifique village de La Verdière, fut aussi l'initiateur dès 1945 et grâce à l'amitié de Florentin Alziary, des Techniques Freinet dans notre département. Un Groupe Varois de l'Ecole Moderne, vigoureux et actif, se développa rapidement grâce à lui et permit à de nombreuses classes primaires de connaître cette pédagogie initiée par Célestin FREINET et prenant surtout en compte les centres d'intérêts des enfants.

Reliant les deux branches essentielles de ses activités, pédagogie et vacances enfantines, il fit entrer les techniques Freinet dans les Camps Laïques Varois. Et c'était chose ardue que de tirer, sous tente, un journal de vacances rédigé et imprimé par les petits colons.

Il fut enfin, de longues années durant, Commissaire aux Comptes de la CEL..

Mais les principes de liberté contenus dans la pédagogie Freinet ne pouvaient pas ne pas déteindre dans les activités syndicales de Victor PASTORELLO que le monde de ses amis appelait affectueusement "PASTO".

Il devint rapidement le fer de lance de l'Ecole Emancipée du Var, fut à ce titre pendant de nombreuses années délégué syndical EE de son canton et par là influença fortement toute une jeune génération d'instits.

A ses activités, gravitant autour de l'enfance, de la pédagogie, de la profession enseignante et de sa défense, il faut en rajouter une autre. Politique celle-là. Et des plus importantes puisqu'il fut pendant 18 ans conseiller municipal ou premier adjoint au Maire de son village d'adoption, La Verdière.

Est-il besoin de préciser qu'à ses qualités sociales s'ajoutaient d'incontestables qualités morales: bonté naturelle mais fermeté de caractère, droiture de coeur et d'esprit, intelligence des situations, solutions adéquates des problèmes, amour du travail bien fait et goût adolescent pour la blague et la plaisanterie, sens aigu des psychologies, esprit de finesse, humour, toutes qualités issues d'un vivant humanisme.

Mais s'il put accomplir autant de tâches avec ardeur et compétence, c'est qu'il fut parfaitement soutenu par son épouse, Jeanne, à qui je renouvelle ici toute mon affection, ainsi qu'à ses enfants et petits enfants.

– " Les choses sont ainsi bien dans l'ordre ", m'a confié Jeanne le jour de l'enterrement.

C'est vrai. Mais en fin de ces quelques lignes qui ne sont pas un adieu mais plutôt une reconnaissance, peut-on se retenir de lui dire :

– Encore merci, Pasto.

Raymond JARDIN
Ex secrétaire du Groupe Varois de l'Ecole Moderne
Ex Commissaire aux Comptes de la CEL
Rue Jean Aicard 83220 Le Pradet

René LINARES

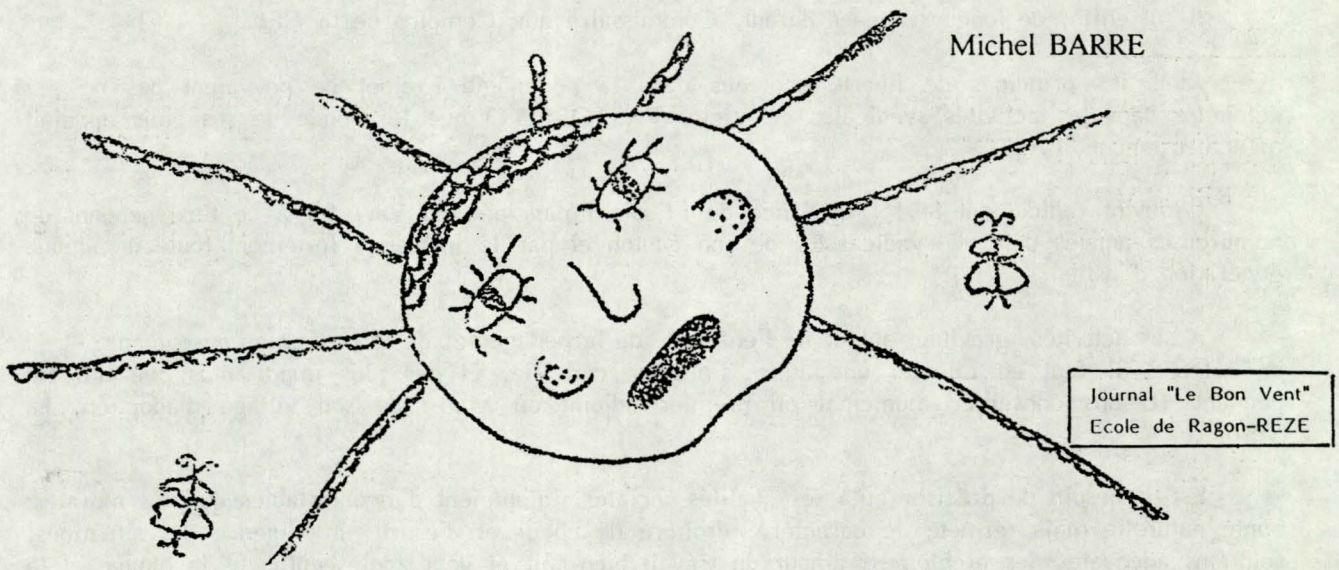
René Linarès nous a quittés, en décembre dernier, au terme d'une longue et éprouvante maladie qui le tenait depuis de longues années à l'écart de l'ICEM et de la FIMEM.

Instituteur d'Algérie, il était l'un des plus dynamiques militants de la pédagogie Freinet dans la région d'Oran. Son engagement total pour une éducation à l'autonomie et à la fraternité lui avaient valu en 1962 une condamnation à mort par l'OAS, et l'assassinat de Max Marchand et Mouloud Feraoun a montré qu'il ne s'agissait pas d'une menace verbale. Protégé alors par un réseau d'amitié et une dose de chance, il avait tenu à rester dans l'Algérie indépendante pour continuer avec encore plus d'enthousiasme le combat éducatif.

En 1966, une opération chirurgicale et le changement de la politique algérienne l'avaient amené à revenir en France. Dès son rétablissement, Freinet lui avait demandé de venir travailler à Cannes, notamment pour coordonner les stages pédagogiques et les activités internationales qui'il connaissait bien. C'est surtout comme secrétaire de la FIMEM que de nombreux militants de l'Ecole Moderne de tous les continents l'ont apprécié.

Puis des problèmes de santé furent la cause de son absence dans les congrès de l'ICEM et les RIDEF. Seuls les amis fidèles eurent l'occasion de le voir s'éloigner progressivement dans un état irréversible. Le courage d'Adri, sa compagne de tous les moments, fut désormais la seule force qui pouvait le raccrocher à la vie. C'est donc à elle, à ses enfants et petits enfants que vont aussi nos pensées au terme de cette si longue épreuve. Le souvenir du militant, de l'ami désintéressé ne nous quittera pas.

Michel BARRE



Journal "Le Bon Vent"
Ecole de Ragon-REZE

Raymond DUFOUR

Au moment de "boucler" ce bulletin, nous apprenons le décès de Raymond DUFOUR, vice-Président de l'Association des "Amis de Freinet".

Pionnier du Mouvement, il fut un militant pédagogique mais aussi syndical et politique.

Nous évoquerons plus longuement sa mémoire dans notre prochain numéro.

****

LA PAGE DE LA TRESORERIE

****

TARIFS POUR L'ANNEE 1995 - 1996

Ils sont maintenus au même niveau que l'an dernier :

- Cotisation et abonnement au bulletin ---------- 70 F
- Abonnement au bulletin seulement ---------- 50 F

LE N° DE COMPTE N'A PAS CHANGE :

" Amis de Freinet " C.C.P. 2 873 13 F NANTES

ADRESSE DE LA TRESORERIE :

Renée et Guy GOUPIL
13 Résidence du Maine
53100 MAYENNE

Tél. 43 04 22 56

ATTENTION :

Beaucoup de camarades nous écrivent pour nous demander où ils en sont dans leurs abonnements. Désormais, l'étiquette d'envoi ne comportera rien d'autre que l'adresse des abonnés à jour de leur cotisation. POUR LES AUTRES, elles porteront, EN CLAIR ET EN ROUGE L'ANNEE DU DERNIER REGLEMENT.

Exemple : Quelqu'un qui a payé son abonnement pour l'année 93-94 mais n'a pas payé pour l'année 94-95 ni pour l'année 95-96 verra en ROUGE sur son étiquette 93-94.

REMARQUE IMPORTANTE :

N'adressez aux trésoriers que les chèques BANCAIRES, ceux-ci doivent être visés avant d'être encaissés.

Pour les CHEQUES POSTAUX, ADRESSEZ-LES DIRECTEMENT A VOTRE CENTRE DE CCP, vous ferez l'économie d'un timbre et faciliterez notre tâche.

RECOMMANDATION :

S'il se produit un changement à votre adresse postale, n'oubliez pas de nous le communiquer.

Renée et Guy GOUPIL

DERNIERE MINUTE : Les adhérents des "Amis de Freinet" ainsi que les abonnés au bulletin sont invités à participer à l'Assemblée Générale des "Amis de Freinet" qui se tiendra pendant le Congrès du Centenaire, à Valbonne (26-29 août 96).